

## **ORDRE DU JOUR**

### **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)**

**Le 23 octobre 2025 à 18 h**

**Endroit: Salle 109**

École secondaire Ronald Marion  
2235, chemin Brock  
Pickering, ON  
L1X 0K2

[Se rendre à l'école](#)

**Ou**

Réunion Microsoft Teams

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances Corine Céline, à  
[celinem@csviamonde.ca](mailto:celinem@csviamonde.ca), si vous désirez assister **en personne** à la réunion

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, APPEL DES MEMBRES**

**2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES**

**3. AFFAIRES COURANTES**

**3.1** Approbation de l'ordre du jour

**3.2** Déclaration de conflit d'intérêts

**3.3** Adoption du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue  
18 septembre 2025

**3.4** Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du  
Conseil tenue le 18 septembre 2025

**4. DÉLÉGATION**

**4.1** Délégation de parents de l'école élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau

**5. RECONNAISSANCE DU PERSONNEL**

**6. POINTS D'INFORMATION**

**6.1** Rapport de la présidence

**6.2** Rapport de la direction de l'éducation

**6.3** Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

**6.4** Activités des membres du Conseil

**6.5** Calendrier des diversités – octobre 2025

**6.6** Correspondance

**6.6.1** Lettre adressée aux familles de la part de la présidence du Conseil

**6.6.2** Lettre adressée à la présidence concernant le projet de la loi 33

## **7. PRÉSENTATION D'INITIATIVE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**7.1** Cours de francisation aux parents

## **8. RAPPORTS DES SECTEURS**

### **BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

**8.1** Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2026 - ébauche

**8.2** Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025

### **AFFAIRES**

### **ÉDUCATION**

**8.3** Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil scolaire Viamonde

**8.4** Sorties éducatives

### **RESSOURCES HUMAINES**

### **SIEP**

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **COMITÉ STATUTAIRE**

**9.1** Rapports n° 1 et n° 2 – Comité consultatif de l'éducation spécialisée du 23 septembre 2025

### **COMITÉ PERMANENT**

**9.2** Rapport n° 1 – Comité Éducation, Équité, Diversité et Inclusion du 7 octobre 2025

## **10. POLITIQUE**

### **10.1** Politique n° 4,103 – Conseils d'école

## **11. AVIS DE MOTION**

## **12. AUTOÉVALUATION**

*En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève ou un axe particulier du **plan stratégique** ?*

## **13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS**

## **14. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE**

**14.1** **QUE** le rapport en date du 23 octobre 2025 sur les Changements au sein du personnel (entre le 7 septembre et 4 octobre 2025) soit reçu

**14.2** **QUE** le Conseil ratifie les conditions d'emplois entre le Conseil scolaire Viamonde et l'association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO) en guise de renouvellement couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2027.

## **15. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

# Reconnaissance des Territoires

## École secondaire Ronald-Marion

Nous, à l'école secondaire Ronald-Marion, respectons cette terre qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite et soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous nous rappelons que nous vivons sur un territoire visé par l'accord du bol à une cuillère, et le Traité de Niagara, représenté par la chaîne d'alliance.

Nous reconnaissons aussi que notre école se trouve sur une terre visée par les traités Williams, terres des Anishinaabe et des Haudenosaunee. Aujourd'hui, plusieurs peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuit vivent sur ce territoire.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant les ressources, pour les générations à venir.

[Carte de territoires: Native-land.ca](http://Native-land.ca) | [La terre de quels aïeux?](#)

[Carte des traités et des réserves en Ontario](http://Ontario.ca) | [Ontario.ca](http://Ontario.ca)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE  
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ**

**18 septembre 2025**

Le Conseil se réunit en séance publique de **18 h 00 à 19 h 49 et de 21 h 28 à 21 h 30** au siège social- Toronto-Réunion hybride.

Quelques personnes du public assistent à la rencontre du 18 septembre 2025

| <b>MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS</b>                                                                                    |                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseiller Benoit Fortin (Président)</b><br>Toronto (Est)                                                          | <b>Conseillère Emmanuelle Richez (Vice-présidente)</b><br>Essex                                                                                               |
| <b>Conseillère Kristine Dandavino</b><br>Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings | <b>Conseiller Éric Lapointe</b><br>Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe                                                                                            |
| <b>Conseillère Hanane Diakité</b><br>York                                                                             | <b>Conseiller David O'Hara (18 h 02)</b><br>Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron                                                                    |
| <b>Conseiller Pierre Gregory (18 h 08)</b><br>Hamilton-Wentworth, Halton et Brant                                     | <b>Conseiller Yvon Rochefort</b><br>Peel                                                                                                                      |
| <b>Conseillère Geneviève Oger</b><br>Toronto (Ouest)                                                                  | <b>Conseillère Anna-Karyna Ruszkowski</b><br>Toronto (Centre)                                                                                                 |
| <b>Conseiller David Paradis</b><br>Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)                   | <b>Conseiller Marcel J. Tikeng (en ligne)</b><br>Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake |

| <b>ÉLÈVES CONSEILLÈRES</b>                             |                                                |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>M<sup>lle</sup> Juliette Abbat-Fraser (18 h 02)</b> | <b>M<sup>lle</sup> Heidi Pirbhai (18 h 02)</b> |

| <b>MEMBRES DE L'ADMINISTRATION PRÉSENTS</b>                                                                 |                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>M. Sébastien Fontaine</b><br>Directeur de l'éducation                                                    | <b>M<sup>me</sup> Tricia Verreault</b><br>Surintendante des services corporatifs                           |
| <b>M<sup>me</sup> Dounia Bakiri</b><br>Surintendante de l'éducation                                         | <b>M. Jason Rodrigue</b><br>Surintendant des services corporatifs et trésorier                             |
| <b>M. Roland Desloges</b><br>Surintendant de l'éducation                                                    | <b>M. Hugues Kamga Wambo</b><br>Surintendant de l'éducation                                                |
| <b>Steve Lapierre</b><br>Directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats                    | <b>M<sup>me</sup> Sonia Likibi (en ligne)</b><br>Directrice exécutive, Ressources humaines et Rémunération |
| <b>M. Miguel Ladouceur</b><br>Directeur exécutif de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification | <b>M. Olivier St-Maurice (en ligne)</b><br>Surintendant de l'éducation                                     |
| <b>M<sup>me</sup> Isabelle Turcotte</b><br>Surintendante de l'éducation                                     | <b>M<sup>me</sup> Corine Céline</b><br>Secrétaire de séances du Conseil                                    |

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE  
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES**

Le président déclare la séance publique du 18 septembre 2025 ouverte à 18 h 00 et procède à l'appel des membres.

**2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES**

La conseillère Dandavino fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

**3. AFFAIRES COURANTES**

**3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Motion 1, Résolution 24-281**

**QUE** soit adopté tel que présenté l'Ordre du jour de la réunion ordinaire huis clos du 18 septembre 2025.

| Proposée par : | Appuyée par :  | Décision       |
|----------------|----------------|----------------|
| David Paradis  | Yvon Rochefort | <b>ADOPTÉE</b> |

**3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

**3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
PUBLIQUE DU 19 JUIN 2025**

Les membres du Conseil ont procédé à une révision du procès-verbal de la séance publique du 19 juin 2025.

**Motion 2, Résolution 24-282**

**QUE** soit adopté tel que présenté le Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 19 juin 2025.

| Proposée par : | Appuyée par :     | Décision       |
|----------------|-------------------|----------------|
| Éric Lapointe  | Emmanuelle Richez | <b>ADOPTÉE</b> |

**3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
ORDINAIRE PUBLIQUE DU 19 JUIN 2025**

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 19 juin 2025.

**4. DÉLÉGATION (s'il y a lieu)**

Aucune délégation

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

### 5. RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

Une reconnaissance est exprimée par le directeur de l'éducation, M. Fontaine

Témoignage – Décès de **Madame Monik Chénier**

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès soudain de Madame Monik Chénier, survenu le 21 août 2025. Membre estimée du personnel du Collège français, Monik était bien plus qu'une enseignante : elle était une figure phare, une boussole humaine, une source de lumière dans notre communauté scolaire.

Monik travaillait au sein du Collège français depuis 12 ans. Enseignante en éducation physique et en kinésiologie, elle a également assumé avec passion les rôles de coach, mentor, leader parascolaire et soutien indéfectible pour ses collègues et ses élèves. Son engagement allait bien au-delà des murs de la salle de classe.

Elle a consacré d'innombrables heures à encadrer les pratiques sportives, à motiver ses élèves et à promouvoir un mode de vie saine et active. Grâce à son dévouement et à son travail acharné, elle a su créer une culture sportive dynamique et inclusive au sein de l'école. En 2022 et 2023, ses efforts ont porté leurs fruits lorsque ses élèves ont fièrement participé aux compétitions de l'OFSAA (Ontario Federation of School Athletic Associations), une réalisation marquante qui témoigne de l'impact positif de son leadership sportif.

Originaire de Sudbury, elle a su porter haut les valeurs de sa communauté et incarner les valeurs fondamentales de notre conseil : Inclusion, engagement, authenticité, compassion, dépassement de soi, écoute, soutien.

Elle laisse derrière elle un héritage inestimable, non seulement au Collège français, mais dans l'ensemble de notre Conseil scolaire.

La table observe une minute de silence pour exprimer sa reconnaissance envers Madame Chénier,

### 6. POINTS D'INFORMATION

#### 6.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

##### **Mot de la présidence du Conseil**

Je voudrais souhaiter une bonne rentrée à l'ensemble de notre communauté scolaire : les familles, les élèves, et bien sûr, les membres du personnel du conseil scolaire Viamonde réparti dans nos 57 écoles.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

**NON-ADOPTÉ**

Malgré ce contexte positif, une situation est récemment devenue préoccupante. Depuis plusieurs mois, le gouvernement provincial mène dans les médias une attaque contre les conseillères et les conseillers scolaires démocratiquement élus dans les 72 conseils scolaires de la province, francophones comme anglophones, publics et catholiques. Le gouvernement se sert de cas où des Conseils sont responsables de mauvaise gestion pour remettre en question la structure de gouvernance actuellement en place. On reproche à certains conseils, par exemple, d'avoir approuvé des dépenses frivoles, douteuses, et de ne pas être en mesure d'équilibrer leur budget.

Cinq conseils scolaires anglophones sont actuellement sous la supervision du gouvernement à la suite d'enquêtes sur leur gestion financière.

Il est essentiel de présenter les faits de façon objective. Le Conseil scolaire Viamonde n'a reçu aucun blâme de la part du gouvernement, aucun reproche ne lui a été fait. Le Conseil scolaire Viamonde a présenté, malgré un déficit anticipé, un budget équilibré en 2024-2025 et prévoit faire la même chose au cours de la présente année scolaire. En fait, le Conseil scolaire Viamonde est reconnu en province comme un modèle de partenaire, de saine gestion et pour la compétence de son équipe exécutive. Il en est de même pour les autres conseils francophones publics.

Le gouvernement a laissé entendre récemment que des changements seraient apportés à la gouvernance scolaire et qu'il considérerait sérieusement l'abolition des rôles de conseillères et conseillers scolaires élus. Mais en même temps, il a reconnu que le droit de gouvernance scolaire était protégé par la constitution canadienne dans les conseils scolaires francophones et catholiques. Il semble donc que si des changements devaient se produire, le Conseil scolaire Viamonde resterait en place et que les élections scolaires planifiées pour octobre 2026 se tiendraient comme prévu, mais avec quels pouvoirs, la vigilance est de mise.

En Ontario, le financement de l'éducation est passé d'environ 30 milliards en 2018-2019 à plus de 35 milliards en 2024-2025, mais cette hausse, bien que significative, ne suit pas l'inflation, qui a dépassé 15 % depuis 2020. En réalité, le financement par élève n'a augmenté que de 6 à 7 %, ce qui réduit la valeur réelle des ressources. Résultat : malgré des budgets plus élevés, les écoles doivent assumer des coûts en hausse — salaires, soutien spécialisé, énergie, entretien, transport, — avec relativement moins de moyens, entraînant parfois des classes plus chargées et des services réduits.

En Ontario, chaque Conseil est gouverné par des conseillères et des conseillers scolaires élus par la population, tous les quatre ans. Leur mandat est d'assurer que les décisions prises au sein du conseil reflètent les besoins, les priorités et les valeurs de la communauté qu'ils représentent. Contrairement aux fonctionnaires du ministère de l'Éducation, les membres d'un Conseil scolaire agissent comme un lien direct entre les familles, les élèves, les citoyens et l'administration scolaire. Ces membres s'assurent que les préoccupations locales — qu'il s'agisse de la qualité des programmes, de

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ**

l'entretien des bâtiments ou du transport scolaire — soient entendues et prises en compte dans la gestion du système. En ce sens, les conseillères et conseillers scolaires sont la voix de leurs électeurs à la table décisionnelle : elles et ils adoptent des budgets, établissent des priorités stratégiques et veillent à ce que l'éducation publique serve équitablement tous les élèves, en tenant compte des particularités locales.

Les Conseils Scolaires de langue française, comme Viamonde, portent également la lourde (mais combien valorisante!) responsabilité de défendre les intérêts de la communauté de langue minoritaire au chapitre de l'éducation, de contribuer à l'élargissement de l'espace francophone et à l'épanouissement de la francophonie en Ontario. Leur mandat ne se limite pas à gérer des écoles : les conseils doivent constamment représenter les besoins des communautés francophones auprès du gouvernement provincial afin d'obtenir les infrastructures nécessaires et de garantir l'accès à l'éducation de langue française sur l'ensemble du territoire. Ils ont aussi la tâche cruciale de veiller à ce que l'expérience éducative des élèves francophones soit équivalente, en qualité et en diversité, à celle des élèves de la majorité anglophone. Cette mission inclut la protection du droit à l'éducation en français, la valorisation de la culture francophone et la création d'environnements scolaires où les élèves peuvent s'épanouir pleinement dans leur langue et leur identité.

Il serait possiblement important d'utiliser cette période de questionnement pour revoir votre implication dans la chose scolaire. Les réunions régulières du Conseil scolaire sont publiques et tout membre de la communauté Viamonde peut y assister, en présentiel ou en virtuel. De même, chaque parent peut joindre un conseil d'école et participer, localement, aux échanges sur les questions qui touchent l'apprentissage et le bien-être de leur enfant.

En conclusion, bien que certains conseils scolaires de la province aient pu connaître des lacunes, nous demeurons convaincus que, dans leur ensemble, ils sont essentiels à la réussite des élèves et à l'épanouissement de la communauté. Le Conseil scolaire Viamonde, pour sa part, est engagé à demeurer un modèle de bonne gestion et de leadership au service de la population.

Merci, et encore une fois, bonne rentrée scolaire à toutes et à tous.

Président du Conseil  
**Benoît Fortin**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ**

### **6.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

#### **Rapport mensuel du directeur de l'Éducation – septembre 2025**

##### **Une rentrée scolaire sous le signe de l'élan collectif**

La rentrée scolaire 2025-2026 s'est amorcée dans un climat d'enthousiasme et de mobilisation. Nos écoles ont accueilli élèves, familles et personnel avec énergie et bienveillance, témoignant encore une fois de la force du réseau Viamonde.

Le comité de gestion tenu en août a permis à toutes nos directions d'écoles et à nos gestionnaires administratifs et pédagogiques de profiter d'une riche occasion de développement professionnel. Cet événement a aussi été une bouffée d'énergie, offrant un espace de reconnaissance et de valorisation du rôle crucial que joue notre personnel-cadre comme leaders. Leur engagement et leurs qualités de rassembleurs nous permettent d'entamer cette nouvelle année scolaire avec assurance et dynamisme.

##### **Recrutement et dotation en personnel enseignant**

En ce qui concerne les besoins en personnel enseignant, le Conseil débute l'année sur une note positive. Bien que quelques postes temporaires demeurent vacants, l'ensemble des postes réguliers est désormais comblé par des enseignantes et enseignants qualifiés. Cette situation témoigne de notre capacité à attirer et retenir des talents, malgré le contexte difficile que connaît l'ensemble du milieu de l'éducation. Un grand merci à l'équipe des ressources humaines pour son travail ardu des derniers mois.

##### **Dossier du complexe scolaire d'Hamilton**

Concernant le projet de complexe scolaire partagé à Hamilton (George-P.-Vanier et Académie Mère-Thérèse), les présidences des deux conseils ont récemment communiqué avec les familles afin de clarifier les enjeux. Depuis un an, le développeur Silvestri Homes Inc. travaille à répondre aux conditions de la Ville de Hamilton. Cependant, trois points contentieux paralysent toujours l'avancement du projet :

- le partage des coûts liés au nivellement du terrain;
- l'échéancier pour la construction de la route d'accès;
- le système de gestion des eaux pluviales.

À ce jour, la Ville et le développeur ne s'entendent pas sur la responsabilité de ces frais essentiels. Or, la Ville n'a toujours pas approuvé le plan de subdivision, ce qui bloque l'ensemble du projet. Rappelons que les conseils scolaires sont uniquement responsables de la conception et de la construction du bâtiment scolaire, une fois que le terrain est dûment desservi.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ**

### **Collaboration avec le Bureau de santé publique de Peel**

La semaine dernière, nous avons signé une entente historique avec le Bureau de santé publique de Peel.

Cet accord illustre parfaitement qu'il est possible de collaborer pour préserver le français comme langue officielle du Canada, tout en renforçant les services essentiels offerts à nos élèves.

Grâce à cette entente, les élèves de la région de Peel auront accès à des ressources humaines et matérielles en français pour aborder les enjeux de santé globale, un déterminant majeur de leur réussite scolaire.

### **Célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire du drapeau franco-ontarien**

Nos écoles se préparent à souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du drapeau franco-ontarien, le 25 septembre. Plusieurs établissements tiendront des cérémonies de levée de drapeau dans leurs communautés. L'École secondaire Gaétan-Gervais à Oakville se démarquera en accueillant les élèves de toutes ses écoles nourricières pour un grand rassemblement. Cet événement revêt une importance particulière, puisque Gaétan Gervais est l'un des co-créditeurs du drapeau vert et blanc, symbole fort de notre identité.

### **Travaux de rénovation estivaux**

Je tiens à remercier l'équipe du Service des immobilisations, de l'entretien et de la planification (SIEP) qui a mené avec rigueur plusieurs projets de rénovation importants au cours de l'été. La majorité a pu être complétée à temps pour la rentrée. Certains chantiers se poursuivront cet automne, mais des mesures sont en place pour minimiser leur impact sur le déroulement des journées scolaires.

### **Lignes directrices sur l'intelligence artificielle**

Au cours des prochaines semaines, le Conseil publiera des documents à l'intention des parents, des élèves et du personnel portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ces ressources, qui évolueront avec le temps, serviront de lignes directrices en abordant les aspects techniques, éthiques, d'accessibilité et de responsabilité liées à ces outils. L'IA représente un enjeu de société majeur et il est essentiel d'encadrer son utilisation de manière éclairée et responsable. Nos documents seront alignés aux attentes provinciales sur la question.

**Sébastien Fontaine**  
**Directeur de l'éducation**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE  
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ**

**6.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS  
LES ÉCOLES**

**RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES – Septembre 2025**

Chères élèves, conseillers et conseillères, membres de l'administration et parents,

Nous espérons que vous avez passé d'excellentes vacances d'été et que vous êtes prêts pour tous les événements et initiatives qui accompagneront cette nouvelle année scolaire de 2025-2026. Les conseils étudiants commencent déjà leur préparation pour les journées importantes de septembre, tels que le 50<sup>e</sup> du drapeau franco-ontarien, la semaine de Vérité et Réconciliation, incluant la journée du chandail orange et la journée Terry-Fox.

Premièrement, nous souhaitons la bienvenue à Heidi Pirbhai, notre élève conseillère de l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin avec le mandat d'être la représentante des élèves de 2025 à 2027.

Nous sommes enthousiastes de travailler avec vous et tous les élèves de Viamonde. Nous avons comme objectif cette année de trouver des moyens créatifs pour engager, interagir et travailler avec les élèves de nos écoles secondaires. Le forum des jeunes, du 15 au 17 octobre, sera une excellente opportunité pour tisser des liens entre les conseils des élèves des 16 écoles secondaires pour débiter l'année scolaire. De plus, nous prévoyons faire le partage d'information à travers notre compte Instagram et les télé annonces des écoles. Nous verrons également à ce que n'importe quel élève puisse facilement communiquer avec nous !

Parlons de septembre... La journée franco-ontarienne arrive à grands pas ! Nos écoles secondaires travaillent fort pour se préparer pour fêter le 50<sup>e</sup> anniversaire du drapeau franco-ontarien. Que ce soit par des projets d'art collaboratifs, des jeux de trivia ou des ateliers musicaux, les élèves montrent de l'initiative en organisant toutes sortes d'activités engageantes afin d'honorer, de célébrer et de profiter de cette journée importante. Comme chaque année, la levée du drapeau aura lieu à Queen's Park et plusieurs hôtels de ville couvrant le territoire de notre conseil, le 25 septembre. Heidi aura la chance de partager un message sur la francophonie ainsi que de lever le drapeau à Queen's Park et Juliette aura l'occasion d'aller à l'hôtel de ville à Toronto!

Le 30 septembre marque la journée de la Vérité et de la Réconciliation, une journée essentielle pour honorer la vie des survivants autochtones des écoles résidentielles, ainsi que de s'éduquer et de réfléchir sur le mouvement actuel vers la réconciliation.

Finalement, le congrès pancanadien de l'ACELF aura lieu du 2 à 3 octobre 2025 à Markham. Heidi prendra part à la délégation de jeunesse tandis que Juliette coanimera le congrès.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

C'est une belle opportunité pour s'inspirer des jeunes francophones à travers le Canada, d'entendre diverses perspectives ainsi que de démarrer la nouvelle année avec une expérience mémorable et enrichissante.

Ce n'est que le début d'une année prometteuse à venir!

Chaleureusement,

Vos élèves conseillères,

**Juliette Abbat-Fraser et Heidi Pirbhai**

### 6.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 16 juin au 12 septembre 2025.

### 6.5 CALENDRIER DES DIVERSITÉS – SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui sont soulignées en septembre 2025. Le *Calendrier des diversités* alimente également les éléments affichés au site web des écoles et du Conseil.

### 6.6 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance en public.

## 7. PRÉSENTATION D'INITIATIVE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### 7.1 Projets réalisés en partenariat avec Parents partenaires en éducation (PPE)

Le surintendant de l'éducation, M. Desloges présente aux membres du Conseil les projets réalisés en partenariat avec Parent partenaire en éducation (PPE).

Ces projets concrets ont pour but de renforcer l'engagement parental, en collaboration avec Parent partenaire en éducation (PPE).

Voici le lien pour voir la vidéo de témoignages :

<https://view.genially.com/688bc6a4c71ff86d6e7d336d/video-presentation-cpp-viamonde-202425>

## 8. BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

### 8.1 Assermentation de la nouvelle élève conseillère scolaire

Le directeur de l'éducation, M. Fontaine, présente officiellement la nouvelle

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

**NON-ADOPTÉ**

élève conseillère élue, **Heidi Pirbhai** à la table du Conseil. Heidi est une élève en 10<sup>e</sup> année à l'École secondaire de Michelle-O'Bonsawin à Toronto. Heidi a été élue par ses pairs le 30 avril 2025. Elle remplacera Razan Mayeda qui a terminé son mandat fin juillet 2025.

Heidi est ensuite invitée à prononcer son assermentation, suivie d'une prise de photo. Elle siégera à la table du Conseil du 1<sup>er</sup> août 2025, et ce, jusqu'au 31 juillet 2027.

Bravo Heidi !

### 8.2 Approbation de la fiche de renseignement du 27 juin 2025 sur une sortie éducative

| Motion 3, Résolution 24-283                                                                                                                                       |                      |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé – <i>Approbation de la fiche de renseignement du 27 juin 2025 sur une sortie éducative</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>QUE</b> la demande pour la sortie à Rochester, New York de l'École secondaire Franco-Niagara soit approuvée.                                                   |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                                             | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Benoit Fortin                                                                                                                                                     | Geneviève Oger       | <b>ADOPTÉE</b>  |

### 8.3 Approbation de la fiche de renseignement du 23 juillet 2025- Changement de date de la réunion publique du Conseil d'octobre 2025

| Motion 4, Résolution 24-284                                                                                                                                                                                      |                      |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé – <i>Approbation de la fiche de renseignement du 23 juillet 2025- Changement de date de la réunion publique du Conseil d'octobre 2025</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>QUE</b> la demande pour le Changement de date de la réunion publique du Conseil d'octobre 2025 soit approuvée.                                                                                                |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                                                                                            | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Kristine Dandavino                                                                                                                                                                                               | Hanane Diakité       | <b>ADOPTÉE</b>  |

## AFFAIRES

### 8.4 Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (septembre 2024 à mai 2025)

| Motion 5, Résolution 24-285                                                                                                                                    |                      |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé <i>Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2024 à mai 2025)</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                                          | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Éric Lapointe                                                                                                                                                  | Marcel Tikeng        | <b>ADOPTÉE</b>  |

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

**NON-ADOPTÉ**

### 8.5 Frais annuels de l'ACÉPO – 2025-2026

M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier présente le rapport aux membres du Conseil.

| <b>Motion 6, Résolution 24-286</b>                                                                                 |                      |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé <i>ACÉPO – Frais annuels pour 2025-2026</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                              | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| David O'Hara                                                                                                       | Geneviève Oger       | <b>ADOPTÉE</b>  |

  

|                                                                                                                                                        |                      |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le Conseil verse les frais de cotisation à l'ACÉPO au montant de 100 375,82 \$ incluant la TVH pour l'année scolaire 2025-2026.             |                      |                 |
| <b>QUE</b> le Conseil verse à l'ACÉPO les frais reliés au partenariat OPSBA au montant de 9 793,34 \$ incluant la TVH pour l'année scolaire 2025-2026. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                                  | <b>Adoptée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Éric Lapointe                                                                                                                                          | Hanane Diakité       | <b>ADOPTÉE</b>  |

## ÉDUCATION

### 8.6 Formation prévue pour les journées pédagogiques 2025-2026

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport au sujet des formations prévues pour les journées pédagogiques pour l'année 2025-2026.

Le Conseil a reçu une confirmation que les contenus des journées pédagogiques répondent aux exigences du Ministère.

| <b>Motion 7, Résolution 24-287</b>                                                                                                        |                      |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé <i>Formations prévues pour les journées pédagogiques 2025-2026</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                     | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Anna-Karyna Ruszkowski                                                                                                                    | Pierre Gregory       | <b>ADOPTÉE</b>  |

### 8.7 Programmes offerts aux élèves durant l'été 2025

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les programmes offerts aux élèves durant l'été 2025. À la suite d'une période de questions, la table fait part de son appréciation du rapport.

| <b>Motion 8, Résolution 24-288</b>                                                                                            |                      |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé <i>Programmes offerts aux élèves durant l'été 2025</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                         | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Emmanuelle Richez                                                                                                             | Yvon Rochefort       | <b>ADOPTÉE</b>  |

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

### 8.8 Sondage de satisfaction et de climat scolaire 2024-2025

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport au sujet du Sondage de satisfaction et de climat scolaire pour l'année scolaire 2024-2025. Le surintendant de l'éducation M. Desloges donne une brève explication aux membres du Conseil pour qu'ils puissent bien saisir les informations de ce rapport.

| Motion 9, Résolution 24-289                                                                                                           |                      |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2024 intitulé <i>Sondage de satisfaction et de climat scolaire 2024-2025</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                 | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Yvon Rochefort                                                                                                                        | David O'Hara         | <b>ADOPTÉE</b>  |

## SIEP

### 8.9 Bilan des projets de réfection des écoles 2023-2024

M. Miguel Ladouceur, directeur exécutif de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification, présente le rapport du bilan des projets de réfection des écoles pour l'année 2023-2024.

| Motion 10, Résolution 24-290                                                                                                      |                      |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé <i>Bilan des projets de réfection des écoles 2023-2024</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                             | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Kristine Dandavino                                                                                                                | Éric Lapointe        | <b>ADOPTÉE</b>  |

## 9. RAPPORTS DES COMITÉS

### COMITÉ STATUTAIRE

#### 9.1 Rapport n° 1 – Comité de vérification - SPUB du 8 septembre 2025

Le conseiller Paradis, président du Comité de vérification, présente le rapport de ce comité tenue le 8 septembre 2025. Lors de cette rencontre, il a été confirmé que la charte du Comité de vérification a été approuvée.

| Motion 11, Résolution 24-291                                                                                                            |                      |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé <i>Rapport n° 1 – séance publique du Comité de vérification, soit reçu.</i> |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                   | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Anna-Karyna Ruszkowski                                                                                                                  | Hanane Diakité       | <b>ADOPTÉE</b>  |
| <b>QUE</b> le Conseil approuve la Charte du Comité de vérification en annexe comme recommandé par le Comité de vérification.            |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                   | <b>Adoptée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Pierre Gregory                                                                                                                          | Éric Lapointe        | <b>ADOPTÉE</b>  |

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE  
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ**

**COMITÉ PERMANENT**

**9.2 Rapport n° 1 - Comité des secteurs du 11 septembre 2025**

Le conseiller Gregory, président du Comité des secteurs, présente le rapport de la rencontre tenue le 11 septembre 2025.

| <b>Motion 12, Résolution 24-292</b>                                                                               |                      |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre 2025 intitulé <i>Rapport n° 1 du Comité des secteurs</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                             | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Éric Lapointe                                                                                                     | David O'Hara         | <b>ADOPTÉE</b>  |

**10. POLITIQUES**

**10.1 Politique n° 5,101 Recrutement, sélection, embauche, promotion et départs**

| <b>Motion 13, Résolution 24-293</b>                                                                                                                                                 |                      |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre portant sur la <i>Politique n° 5,101 Recrutement, sélection, embauche, promotion et départs</i> soit reçu.                            |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                                                               | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Pierre Gregory                                                                                                                                                                      | Éric Lapointe        | <b>ADOPTÉE</b>  |
| <b>QUE</b> le Conseil approuve la <i>Politique n° 5,101 Recrutement, sélection, embauche, promotion et départs</i> telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                                                               | <b>Adoptée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Emmanuelle Richez                                                                                                                                                                   | Pierre Gregory       | <b>ADOPTÉE</b>  |

**10.2 Politique n° 5,102 Démission et départ à la retraite**

| <b>Motion 14, Résolution 24-294</b>                                                                                                 |                      |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre portant sur la <i>Politique n° 5,102 Démission et départ à la retraite</i> soit reçu. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                               | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| David O'Hara                                                                                                                        | Yvon Rochefort       | <b>ADOPTÉE</b>  |
| <b>QUE</b> le Conseil approuve l'abrogation de la <i>Politique n° 5,102 Démission et départ à la retraite</i> .                     |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                               | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| David Paradis                                                                                                                       | Pierre Gregory       | <b>ADOPTÉE</b>  |

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

**NON-ADOPTÉ**

### 10.3 Politique n° 5,103 Conflits d'intérêts

| <b>Motion 15, Résolution 24-295</b>                                                                                                                |                      |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre portant sur la <i>Politique n° 5,103 Conflits d'intérêts</i> soit reçu.                              |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                              | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Yvon Rochefort                                                                                                                                     | Pierre Gregory       | <b>ADOPTÉE</b>  |
| <b>QUE</b> le Conseil approuve la <i>Politique n° 5,103 - Conflits d'intérêts</i> telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                              | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Pierre Gregory                                                                                                                                     | Éric Lapointe        | <b>ADOPTÉE</b>  |

### 10.4 Politique n° 4,100 Services de garde

| <b>Motion 16, Résolution 24-296</b>                                                                                                            |                      |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre portant sur la <i>Politique n° 4,100 Services de garde</i> soit reçu.                            |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                          | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| David Paradis                                                                                                                                  | Yvon Rochefort       | <b>ADOPTÉE</b>  |
| <b>QUE</b> le Conseil approuve la <i>Politique n° 4,100 Services de garde</i> telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                          | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Emmanuelle Richez                                                                                                                              | Pierre Gregory       | <b>ADOPTÉE</b>  |

### 10.5 Politique n° 5,205 Santé et sécurité au travail

| <b>Motion 17, Résolution 24-297</b>                                                                                                                       |                      |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre portant sur la <i>Politique n° 5,205 Santé et sécurité au travail</i> soit reçu.                            |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                                     | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Éric Lapointe                                                                                                                                             | David O'Hara         | <b>ADOPTÉE</b>  |
| <b>QUE</b> le Conseil approuve la <i>Politique n° 5,205 Santé et sécurité au travail</i> telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur. |                      |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                                     | <b>Appuyée par :</b> | <b>Décision</b> |
| Pierre Gregory                                                                                                                                            | Yvon Rochefort       | <b>ADOPTÉE</b>  |

### 10.6 Politique n° 5, 207 Violence au travail

| <b>Motion 18, Résolution 24-298</b>                                                                                                              |                       |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------|
| <b>QUE</b> le rapport en date du 18 septembre portant sur la <i>Politique n° 5,207 Violence au travail</i> soit reçu.                            |                       |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                            | <b>Appuyée par :</b>  | <b>Décision</b> |
| Yvon Rochefort                                                                                                                                   | Anna-Karyna Ruskowski | <b>ADOPTÉE</b>  |
| <b>QUE</b> le Conseil approuve la <i>Politique n° 5,207 Violence au travail</i> telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur. |                       |                 |
| <b>Proposée par :</b>                                                                                                                            | <b>Appuyée par :</b>  | <b>Décision</b> |
| Pierre Gregory                                                                                                                                   | Éric Lapointe         | <b>ADOPTÉE</b>  |

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)

NON-ADOPTÉ

### 11. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

### 12. AUTOÉVALUATION

Les membres élus du Conseil sont d'accord pour dire que les discussions à la table sont saines et respectueuses. Le président conseiller Fortin exprime sa gratitude envers le comité des secteurs et l'administration pour le travail remarquable les politiques.

Lors des rencontres, nous mettons l'accent sur la vérité et l'honnêteté, afin d'assurer le bien-être de nos élèves.

La table exprime sa gratitude envers toute l'équipe administrative pour leur professionnalisme dans la préparation des rencontres visant à promouvoir le rôle de gouvernance des conseillers scolaires.

Le rôle des élèves conseillères est crucial à la table politique, car c'est une opportunité de gagner. Une participation plus active de leur part serait grandement appréciée.

### 13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS

|                                                                             |                                       |                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| À 19 h 49 la séance publique est ajournée et la séance en huis clos débute. |                                       |                                   |
| <b>Proposée par :</b><br>Kristine Dandavino                                 | <b>Appuyée par :</b><br>Éric Lapointe | <b>Décision</b><br><b>ADOPTÉE</b> |

**Retour à la séance publique à 21 h 28**

### 14. ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

| Motion 19, Résolution 24-299                                                                                                |                                       |                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>QUE</b> les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous soient transférées en séance publique.        |                                       |                                   |
| <b>14.1</b> Le rapport sur les <i>Changements au sein du personnel</i> entre le 13 avril au 10 mai 2025.                    |                                       |                                   |
| <b>14.2</b> L'annexe B <i>Sommaire des contrats de plus de 100 000 \$ accordés entre le 1er mai 2025 et le 31 août 2025</i> |                                       |                                   |
| <b>Proposée par :</b><br>Kristine Dandavino                                                                                 | <b>Appuyée par :</b><br>Éric Lapointe | <b>Décision</b><br><b>ADOPTÉE</b> |

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE  
VIAMONDE- (SÉANCE PUBLIQUE)**

**NON-ADOPTÉ**

**15. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE**

| <b>Motion 20, Résolution 24-300</b>                                                                                      |                                       |                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>QUE</b> la réunion ordinaire publique du Conseil scolaire Viamonde du 18 septembre 2025 soit levée à <b>21 h 28</b> . |                                       |                                   |
| <b>Proposée par :</b><br>Kristine Dandavino                                                                              | <b>Appuyée par :</b><br>Éric Lapointe | <b>Décision</b><br><b>ADOPTÉE</b> |

Le directeur de l'éducation  
**Sébastien Fontaine**

Le président du Conseil,  
**Benoit Fortin**

## FORMULAIRE DE DÉLÉGATION

### DEMANDE ÉCRITE POUR S'ADRESSER AU CONSEIL

Le 8 Oct 2025  
**Date de la demande**

Le 23 Oct 2025  
**Date de la réunion**

**Nom de la personne ou de l'organisme demandant une délégation :**

Les parents contre le gazon artificiel

**Nom du ou des porte-parole(s) :**

Ashleigh Rose, MPP Marit Stiles

**Adresse ou courriel du ou des porte-parole(s) :**

4 Lindsey Avenue, M6H 1C9, Toronto ON

**Numéro de téléphone :**

647 564 7827

**École de fréquentation :**

École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau

### OBJET DE LA PRÉSENTATION :

**a) Point inscrit à l'ordre du jour :**

**b) Autre sujet non-inscrit:**

Terrain à refaire à PIET: pourquoi le gazon artificiel ne devrait jamais être une option dans un contexte scolaire

### POINTS SAILLANTS DE LA PRÉSENTATION (FOURNIR EN ANNEXE TOUT ÉLÉMENT QUI FERA L'OBJET DE PRÉSENTATION SANS EXCEPTION) :

Voir annexe

Veuillez vous référer également au rapport sur ce sujet (incluant les devis et les rapports scientifiques qui y sont joints), préparé par Ashleigh Rose et soumis au Conseil scolaire préalablement par la directrice de l'école, Madame Myner.

### AVIS IMPORTANT

Veuillez retourner le présent formulaire dûment rempli, conformément aux procédures ci-jointes, à Corine Céline, secrétaire de séances, par la poste au siège social du Conseil sis au 116, Cornelius Parkway, Toronto (Ontario) M6L 2K5, ou par courriel à [celinem@csviamonde.ca](mailto:celinem@csviamonde.ca).

**POINTS SAILLANTS DE LA PRÉSENTATION (FOURNIR EN ANNEXE TOUT ÉLÉMENT QUI FERA L'OBJET DE PRÉSENTATION SANS EXCEPTION):**

- **Risques pour la santé** (exposition à des substances dangereuses, exposition à la chaleur, augmentation du taux de blessures)
- « Les enfants sont particulièrement vulnérables aux expositions nocives aux surfaces en gazon synthétique » (Mount Sinai\*)
- Mesures de sécurité indispensables impossibles à appliquer en milieu scolaire (interdiction de s'asseoir, de marcher pieds nus, de se toucher le visage, obligation de se doucher immédiatement après un contact, se brosser les cheveux immédiatement, nettoyer immédiatement toute coupure ou abrasion)
- les alternatives « vertes » non testées sont inacceptables : « présence de substances cancérogènes et neurotoxiques connues [...] dans presque tous les matériaux de remplissage alternatifs [...] substances chimiques préoccupantes non divulguées [...] dans les brins d'herbe en plastique, les tapis et les tapis de gazon » (Mount Sinai).
- **Coût élevé/utilisation irresponsable des fonds** (coûts directs : installation, entretien, remplacement, assainissement des sols ; coûts indirects : nécessité immédiate d'installer et utilisation accrue de la climatisation à l'école, augmentation des effectifs pour empêcher les enfants dont les parents ne les autorisent pas à jouer sur le gazon synthétique)
- aucune raison pour que le gazon naturel ne puisse pas pousser s'il est correctement entretenu, à un coût bien moindre
- **Limitation de l'utilisation de l'espace extérieur** : gazon dangereux et inutilisable par temps chaud (jusqu'à +20 degrés à hauteur de tête par rapport au gazon naturel, quel que soit le type de remplissage - impact potentiel de mai à octobre)
- **Absence de consultation publique** (les parents n'ont jamais été informés de la possibilité d'un terrain artificiel ; lorsqu'on les interroge, **tous les parents préfèrent le gazon naturel** au gazon synthétique, y compris les membres du conseil des parents qui ont initialement proposé cette option)
- **Impact environnemental**

**Les produits nocifs ne devraient pas être expérimentés sur nos enfants.**

---

\*<https://mountsinaiaexposomics.org/position-statement-on-the-use-of-artificial-turf-surfaces/>

\*<https://mountsinaiaexposomics.org/artificial-turf/>

**ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL****Du 15 septembre au 17 octobre 2025**

| <b>Membres</b>                                   | <b>Date</b>      | <b>Activités</b>                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseiller Fortin<br>( <b>Président</b> )        | 25 septembre     | Lever du drapeau Franco-Ontarien à Queen's Park et Nathan Philip Square                                                                                                          |
| Conseillère Richez<br>( <b>Vice-présidente</b> ) | 24 septembre     | Soirée curriculum ÉÉ L'Envolée                                                                                                                                                   |
|                                                  | 25 septembre     | Lever du drapeau Franco-Ontarien à l'Hôtel de ville de Windsor et à l'Université de Windsor                                                                                      |
|                                                  | 30 octobre       | Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - Université de Windsor                                                                                                   |
|                                                  | 3 octobre        | La Patrouille aux couleurs franco-ontariennes, organisée par la Police provincial de l'Ontario et le Centre communautaire francophone de Windsor-Essex-Kent, ÉS Lamothe Cadillac |
| Conseillère Dandavino                            | 25 septembre     | Lever du drapeau Franco-Ontarien 2025 à Ronald Marion (Pickering)                                                                                                                |
|                                                  | 28 septembre     | Présentation des 7 valeurs algonquines (Courtice)                                                                                                                                |
|                                                  | 30 septembre     | Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - ruban orange au centre-ville d'Oshawa                                                                                   |
|                                                  | 15 au 18 octobre | Congrès annuel de la FNCSF (Kelowna)                                                                                                                                             |
| Conseillère Diakité                              |                  |                                                                                                                                                                                  |
| Conseiller Gregory                               | 23 septembre     | Soirée curriculum à ÉÉ du Chêne                                                                                                                                                  |
|                                                  | 25 septembre     | Lever du drapeau Franco-Ontarien à Hamilton                                                                                                                                      |
|                                                  | 2 octobre        | Rencontre ville de Hamilton pour projet école                                                                                                                                    |

|                       |                                  |                                                                                         |
|-----------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseiller Lapointe   | 25 septembre<br>15 au 18 octobre | Lever du drapeau Franco-Ontarien à Barrie<br>Congrès annuel de la FNCSF (Kelowna)       |
| Conseillère Oger      | 25 septembre<br>9 octobre        | Barbecue / soirée curriculum ÉS Toronto-Ouest<br>Soirée curriculum à ÉÉ Charles-Sauriol |
| Conseiller O'Hara     | 25 septembre                     | Lever du drapeau Franco-Ontarien à Kitchener                                            |
| Conseiller Paradis    | 25 septembre                     | Lever du drapeau Franco-Ontarien à Sarnia                                               |
| Conseiller Rochefort  | 25 septembre<br>15 au 18 octobre | Lever du drapeau Franco-Ontarien à Brampton<br>Congrès annuel de la FNCSF (Kelowna)     |
| Conseillère Ruskowski | 25 septembre                     | Lever du drapeau Franco-Ontarien à Queen's Park                                         |
| Conseiller Tikeng     | 25 septembre                     | Lever du drapeau Franco-Ontarien à Niagara                                              |

**CALENDRIER DES DIVERSITÉS – OCTOBRE 2025**

| <b>Octobre 2025</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ce mois-ci</b>   | Mois de la sensibilisation à la cybersécurité<br>Mois de l'histoire des femmes<br>Mois du patrimoine latino-américain<br>Mois canadien de l'histoire islamique<br>Mois du patrimoine allemand<br>Mois de la santé visuelle des enfants<br>Mois de sensibilisation au TDAH<br>Mois de sensibilisation de la dyslexie<br>Mois des troubles d'apprentissage |
| 1                   | Journée nationale des aînés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1-2                 | Yom Kippour (Judaïsme)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 2                   | Journée de reconnaissance du personnel d'entretien<br><br>Journée internationale de la non-violence                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 4                   | Journée nationale de commémoration et d'action pour les Femmes, les Filles et les personnes de genre divers Autochtones<br><br>Journée mondiale des animaux                                                                                                                                                                                              |
| 5                   | Journée mondiale des enseignantes et enseignants                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 6-13                | Sukkot (Judaïsme)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 10                  | Journée mondiale de la santé mentale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 11                  | Journée internationale de la fille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 13                  | Action de grâce (férié)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 15-17               | Forum des jeunes – (activité systémique)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 17                  | Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté<br><br>Journée du trouble développemental du langage                                                                                                                                                                                                                                            |
| 17-22               | Secret Path/Sentier secret                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 18                  | Journée de l'affaire « personne » (droit de vote des femmes au Canada)                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| <b>Octobre 2025</b> |                                                                                                       |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19-25               | Semaine des incapacités invisibles                                                                    |
| 20                  | Naissance du Guru Granth Sahib (Sikhisme)<br>Divali (Hindouisme)                                      |
| 22                  | Journée « Amène-moi dehors » (programme Éco École)                                                    |
| 24                  | Journée de reconnaissance du personnel d'éducation en petite enfance<br>Journée des Nations Unies     |
| 27                  | Journée Passez au mauve (droits des enfants)<br>Journée nationale des bibliothèques scolaires         |
| 31                  | <b>Halloween</b>  |

Le 23 septembre 2025

Chères familles,

Au nom du Conseil, il me fait plaisir de vous adresser nos plus sincères salutations en ce début d'année scolaire. Nous avons déjà tenu notre première séance ordinaire de l'automne, la semaine dernière, et nous sommes ravis d'être une voix essentielle – la vôtre – sur les questions d'éducation en français dans le centre-sud-ouest de l'Ontario.

Des informations qui circulent abondamment ces temps-ci nous préoccupent au plus haut point. Depuis plusieurs mois, les médias rapportent que le gouvernement provincial songe à abolir les rôles de conseillères et conseillers scolaires. Il convient de rappeler que la structure de gouvernance scolaire actuelle est une structure démocratique, qui vous permet, chères familles, d'être représentées et entendues dans vos milieux respectifs, et le fruit d'élections qui se déroulent tous les quatre ans. Pour justifier cette volonté de retirer aux conseils le pouvoir de prendre les meilleures décisions pour leurs propres milieux, le gouvernement cite en exemple, cinq conseils anglophones, qu'il accuse d'avoir approuvé des dépenses frivoles, d'être incapables d'équilibrer leur budget ou d'assurer une saine gestion de leurs ressources.

Dans ce contexte, je tiens à préciser que le Conseil scolaire Viamonde n'a reçu aucune critique du gouvernement par rapport à ses pratiques de gestion. Malgré un déficit anticipé, Viamonde a présenté un budget équilibré en 2024-2025 et prévoit faire la même chose au cours de la présente année scolaire. En fait, Viamonde, ainsi que les autres conseils scolaires francophones publics, sont reconnus comme des modèles de saine gestion et pour la compétence de leurs équipes administratives.

Même s'il a laissé entendre récemment que des changements seraient apportés à la gouvernance scolaire, le gouvernement a néanmoins reconnu que la Charte canadienne des droits et libertés confère aux communautés linguistiques minoritaires, le droit de gérer leurs propres établissements. Il semble donc que si des changements devaient se produire, le Conseil scolaire Viamonde serait épargné et que les élections scolaires d'octobre 2026 auraient bel et bien lieu. Collectivement, nous devons quand même demeurer vigilants, afin que la communauté francophone ne perde pas les pouvoirs durement acquis au fil des années.

Le mandat des membres élus au Conseil est de prendre des décisions qui reflètent les besoins, les priorités et les valeurs des communautés représentées. Contrairement aux fonctionnaires du ministère de l'Éducation, nous bénéficions d'un lien direct avec les familles, les élèves et l'administration scolaire. Nos membres s'assurent que les préoccupations locales — qu'il s'agisse de la qualité des programmes, de l'entretien des bâtiments ou du transport scolaire, soient entendues et prises en compte dans la gestion et l'amélioration continue du système. Vos conseillères et conseillers scolaires sont **votre** voix à la table décisionnelle : nous adoptons des budgets, établissons des priorités stratégiques et veillons à ce que l'éducation publique serve équitablement tous les élèves. Les conseils scolaires de langue française, comme Viamonde, portent également la lourde (mais combien valorisante!) responsabilité de défendre les intérêts de la communauté de langue minoritaire au chapitre de l'éducation. Ce travail militant pour un accès à l'éducation de langue française, ainsi qu'à des installations et une expérience scolaire équivalentes à celles proposées à la majorité anglophone, s'effectue par des interventions constantes auprès du gouvernement provincial. Tous ces efforts sont déployés pour protéger le droit à l'éducation en français, valoriser la culture francophone et créer des environnements où les élèves peuvent s'épanouir pleinement dans leur langue et leur identité.

Je vous invite à saisir l'opportunité du débat actuel pour affirmer ou réaffirmer votre engagement envers les questions d'éducation et vous impliquer à la hauteur de vos capacités. Les réunions régulières du Conseil scolaire sont publiques et tout membre de la communauté Viamonde peut y assister, en présentiel ou en virtuel. De même, n'oubliez pas que chaque parent peut joindre un conseil d'école et participer aux échanges sur les questions qui touchent l'apprentissage et le bien-être de ses enfants.

Nous demeurons convaincus qu'ensemble, les conseillères et conseillers scolaires jouent un rôle essentiel pour veiller à la réussite et au bien-être des élèves. Le Conseil scolaire Viamonde, pour sa part, est engagé à demeurer un modèle de bonne gestion et de leadership au service de la population.

En vous souhaitant de vivre plein de petites et de grandes réussites tout au cours de l'année qui s'amorce, je vous transmets à nouveau, chères familles, mes salutations distinguées.

Le président,



Benoit Fortin

c.c.      Membres du Conseil  
         Comité exécutif  
         Directions des écoles



## ONTARIO NDP CAUCUS CAUCUS DU NPD DE L'ONTARIO

Official Opposition • l'Opposition officielle

Cher Benoit Fortin,

Nous écrivons pour partager nos préoccupations concernant le projet de loi 33 et la menace qu'il représente pour les enfants ayant des besoins particuliers et des profils d'apprentissage exceptionnels. Ce projet de loi donne au ministre de l'Éducation des pouvoirs étendus pour prendre le contrôle des conseils scolaires, passer outre les administrateurs et dicter les décisions locales. Surtout, cela enlève aux administrateurs élus la capacité de défendre les services dont dépendent nos élèves les plus vulnérables.

Le système d'éducation publique de l'Ontario souffre d'un sous-financement chronique : plus de 6,3 milliards de dollars ont été coupés des budgets de nos écoles depuis 2018. L'éducation spécialisée a été la plus durement touchée, privant les enfants en situation de handicap et les élèves ayant des profils d'apprentissage exceptionnels du soutien dont ils ont besoin. Les rapports de la Coalition ontarienne de l'autisme et de Communauté Living Ontario tirent la sonnette d'alarme : pénurie d'éducatrices et d'éducateurs spécialisé-e-s, compressions dans les classes, et enfants soumis à des mesures de contention ou d'isolement.

Ce dont nos enfants ont besoin, c'est de financement pour fournir des adultes attentionnés et qualifiés, des classes plus petites, des programmes spécialisés et les outils nécessaires pour être en sécurité et réussir à l'école.

Au lieu de cela, le ministre de l'Éducation se donne le pouvoir d'imposer des superviseurs non élus et non responsables et de marginaliser les administrateurs, les empêchant de défendre les intérêts des élèves et de leurs familles.

Nous pouvons déjà voir le danger que cette approche représente pour nos enfants, compte tenu de ce qui se passe dans les conseils scolaires déjà sous supervision :

- À Thames Valley, les enfants ayant des besoins particuliers ne fréquentent pas l'école parce qu'aucune évaluation des besoins n'a été effectuée et donc aucun soutien n'est offert.
- Au sein du conseil scolaire du district de Toronto, l'une des premières initiatives du superviseur a été d'augmenter la taille des classes pour les enfants en situation de handicap, une initiative contre laquelle les administrateurs avaient voté grâce aux plaidoyers venant de la communauté et des experts.
- À Ottawa, le superviseur a remis en question le montant des dépenses faites par les conseils pour l'éducation spécialisée.

En prenant ces décisions et en questionnant ces dépenses, les superviseurs n'ont pas pris la peine de consulter les parents ou les communautés concernées. En fait, les superviseurs n'assistent pas aux réunions du Comité consultatif de l'éducation spécialisée. Certains superviseurs n'ont même pas mis leurs coordonnées à la disposition des parents, laissant les parents sans moyen de poser des questions ou de les contacter en cas de préoccupation.

Les parents ont aussi perdu un défenseur pour leurs enfants. Un sondage de la Ontario Autism Coalition a révélé que, rien que l'an dernier, plus de 100 000 enfants en situation de handicap en Ontario ont reçu des soutiens à l'école grâce à la défense des administrateurs. En mettant de côté les administrateurs, choisis et tenus responsables par un processus démocratique, et en les remplaçant par des superviseurs gouvernementaux triés sur le volet, le projet de loi 33 supprime cette aide aux familles et les prive de leur voix dans les décisions éducatives.

Pire encore, le projet de loi 33 empêche les parents et les communautés de tenir les superviseurs responsables de leurs actions. Contrairement aux administrateurs, les superviseurs ne peuvent pas être destitués par un vote. Leurs décisions ne peuvent pas être contestées devant les tribunaux. Ils ne relèvent que du ministre de l'Éducation à Toronto.

Nous ne pouvons pas permettre au gouvernement d'aller de l'avant avec un projet de loi qui met en péril l'éducation et la sécurité des enfants ayant des handicaps et des particularités d'apprentissage. Le projet de loi 33 doit être retiré, et le financement coupé à l'éducation doit être rétabli.

Nous sollicitons votre soutien pour que cela se réalise. Nous demandons à votre comité d'envisager d'écrire au ministre de l'Éducation Paul Calandra et au premier ministre Doug Ford pour leur demander de retirer le projet de loi 33 et de financer adéquatement l'éducation, et que vous recommandiez à votre conseil scolaire local de faire de même. Ensemble, nous pouvons nous assurer que les enfants ayant des besoins en éducation spécialisée ne soient pas laissés pour compte en Ontario.

Cordialement,

Chandra Pasma



Opposition officielle Ministre fantôme de  
l'Éducation

Alexa Gilmour



Ministre fantôme de l'Opposition officielle pour le  
Programme ontarien sur l'autisme

Le 23 octobre 2025

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Ébauche - Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2026**

---

Le calendrier proposé pour les réunions du Conseil en 2026, incluant les dates suggérées, est présenté à l'annexe A.

Conformément à la [politique](#) en vigueur, tous les membres du Conseil doivent être physiquement présents dans la salle de réunion pour assister à chaque réunion ordinaire du Conseil. Toute absence justifiée doit être approuvée par la présidence avant la tenue de la rencontre.

Pour l'année 2026, neuf rencontres sont prévues, réparties sur quatre jeudis et cinq vendredis. Celles-ci se tiendront soit au siège social, soit dans l'une de nos écoles.

L'annexe B fournit un tableau récapitulatif des réunions du Conseil tenues dans les écoles depuis 2008.

Le calendrier est présenté à ce stade sous forme d'ébauche afin de recueillir les commentaires des membres. La version finale sera soumise pour adoption lors de la réunion d'organisation du Conseil, prévue en novembre.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 23 octobre 2025 intitulé *Ébauche - Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2026* soit reçu.

**Préparé et présenté par :**

Le directeur de l'éducation,  
Sébastien Fontaine

p.j. (2)

**DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2026**

| DATES                                              | SÉANCES                   | HORAIRE        | LIEUX                                                                            |
|----------------------------------------------------|---------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vendredi</b> – 23 janvier 2026                  | Publique<br>Huis Clos     | 18h00<br>20h00 | Siège social<br>Toronto                                                          |
| <b>Vendredi</b> – 20 février 2026                  | Publique<br>Huis Clos     | 18h00<br>20h00 | Siège social<br>Toronto                                                          |
| <b>Pas de réunion en mars 2026</b>                 |                           |                |                                                                                  |
| <b>Vendredi</b> - 17 avril 2026<br><b>Retraite</b> | Publique<br>Huis Clos     | 18h00<br>20h00 | <b>École publique<br/>Saint-Joseph</b>                                           |
| <b>Jeudi</b> – 21 mai 2026                         | Publique<br>Huis Clos     | 18h00<br>20h00 | Siège social<br>Toronto                                                          |
| <b>Jeudi</b> – 18 juin 2026                        | Publique<br>Huis Clos     | 18h00<br>20h00 | Siège social<br>Toronto                                                          |
| <b>Juillet et août 2026 – VACANCES</b>             |                           |                |                                                                                  |
| <b>Jeudi</b> – 17 septembre 2026                   | Publique<br>Huis Clos     | 18h00<br>20h00 | Siège social<br>Toronto                                                          |
| <b>Vendredi</b> – 23 octobre 2026                  | Publique<br>Huis Clos     | 18h00<br>20h00 | <b>École élémentaire Les<br/>Rapides où<br/>École élémentaire<br/>L'Héritage</b> |
| <b>Vendredi</b> – 20 novembre 2026                 | Réunion<br>d'organisation | 18h00          | Siège social<br>Toronto                                                          |
| <b>Jeudi</b> – 10 décembre 2026                    | Publique<br>Huis Clos     | 18h00<br>20h00 | Siège social<br>Toronto                                                          |

Au besoin, il pourrait y avoir des réunions extraordinaires.

**TABEAU RÉCAPITULATIF DE LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DANS LES ÉCOLES DE 2008 À 2025**

| Écoles<br>(en fonction depuis)  | 2008  | 2009  | 2010 | 2011  | 2012 | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017 | 2018  | 2019 | 2020 | 2023  | 2024 | 2025 | 2026   |
|---------------------------------|-------|-------|------|-------|------|-------|-------|-------|-------|------|-------|------|------|-------|------|------|--------|
| Académie Alexandre-Dumas (2013) |       |       |      |       |      |       | avril |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Académie La Pinède (1981)       |       |       |      |       |      |       |       |       | avril |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Académie de la Tamise (1998)    | avril |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Académie de la Moraine (2000)   |       |       | oct  |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Antonine-Maillet (1997)         |       |       |      | avril |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Carrefour des jeunes (2000)     |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      | sept  |      |      |       |      |      |        |
| Charles-Sauriol (2012)          |       |       |      |       |      | avril |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Chantal-Benoit (2023)           |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      | avril |      |      |        |
| Collège français (1979)         |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       | sept |      |       |      |      |        |
| David-Saint-Jacques (2020)      |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      | juin  |      |      |        |
| Du Chêne (2011)                 |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Dyane-Adam (2019)               |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      | sept  |      |      |        |
| Étienne-Brûlé (1969)            |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      | fév  |        |
| Félix-Leclerc (1988)            |       |       |      |       |      |       |       |       | nov   |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Franco-Jeunesse (1968)          |       |       |      | sept  |      |       |       | sept  |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Franco-Niagara (2019)           |       |       |      |       |      | oct   |       |       |       |      |       |      | fév  |       |      |      |        |
| Gabrielle-Roy (1975)            |       |       |      |       |      |       |       |       |       | oct  |       |      |      |       |      |      |        |
| Gaétan-Gervais (2017)           |       |       |      |       | fév  |       |       | avril |       |      | mai   |      |      |       |      |      |        |
| Georges-P.-Vanier (1974)        |       |       |      |       |      |       |       |       | mai   |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Gabriel-Dumont (1979)           |       |       |      |       | oct  |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Horizon Jeunesse (1998)         | mai   |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Jeanne-Lajoie (1974)            |       |       |      |       |      |       |       |       | sept  |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Jeunes sans frontières (2000)   |       |       |      |       |      |       |       | oct   |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| <b>L'Héritage (1998)</b>        |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      | Oct. ? |
| La Mosaïque (2008)              |       | mars  |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| La Marsh (1991)                 |       | sept  | nov  |       | sept |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| L'Envolée (1998)                |       | avril |      | oct   |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| La Source (1993)                |       |       |      |       |      |       |       |       |       | sept |       |      |      |       |      |      |        |
| Le Caron (1980)                 |       |       |      |       |      |       | sept  |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| La Fontaine (1998)              |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| Le Flambeau (2017)              |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      | avril |      |      |       |      |      |        |
| Laure-Rièse (1991)              |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       |      |      |       |      |      |        |
| L'Harmonie (2002)               |       |       |      |       |      |       |       |       | oct   |      |       |      |      |       |      |      |        |
| L'Odyssée (2000)                |       |       |      |       |      |       |       |       |       |      |       | fév  |      |       |      |      |        |
| La Pommeraie (2016)             |       |       |      |       |      |       |       |       |       | mai  |       |      |      |       |      |      |        |

| Écoles<br>(en fonction depuis)    | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019  | 2020 | 2023 | 2024  | 2025 | 2026   |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|------|-------|------|--------|
| Les Rapides (1991)                |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      | Oct. ? |
| Louise-Charron (2014)             |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      | avril |      |        |
| Mathieu-da-Costa (1990)           |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Marie-Curie (1972)                |      |      |      |      |      |      |      | mai  |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Michelle-O'Bonsawin (2023)        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      | mai   |      |        |
| De Lamothe-Cadillac (2010)        |      |      |      | mai  |      | sept |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Micheline-Saint-Cyr (2017)        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | fév  |       |      |      |       |      |        |
| Norval-Morisseau (2012)           |      |      |      |      |      | fév  |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Nouvel Horizon (1995)             | nov  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Patricia-Picknell (1998)          |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      | sept  |      |        |
| Pavillon de la jeunesse<br>(2000) |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Paul-Demers (2018)                |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | avril |      |      |       |      |        |
| Pierre-Elliott-Trudeau (2000)     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Des Quatre-Rivières (2008)        |      | fév  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Renaissance (1998)                |      |      | fév  |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Roméo-Dallaire (2009)             |      |      | mai  |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      |        |
| Ronald-Marion (2013)              |      |      |      |      |      |      | juin |      |      |      |      |       |      |      |       | oct  |        |
| Toronto Ouest (2012)              |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | oct  |       |      |      |       |      |        |
| Saint-Joseph (1848)               |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |       |      |      |       |      | avril  |
| Viola-Léger (2018)                |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | mai   |      |      |       |      |        |

**PUBLIC**

Le 23 octobre 2025

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025**

---

**PRÉAMBULE**

Le plan stratégique pluriannuel 2021-2025 fut approuvé le 2 décembre 2020 par les membres du Conseil. Cette feuille de route comporte quatre grandes orientations stratégiques :

- *Des élèves épanouis et engagés;*
- *Une organisation à l'écoute, performante et innovante;*
- *Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés et;*
- *Une gouvernance responsable.*

À partir du plan stratégique pluriannuel, les équipes administratives ont établi des budgets opérationnels ainsi que des plans de services avec des initiatives prioritaires incluant des cibles spécifiques pour l'année courante. De plus, le secteur de l'éducation prépare et soumet annuellement un *Plan d'amélioration et d'équité du Conseil* avec des cibles et indicateurs précis.

**SITUATION ACTUELLE**

Un sommaire des activités, soit le bilan trimestriel, informe la communauté sur le progrès de la mise en œuvre du [Plan stratégique pluriannuel 2021-2025](#) selon les quatre orientations stratégiques que s'est doté le Conseil.

Ce [bilan trimestriel](#) vient détailler les activités pour la période d'avril à août 2025.

**Il est recommandé :**

**QUE** le rapport intitulé *bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025* soit reçu.

**Présenté et préparé par :**

Le directeur de l'éducation,  
Sébastien Fontaine



PUBLIC

Le 23 octobre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : DEMANDES DE PROJETS DE RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (avril à août 2025)

Voici un sommaire des projets de recherche-action soumis au Conseil entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 août 2025.

Le comité qui approuve les projets s’appuie sur les trois critères suivants :

- 1. Le projet présente un lien direct avec le plan stratégique;
- 2. Le projet comporte un avantage pour le conseil (par exemple, un rapport rédigé à la suite d’une recherche-action);
- 3. Le temps et l’appui requis au niveau des ressources internes.

| Responsable de la recherche (organismes/ universités) | Titre/sujet du projet de recherche                                                                                                          | Objectif de la recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Écoles/région ciblée | Groupe/ Groupe d'âge/ niveau                                                                           | Décision | Dates du déroulement du projet | Commentaire (si refusé)                  |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------|------------------------------------------|
| Université York                                       | <i>L'exploration de la citoyenneté, l'inclusion et le sens de l'appartenance de la danse et de la poésie dans les écoles et communautés</i> | Ce projet vise à explorer et à développer la compréhension des élèves des notions reliées à la citoyenneté, et ce, à travers la danse. Il porte sur la citoyenneté et la façon dont l'enseignement et l'apprentissage de la danse pourraient permettre aux élèves d'exprimer leurs sentiments d'appartenance à travers la danse, la chorégraphie et la poésie. | É.É. La Mosaïque     | 5 <sup>e</sup> année                                                                                   | Approuvé | Mai 2025 à janvier 2026        |                                          |
| Université La Sorbonne Nouvelle - Paris 3             | <i>Les politiques linguistiques au Canada, évaluation de l'adéquation entre les politiques menées et les</i>                                | Recueillir des informations sur l'enseignement en français auprès des enseignants, des directions et auprès des équipes pédagogiques encadrantes du Conseil scolaire afin de me permettre de réaliser une analyse qualitative. Pour cela, je privilégie des entretiens.                                                                                        | É.É. Félix-Leclerc   | Personnel enseignant, direction, équipes pédagogiques encadrantes du conseil scolaire (surintendances, | Refusé   | S/O                            | Le refus est basé sur les trois critères |

|  |                                          |                                                                                                                                                                                                           |  |                                               |  |  |  |
|--|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------|--|--|--|
|  | <i>résultats obtenus dans les écoles</i> | Je cherche à évaluer les politiques linguistiques et l'adéquation entre les moyens et les actions mises en œuvre sur le terrain et la réalité de l'enseignement en français dans un contexte minoritaire. |  | membres des équipes pédagogiques au central). |  |  |  |
|--|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------|--|--|--|

**IL EST RECOMMANDÉ:**

**QUE** le rapport en date du 23 octobre 2025 intitulé *Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil Scolaire Viamonde (avril à août 2025)* soit reçu.

**Préparé par :**

Les surintendances de l'éducation,  
*Dounia Bakiri*  
*Roland Desloges*  
*Hugues Kamga Wambo*  
*Olivier St-Maurice*  
*Isabelle Turcotte*  
*Tricia Verreault*

**Présenté par :**

Le directeur de l'éducation,  
*Sébastien Fontaine*

Le 23 octobre 2025

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : SORTIES ÉDUCATIVES**

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil appuie la planification et l'organisation de sorties éducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

Le coût des sorties éducatives peut varier selon plusieurs facteurs (p. ex., nombre d'élèves participant à l'activité, l'endroit de la sortie, organisation des activités de levée de fonds, choix d'une compagnie externe pour l'organisation de l'activité, etc.).

Le Conseil appuie également, lorsque possible, la planification et l'organisation collaborative des sorties éducatives entre les écoles.

**DÉFINITION**

Une sortie éducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

Conformément au processus d'approbation des sorties éducatives, l'administration est responsable de l'approbation des sorties de catégorie 1 et 2 ayant lieu en Ontario tandis que le Conseil doit approuver les sorties de catégorie 2 et 3 ayant lieu à l'extérieur de la province ou hors du pays.

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, ci-après, sont prévues :

France et Italie, Europe

|                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lieu :</b>                                     | France et Italie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>École :</b>                                    | École secondaire Michelle-O'Bonsawin et le Collège français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Date :</b>                                     | 11 au 21 mars 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau d'études :</b>                          | 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Nombre d'élèves :</b>                          | 32 élèves                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>But du voyage :</b>                            | <p>Les élèves auront la chance de visiter Paris, le Louvre, la Cathédrale Notre-Dame, les Champs-Élysées, la Tour Eiffel et le Château de Versailles. Ils feront une croisière sur la Seine. Ils iront en Italie visiter brièvement Milan pour ensuite se rendre à Florence et Pise où ils visiteront la Cathédrale De Duomo et l'Opéra ainsi que la Tour de Pise. De Milan, ils se rendront à Rome où ils visiteront le Colisée, le Forum Romain, la Citée et le musée du Vatican, La Fontaine de Trevi, le Panthéon. Ils se rendront à Pompéi et Capri.</p> |
| <b>Lien aux programmes-cadres de l'école</b>      | <p>Les activités de ce voyage sont connectées avec l'étude des civilisations anciennes, la Renaissance, les révolutions politiques et sociales ainsi que les lieux de mémoire et monuments historique (Cours d'histoire mondiale et la géographie mondiale). Les différentes visites permettront aux élèves une immersion dans les arts visuels, l'histoire de l'art et l'architecture ainsi qu'une analyse des styles artistiques. Ils auront la chance d'enrichir leur vocabulaire en français ainsi que de développer une curiosité culturelle.</p>        |
| <b>Montant défrayé par l'élève :</b>              | 5 548 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Montant défrayé par l'école :</b>              | 0 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Montant défrayé par le conseil d'école :</b>   | 0 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Montant défrayé par un autre organisme :</b>   | 0 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Montant défrayé par une autre subvention :</b> | 0 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Coût total de l'activité :</b>                 | 133 152 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

***Banff, Alberta***

|                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lieu :</b>                                     | Banff, Alberta                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>École :</b>                                    | École secondaire Le Caron                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Date :</b>                                     | 2 au 5 juin 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau d'études :</b>                          | 12 <sup>e</sup> année                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Nombre d'élèves :</b>                          | 25 élèves                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>But du voyage :</b>                            | Lors de la visite guidée de la Ville de Banff, les élèves rencontreront des professionnels du tourisme local. Des randonnées auront lieu aux Lac Minnewanka, Lac Louise, Lac Moraine ainsi qu'au Mont Sulphur. Ces excursions donneront la chance aux élèves d'étudier les lacs glaciaires, la faune et la flore alpine ainsi que le tourisme. Ils auront la possibilité de développer leurs compétences en orientation, sécurité en plein air ainsi que leur condition physique. En lien avec l'histoire du Parc National de Banff, ils étudieront les infrastructures touristiques. |
| <b>Lien aux programmes-cadres de l'école</b>      | Les activités proposées, lors de ce voyage, sont directement en lien avec la MHS Environnement, le cours CGG30 – Voyage et tourisme, le cours PPL40 – Éducation physique et santé. Ils étudieront le domaine touristique canadien dans le cadre du cours TFJ4C Hôtellerie et tourisme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Montant défrayé par l'élève :</b>              | 1 680 \$ (Avant les levées de fonds : vente de poinsettias, vente McMillans (repas préparés), plusieurs tournois communautaires de volleyball, journées Bingo et ventes de chocolat).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Montant défrayé par l'école :</b>              | 0 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Montant défrayé par le conseil d'école :</b>   | 0 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Montant défrayé par un autre organisme :</b>   | 0 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Montant défrayé par une autre subvention :</b> | 0 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Coût total de l'activité :</b>                 | 42 000 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

Les sorties proposées respectent la politique n° 3,202 *Sorties éducatives* du Conseil scolaire Viamonde.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 23 octobre 2025 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

**QUE** la demande, pour les voyages en France et en Italie de l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin et du Collège français et à Banff, en Alberta de l'École secondaire Le Caron, soit approuvée.

**Préparé par :**

Le surintendant de l'éducation,  
*Roland Desloges*

**Préparé par :**

La surintendante de l'éducation,  
*Dounia Bakiri*

**Présenté par :**

Le directeur de l'éducation,  
*Sébastien Fontaine*

Le 23 octobre 2025

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****OBJET : Rapport n° 1 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée**

Le comité a tenu sa rencontre n° 1 le **23 septembre 2025** de **17 h 32 à 18 h 54** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

|                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres du Conseil présents</b>                                    | M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil<br>M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Membre du Conseil absent</b>                                       | M <sup>me</sup> Kristine Dandavino, Conseillère scolaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Membres d'organismes présents</b>                                  | M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto co-présidente du Comité<br>M <sup>me</sup> Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter<br>M <sup>me</sup> Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Membres d'organismes absents</b>                                   | M <sup>me</sup> Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara<br>M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b>       | M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation<br>M <sup>me</sup> Annette Petitpas, directrice des services aux élèves<br>M <sup>me</sup> Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée<br>M <sup>me</sup> Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité<br>M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil |
| <b>Membre invité de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b> | M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents No 1 CCES - 23 sept 2025.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal n° 10 du 3 juin 2025;

2. qu'il a reçu le rapport sur le *Budget pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée 2025-2026* de M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier;
3. qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents;

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 23 octobre 2025 intitulé *Rapport n° 1 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,  
**Benoit Fortin**

La surintendante de l'éducation,  
**Dounia Bakiri**

Le 23 octobre 2025

## AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### OBJET : **Rapport n° 2** - Comité consultatif de l'éducation spécialisée

Le comité a tenu sa rencontre n° 2 le **23 septembre 2025** de **17 h 55 à 19 h 05** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres du Conseil présents</b>                              | M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil<br>M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Membre du Conseil absent</b>                                 | M <sup>me</sup> Kristine Dandavino, Conseillère scolaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Membres d'organismes présents</b>                            | M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto co-présidente du Comité<br>M <sup>me</sup> Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter<br>M <sup>me</sup> Nancy Komi, représentante de Epilepsy South western Ontario                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Membres d'organismes absents</b>                             | M <sup>me</sup> Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara<br>M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b> | M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation<br>M <sup>me</sup> Annette Petitpas, directrice des services aux élèves<br>M <sup>me</sup> Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée<br>M <sup>me</sup> Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité<br>M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil |
| <b>Personnes invitées</b>                                       | M <sup>me</sup> France Wingert, Conseillère pédagogique en éducation spécialisée au conseil scolaire Viamonde<br>M <sup>me</sup> Cécile Santos-Ayrault, Conseillère pédagogique en éducation spécialisée au conseil scolaire Viamonde<br>M <sup>me</sup> Tammy Couture, Consultante en autisme au conseil scolaire Viamonde                                                                                                                                                                                                                             |

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents No 2 CCES - 23 sept 2025.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a reçu une présentation de Mme France Wingert, conseillère pédagogique en éducation spécialisée au Conseil Scolaire Viamonde, concernant le camp d'été en éducation spécialisée offert aux élèves de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée. Ce camp a eu lieu du 28 juillet au 15 août 2025;

2. qu'il a reçu une présentation de M<sup>me</sup> Cécile Santos-Ayrault, conseillère pédagogique en éducation spécialisée au Conseil Scolaire Viamonde sur le camp Habilo-Socio+ dans le cadre du *Programme de perfectionnement des compétences après l'école*. Ce camp a eu lieu du 18 août au 22 août 2025;
3. qu'il a reçu un rapport verbal de M<sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation au sujet de l'ouverture des Classes d'apprentissage alternatif (CAA);
4. qu'il a reçu une présentation détaillée de M<sup>me</sup> Tammy Couture, Consultante en autisme au Conseil scolaire Viamonde concernant les processus liés à l'ouverture des Classes d'apprentissage alternatif (CAA) pour la rentrée scolaire 2025.
5. que la date de la prochaine rencontre CCÉS, rencontre n° 3 et n° 4 se tiendra le 4 novembre 2025 à 17 h 30.

**IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 23 octobre 2025 intitulé *Rapport n° 2 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,  
**Benoit Fortin**

La surintendante de l'éducation,  
**Dounia Bakiri**

Le 23 octobre 2025

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****OBJET : Rapport n° 1 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion**

Le Comité a tenu une réunion le **7 octobre 2025** de **17 h 32 à 18 h 40** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

|                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres élus du Conseil</b>                                                   | M. Benoit Fortin, conseiller scolaire et président du Conseil<br>M <sup>me</sup> Geneviève Oger, conseillère scolaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Membre du Conseil absent</b>                                                  | M <sup>me</sup> Kristine Dandavino, conseillère scolaire et présidente du comité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS) présent</b>    | M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du <i>Centre Francophone du Grand-Toronto</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Membre du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde</b> | M <sup>lle</sup> Chloé Thuler, É.S. Le Caron                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Membres des organismes présents</b>                                           | M <sup>me</sup> Alexandra Brioso, Représentante du Carrefour Communautaire Francophone de London (CCFL)<br>Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de FrancoQueer<br>M <sup>me</sup> Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara                                                                                                                                                           |
| <b>Membres des organismes absents</b>                                            | M <sup>me</sup> Edwige Buquet-Ngom, Représentante Point Ancrage Jeunesse (PAJ)<br>M <sup>me</sup> Christelle Deudjui, Représentante de Connecture Canada<br>M. Lanciné Koulibaly, Directeur du Centre francophone de Hamilton                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde présents</b>         | M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation<br>M <sup>me</sup> Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne<br>M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, Surintendante de l'éducation<br>M <sup>me</sup> Isabelle Turcotte, Surintendante de l'éducation<br>M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation<br>M. Roland Desloges, Surintendant de l'éducation<br>M <sup>me</sup> Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil |
| <b>Membres invités</b>                                                           | M <sup>me</sup> Élyse Buligan - direction des services du secteur de l'éducation, volet écoles sécuritaires et bienveillance, éducation Autochtone et équité<br>M. Fogno Ouambo, Baudelaire – directeur des services du secteur de l'éducation, volet-cadre d'efficacité                                                                                                                                                                     |

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :  
[Documents CEEDI 7 oct 2025.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté avec modification le procès-verbal de la rencontre n° 4 du 27 mai 2025 ;
2. qu'il a reçu et approuvé l'arrivée de deux nouveaux membres au CÉÉDI;
  - M<sup>me</sup> Alexandra Briosio directrice adjointe représentera Carrefour Communautaire Francophone de London CCFL
  - M<sup>lle</sup> Chloé Thüler de É.S. Le Caron représentera les élèves
3. qu'il a pris connaissance de la *Politique n° 3,302 Soutiens aux élèves ayant des affections médicales prédominantes*. Par la suite, la politique sera envoyée en consultation publique. Elle sera affichée sur le site Web du Conseil avec un formulaire pour recevoir les commentaires de la communauté ;
4. qu'il a pris connaissance de la *Politique n° 3,408 Devoirs*. À la suite des rétroactions, la politique révisée sera envoyée en consultation publique. Elle sera affichée sur le site Web du Conseil avec un formulaire pour recevoir les commentaires de la communauté ;
5. qu'il a reçu une présentation sur la mise en œuvre du programme pour la réussite des élèves Noirs par M. Fogno Ouambo, Baudelaire, directeur des services du secteur de l'éducation, volet-cadre d'efficacité et une présentation sur le programme pour la réussite des élèves Autochtones par M<sup>me</sup> Élyse Buligan, direction des services du secteur de l'éducation, volet écoles sécuritaires et bienveillantes, Éducation Autochtone et équité;
6. qu'il a reçu une mise à jour ainsi que des suggestions de la part des organismes communautaires présents ;
7. que la date de la prochaine rencontre n° 2 du CÉÉDI se tiendra le 9 décembre 2025 à 17 h 30 via TEAMS.

### **IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 23 octobre 2025 intitulé *Rapport n° 1 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion* soit reçu.

Le co-président du comité,  
**Benoît Fortin**

Le surintendant de l'éducation,  
**Hugues Kamga Wambo**

Le jeudi 23 octobre 2025

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Politique n° 4,103 Conseil d'école**

---

**PRÉAMBULE**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 4,103 *Conseil d'école* a été mise à jour à la suite de la recommandation du Comité permanent éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI). Elle fut ensuite envoyée en consultation publique en septembre 2025.

**SITUATION ACTUELLE**

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la Politique n° 4,103 *Conseil d'école*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

**II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 23 octobre 2025 portant sur la *Politique n° 4,103 Conseil d'école* soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve la *Politique n° 4,103 Conseil d'école* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**Préparé par :**

Le surintendant de l'éducation  
Roland Desloges

**Présenté par :**

Le directeur de l'éducation,  
Sébastien Fontaine

p. j. (3)

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

**Approuvée le 27 juin 1998**  
**Révisée le 23 octobre 2025**  
**Prochaine révision en 2029-2030**

**Page 1 de 5**

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'éducation est une responsabilité que se partagent les écoles, les élèves et leurs familles, ainsi que la collectivité. Le Conseil appuie la création de conseils d'école à caractère consultatif dans chacune de ses écoles.

**ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

En conformité avec la mission, la vision, les buts et les politiques du Conseil ainsi qu'avec la loi sur l'éducation et les règlements de l'Ontario, les membres du conseil d'école travaillent, en collaboration avec le personnel de l'école, les familles, le Conseil et la collectivité pour améliorer le rendement des élèves et accroître la responsabilité du système d'éducation envers les familles de l'école. Les membres du conseil d'école réalisent leur mission principalement en faisant des recommandations, conformément aux Règlements 612/00, Conseils d'école et comités de participation des parents, tels que modifiés (ci-après le « Règlement »), à la direction d'école et au conseil scolaire.

**PRINCIPES DIRECTEURS****1. Composition des conseils d'école et fonctionnement****1.1** Tel que stipulé par la Loi, chaque conseil d'école est composé des membres suivants :

- de parents, c'est-à-dire, de personnes détenant le rôle d'autorité parentale auprès d'élèves de cette école;
- d'au moins 1 personne représentant la collectivité francophone nommée par les autres membres du conseil d'école;
- d'1 ou 2 élèves des écoles secondaires;
- de la direction d'école, membre d'office;
- d'au moins 1 membre du personnel enseignant œuvrant à l'école;
- d'au moins 1 membre du personnel non enseignant de l'école;
- d'une personne nommée par l'association des Parents Partenaires en éducation, s'il y a lieu.

**1.2** Le conseil d'école est composé en majorité de personnes détenant l'autorité parentale, de personnes détenant l'autorité parental d'élèves de l'école. Afin de tenir compte des différentes réalités des écoles au sein du Conseil et de garder la taille du groupe efficace, le nombre maximal de parents au conseil d'école est établi à douze.

**1.3** La responsabilité de mettre sur pied le conseil d'école appartient à la direction de l'école et doit être acquittée avant le trentième jour de l'année scolaire afin de refléter les conditions locales particulières, par exemple, l'existence d'organismes communautaires associés à l'école et la composition de la collectivité francophone élargie de l'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 2 de 5**

- 
- 1.4 Comme stipulé par la *Loi sur l'éducation*, les membres du personnel du Conseil peuvent occuper un siège au conseil d'école à titre de personnes détenant l'autorité parentale ou de membre de la collectivité, pourvu que :
    - Leur emploi au Conseil ne soit pas directement à cette école
    - Dès leur nomination, une communication soit faite aux autres membres du conseil d'école pour les informer de leur statut de membre du personnel au Conseil (cette responsabilité revient à la personne à l'emploi).
    - Leur rôle au conseil d'école ne soit pas celui de présidence ou de coprésidence.
  - 1.5 Les membres élus à la table de gouvernance du Conseil ne peuvent pas siéger à un conseil d'école.
  - 1.6 Le conseil d'école est tenu d'élire une présidence. Ce poste est pourvu par une personne détenant l'autorité parental siégeant au conseil d'école à titre de parent. Le conseil d'école peut, s'il le désire, élire deux coprésidences. Le conseil d'école est aussi encouragé à nommer une personne trésorière ainsi qu'une personne secrétaire. Si aucune personne trésorière n'est nommée, cette tâche revient alors à la direction d'école.
  - 1.7 Les membres du conseil d'école sont des partenaires égaux et bénéficient du droit de vote, à l'exception de la direction d'école.
  - 1.8 Le quorum d'une réunion d'un conseil d'école constitue la moitié des membres du conseil d'école ayant droit de vote, plus un. De plus, la majorité de membres présents du conseil d'école doit être composée de parents, tuteurs, tutrices personnes membres détenant l'autorité parental d'élèves.

La direction d'école siège au conseil d'école à titre de personne-ressource. Elle n'a pas le droit de vote. Une réunion du conseil d'école ne peut pas avoir lieu sans la présence de la direction d'école, de la direction adjointe ou de la personne nommée à l'intérim par le Conseil en cas d'absence de la direction d'école.

**2. Durée du mandat des membres du conseil d'école**

La durée du mandat des membres est d'un an. Toute personne ayant déjà siégé au conseil d'école peut se présenter à nouveau lors des élections annuelles et être réélue ou renommée. Le mandat des membres débute au moment de l'élection ou de leur nomination.

**3. Honoraires**

Les membres du conseil d'école ne reçoivent pas d'honoraires. Aucune dépense personnelle des membres du conseil d'école n'est remboursée par l'école, le conseil d'école ou le Conseil scolaire.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 3 de 5****4. Rôles et responsabilités du conseil d'école**

- 4.1 Le conseil d'école n'est pas un conseil d'administration. Le conseil d'école a un mandat consultatif et offre ses conseils à la direction d'école et au Conseil scolaire. La direction d'école examine chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis.
- 4.2 Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions qui lui sont présentées dans la perspective globale de l'école.
- 4.3 Le conseil d'école doit également :
- 4.3.1 Fixer ses buts et ses priorités pour l'année;
  - 4.3.2 Tenir au moins quatre réunions publiques par an en présentiel ou de façon virtuelle, auxquelles la collectivité francophone desservie par l'école peut assister :
    - Les personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école qui assistent à la rencontre n'ont pas le droit de parole ni de vote.
    - Les membres du Conseil élu, les cadres supérieurs du Conseil scolaire et les invités qui figurent à l'ordre du jour de la réunion ont un droit de parole mais ne peuvent pas voter.
  - 4.3.3 Se réunir dans les 35 jours suivants l'élection des membres du conseil d'école tenue en début d'année scolaire.
  - 4.3.4 Fournir à la direction la liste de ses membres, les ordres du jour, les procès-verbaux et les rapports financiers pour publication sur le site Web de l'école.
  - 4.3.5 Afficher les ordres du jour sur le site web de l'école au moins une semaine avant la tenue de la réunion.
  - 4.3.6 Garder des procès-verbaux de toutes ses réunions et une copie des rapports financiers pour une période de quatre ans.
  - 4.3.7 Organiser des programmes d'information et de formation afin de permettre à ses membres d'acquérir les compétences reliées à leurs fonctions.
  - 4.3.8 Promouvoir au mieux les intérêts de la collectivité francophone desservie par l'école.
- 4.4 Les réunions du conseil d'école et de ses sous-comités ne doivent pas servir à discuter des cas individuels de familles, d'élèves, de membres du personnel, de membres du Conseil ou de tout autre membre de la communauté.
- 4.5 Le conseil d'école consulte, par l'entremise de la direction d'école, les familles des élèves de l'école sur des questions dont il est saisi et offre des recommandations, à la direction d'école ou au Conseil sur tout sujet dans le cadre de son mandat, c'est-à-dire :
- 4.5.1 le code de conduite de l'école;
  - 4.5.2 la tenue vestimentaire appropriée des élèves;
  - 4.5.3 les programmes du Conseil sur l'amélioration du rendement des élèves, fondés sur les résultats des tests administrés aux élèves par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;
  - 4.5.4 les activités de financement;
  - 4.5.5 la répartition des fonds entre les conseils d'école;
  - 4.5.6 tout autre sujet jugé pertinent par la direction d'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 4 de 5**

4.6 Le conseil d'école peut également créer des comités, en prenant soin de respecter les points suivants :

- 4.6.1 Les comités sont chargés de lui faire des recommandations sur un sujet donné avec un mandat précisé par le conseil d'école.
- 4.6.2 Chaque comité doit compter au moins trois personnes, dont au moins une représente les personnes détenant l'autorité parentale comme membre du conseil d'école (la liste des membres du comité est remise au conseil d'école).
- 4.6.3 Les comités du conseil d'école peuvent compter des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école.
- 4.6.4 Les comités doivent remettre des résumés de leurs rencontres au conseil d'école.
- 4.6.5 Les réunions des comités peuvent avoir lieu à l'école ou de façon virtuelle. Elles doivent être ouvertes et accessibles au public et elles doivent être annoncées par la direction d'école, comme c'est le cas pour les réunions du conseil d'école.

4.7 Le conseil d'école doit suivre les règlements administratifs dans la directive administrative pour la conduite de ses affaires.

4.8 Le conseil d'école remet chaque année un rapport annuel écrit comprenant :

- ses objectifs;
- ses activités et ses réalisations;
- son rapport financier annuel.

Le rapport annuel est remis à la direction d'école avant le 15 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat. Le rapport doit également être affiché sur le site Web de l'école et disponible dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire avant le 30 septembre.

4.9 Avec l'approbation de la direction d'école, le conseil d'école peut mener des activités de financement. Cependant, celles-ci doivent obligatoirement:

- être menées conformément aux politiques applicables adoptées par le Conseil;
- recueillir des fonds à des fins approuvées par le Conseil ou autorisées en vertu des politiques adoptées par celui-ci.

**5. Rôle du Conseil scolaire**

Le Conseil consulte les conseils d'école sur les questions suivantes :

5.1 L'élaboration ou la modification de ses politiques et directives administratives relatives au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les personnes détenant l'autorité parentale des élèves de l'école.

5.2 L'élaboration de programmes dans le domaine de l'éducation relative au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les personnes détenant l'autorité parentale d'élèves de l'école.

**6. Langue de communication**

La langue de communication et de fonctionnement des conseils d'école et de ses comités est le français.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL**  
**CONSEILS D'ÉCOLE****Page 5 de 5**

---

**7. Politiques et directives du Conseil**

Le conseil d'école doit respecter toutes les politiques et les directives administratives du Conseil.

**RÉFÉRENCES**

*Conseils d'école - Guide à l'intention des membres*, rédigé en 2001 et révisé en 2002, du ministère de l'Éducation

Règl. de l'Ont. 612/00, *Conseils d'école et comités de participation des parents*, ministère de l'Éducation

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Approuvée le 27 juin 1998

Révisée le ~~28 mai 2021~~ 23 octobre 2025Prochaine révision en 202~~94~~-20~~30~~25

Page 1 de 12

ÉNONCÉ PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'éducation est une responsabilité que se partagent les écoles, les élèves et leurs familles, ainsi que la collectivité. Le Conseil appuie la création de conseils d'école à caractère consultatif dans chacune de ses écoles.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

En conformité avec la mission, la vision, les buts et les politiques du Conseil ainsi qu'avec la loi sur l'éducation et les règlements de l'Ontario, les membres du conseil d'école travaillent en collaboration avec le personnel de l'école, les familles, parents personnes détenant l'autorité parentale, le Conseil et la collectivité francophone pour améliorer le rendement des élèves et accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents familles de l'école. Les membres du conseil d'école réalisent leur mission principalement en faisant des recommandations, conformément aux Règlements 612/00, Conseils d'école et comités de participation des parents, tels que modifiés (ci-après le « Règlement »), à la direction d'école et au Conseil scolaire qui l'a créé.

PRINCIPES DIRECTEURS1. Composition des conseils d'école et fonctionnement COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉCOLE ET FONCTIONNEMENT

1.1 Tel que stipulé par la Loi, chaque conseil d'école est composé des membres suivants :

- ~~a) des parents, des tuteurs ou des tutrices d'élèves~~ de parents, c'est-à-dire, de personnes de personnes détenant le rôle d'autorité parentale auprès d'élèves de cette l'école;
- 
- 
- d'au moins ~~une~~ 1 personne représentant la collectivité francophone nommée par les autres membres du conseil d'école;
- 
- 
- d'au moins ~~une ou un~~ 1 ou 2 élèves ~~pour les~~ des écoles secondaires;
- 
- 
- de la direction d'école, membre d'office;
- d'au moins ~~un~~ 1 membre du personnel enseignant œuvrant à l'école;

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 2 de 12

- ~~f)~~ d'au moins ~~un~~ 1 membre du personnel non enseignant de l'école;
- ~~g)~~ d'une personne membre nommée par l'association des Parents Partenaires en éducation, s'il est y a lieu.

~~1.2~~ 1.2 Le conseil d'école ~~sera~~ est composé en majorité de ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale, de ~~tuteurs ou de tutrices~~ personnes détenant l'autorité parentale ~~parents d'élèves de l'école~~. Afin de tenir compte des différentes réalités des écoles au sein du Conseil et de garder la taille du groupe efficace, le nombre maximal de parents au conseil d'école est établi à ~~de~~ douze.

1.3

~~La direction d'école a la~~ La responsabilité de mettre sur pied le conseil d'école appartient à la direction de l'école et doit être acquittée avant le trentième jour de l'année scolaire afin de refléter les conditions locales particulières, par exemple, l'existence d'organismes communautaires associés à l'école et la composition de la collectivité francophone élargie de l'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Approuvée le 27 juin 1998

Révisée le 28 mai 2021 23 octobre 2025

Prochaine révision en 2024-2025

Page 3

- 1.4 Comme stipulé par la *Loi sur l'éducation*, les membres du personnel du Conseil ne peuvent occuper un siège au conseil d'école à titre de personnes détenant l'autorité parentale ou de membre de la collectivité, pourvu que : être nommés ou être élus pour représenter des parents des personnes détenant l'autorité parentale d'élèves de l'école ou de la collectivité que si :
- D'une part, ils ne sont pas employés à l'école. Leur emploi au Conseil ne soit pas directement à cette école
  - D'autre part, Dès leur nomination, une communication soit faite aux autres membres du conseil d'école pour les informer sont informés de leur emploi à la nomination de leur statut de membre du personnel au Conseil (cette responsabilité revient à la personne à l'emploi). Les employés du Conseil scolaire ont la responsabilité d'informer les membres du conseil d'école de leur statut d'employé.
  - Leur rôle au conseil d'école ne soit pas celui de présidence ou de coprésidence. Les employés du Conseil scolaire ne peuvent être à la présidence ou coprésidence d'un conseil d'école.
- 1.5 Un conseiller ou une conseillère scolaire Les membres élus à la table de gouvernance du Conseil ne peuvent pas siéger à un conseil d'école.
- 1.6 Le conseil d'école devra est tenu d'élire une présidence. Ce poste sera est pourvu par une personne détenant l'autorité parentale siégeant au conseil d'école à titre de parent. Le conseil d'école peut, s'il le désire, élire deux coprésidences. Le conseil d'école est aussi encouragé à nommer une personne trésorière ou un trésorier ainsi qu'une ou une personne secrétaire. Si aucune personne trésorière ou aucun trésorier n'est nommée, cette tâche revient alors à la direction d'école.
- 1.7 Les membres du conseil d'école sont tous des partenaires égaux et bénéficient du droit de vote, à l'exception de la direction d'école. Tous ont droit de vote à l'exception de la direction d'école.
- 1.8 Le quorum d'une réunion d'un conseil d'école constitue la moitié des membres présents du conseil d'école ayant droit de vote, plus un. De plus, la majorité de membres présents du conseil d'école doit être composée de parents, tuteurs, tutrices personnes membres détenant l'autorité parentale d'élèves, des membres représentant les parents.

La direction d'école siège au conseil d'école à titre de personne-ressource. Elle n'a pas le droit de vote. Une réunion du conseil d'école ne peut pas avoir lieu sans la présence de la direction

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 4 de 12

d'école, de la direction adjointe ou de la personne nommée à l'intérim par le Conseil en cas d'absence de la direction d'école.

**2. Durée du mandat des membres du conseil d'école**  
~~URÉE DU MANDAT DES MEMBRES  
DU CONSEIL D'ÉCOLE~~

La durée du mandat des membres ~~élus ou nommés~~ est d'un an. Toute personne ayant déjà siégé au conseil d'école peut se présenter à nouveau lors des élections annuelles et être réélue ou renommée. ~~membre pourra se présenter à nouveau aux élections annuelles.~~ Le mandat des membres ~~élus ou nommés~~ débute au moment de leur le jour de l'élection ou de leur nomination.

~~Les membres du conseil d'école peuvent être réélus ou renommés.~~

**POSTES VACANTS**

~~Une fois que les élections ont eu lieu et que le conseil d'école est composée majoritairement de il y a une majorité de parents, qui siègent au conseil d'école, le conseil d'école celui-ci est considéré comme complet pour l'année.~~

~~Un poste est considéré comme vacant lorsque la personne qui occupait le poste quitte en cours de mandat. Un membre du conseil d'école quitte son poste en cours de mandat. Si le poste visé par une vacance est détenu par une personne représentant la communauté de parents, le conseil peut recourir à sa liste de réservistes, si une telle liste existe. Les postes vacants qui surviennent au sein du conseil d'école sont pourvus en faisant appel aux parents membres en réserve (s'il y en a). S'il n'existe aucune liste de réservistes, la direction informe les parents de la vacance d'un poste et invitent les personnes intéressées à poser leur candidature. Si plus d'une personne manifeste son intérêt pour un même poste, la direction d'école procède à une élection en suivant les procédures d'élection fixées par le Conseil. Dans le cas où aucune personne ne se porte volontaire, le conseil d'école déploie des efforts supplémentaires pour tenter de combler le ou les sièges vacants.~~

~~Si le poste vacant ne peut être pourvu par un parent membre en réserve :~~

~~Les parents sont informés du ou des sièges laissés vacants et invités à poser leur candidature. Si des parents soumettent leur candidature, les parents élisent le nombre de représentants requis, en suivant les procédures d'élection fixées par le Conseil. Si aucun parent ne se porte volontaire, le conseil d'école cherche à pourvoir le poste vacant ou les postes vacants en tentant de joindre les parents par diverses stratégies de communication. catégories de~~

- ~~a) Le poste de membre de la communauté est comblé par nomination du nommé par l'ensemble des membres du conseil d'école.~~
- ~~b) Le poste d'élève est comblé par élection ou nomination du conseil des élèves élu par les élèves ou nommé par le conseil des élèves.~~
- ~~c) Le poste désigné pour les membres du personnel enseignant est comblé par élection ou nomination du élu ou nommé par le personnel enseignant.~~

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 5 de 12

~~d) Le poste désigné pour les membres du personnel non enseignant est comblé par élection ou nomination du élu ou nommé par le personnel non enseignant.~~

~~Les postes vacants qui surviennent au sein du conseil d'école ne l'empêchent pas d'exercer ses fonctions.~~

**3. HonorairesONORAIRES**

Les membres du conseil d'école ne reçoivent ~~recevront~~ pas d'honoraires. Aucune dépense personnelle des membres du conseil d'école n'est remboursée par l'école, ~~ou~~ le conseil d'école ou le Conseil scolaire.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Approuvée le 27 juin 1998

Révisée le 28 mai 2021 23 octobre 2025

Prochaine révision en 2024-2025

Page 6

**4. Rôles et responsabilités du conseil d'école**

- 4.1 Le conseil d'école n'est pas un conseil d'administration. Le conseil d'école a un mandat est un organisme consultatif et qui offre ses conseils à la direction d'école et au Conseil scolaire. La direction d'école examine chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis.
- 4.2 Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions qui lui sont présentées dans la perspective globale de l'école.
- 4.3 Le conseil d'école doit également :
- 4.3.1 Fixer ses buts et ses priorités pour l'année;
  - 4.3.2 Tenir au moins quatre réunions publiques par an en présentiel ou de façon virtuelle, auxquelles la collectivité francophone desservie par l'école pourra peut assister :
    - Les personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école qui assistent à la rencontre n'ont pas le droit de parole ni de vote.
    - Les membres du Conseil élu, et les cadres supérieurs du Conseil scolaire et les invités — qui figurent à l'ordre du jour de la réunion peuvent y assister avec un ont un — droit de parole mais ne peuvent pas voter.
  - 4.3.3 Se réunir dans les 35 jours suivants l'élection des membres du conseil d'école tenue en début d'année scolaire.
  - 4.3.3
  - 4.3.4 Fournir à la direction Rendre accessibles la liste de ses membres, du conseil d'école, les ordres du jour, les procès-verbaux et les rapports financiers pour publication sur le site Web de l'école.
  - 4.3.4
  - 4.3.5 Afficher Les ordres du jour doivent être affichés sur le site web de l'école au moins une semaine avant la tenue de la réunion. afin de donner l'occasion au public d'y assister par intérêt des thématiques.
  - 4.3.5
  - 4.3.6 Garder des procès-verbaux de toutes ses réunions et une copie des rapports — financiers pour une période de quatre ans.
  - 4.3.6
  - 4.3.7 Organiser des programmes d'information et de formation afin de permettre à ses membres d'acquérir les compétences reliées à leurs fonctions.
  - 4.3.7
  - 4.3.8 Promouvoir au mieux les intérêts de la collectivité francophone desservie par l'école.
- 4.4 Les réunions du conseil d'école et de ses sous-comités ne doivent pas servir à discuter

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 7 de 12

des cas individuels de familles, ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale, d'élèves, de membres du personnel, de membres du Conseil ou de tout autre membre de la communauté.

4.5 Le conseil d'école consulte, par l'entremise de la direction d'école, les familles ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale, tuteurs ou tutrices des élèves de qui sont inscrits à l'école sur des questions dont il est saisi et offre des recommandations, à la direction d'école ou au Conseil qu'il aura jugé prioritaire, sur tout sujet dans le cadre de son mandat, c'est-à-dire :

4.5.1 le code de conduite de l'école;

4.5.2 la tenue vestimentaire appropriée des élèves;

4.5.3 les programmes du Conseil sur l'amélioration du rendement des élèves, fondés sur les résultats des tests administrés aux élèves par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;

4.5.4 les activités de financement;

4.5.5 la répartition des fonds entre les conseils d'école;

4.5.6 tout autre sujet jugé pertinent par la direction d'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Approuvée le 27 juin 1998

Révisée le 28 mai 2021 23 octobre 2025

Prochaine révision en 2024-2025

Page 8

4.6 Le conseil d'école peut également créer des comités, en prenant soin de respecter les points suivants :

4.6.1 Les comités sont chargés de lui faire des recommandations sur un sujet donné avec un mandat précisé par le conseil d'école.

4.6.2 Chaque comité doit compter au moins trois personnes, dont un parent-e personne au moins une représente les personnes détenant l'autorité parentale comme parents membres du conseil d'école détenant l'autorité parentale (la liste des membres du comité est remise au conseil d'école).

4.6.3 Les comités du conseil d'école peuvent compter des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école.

4.6.4 Les comités doivent remettre des résumés de leurs rencontres au conseil d'école.

4.6.5 Les réunions des comités peuvent avoir lieu à l'école ou de façon virtuelle. Elles doivent être ouvertes et accessibles au public et elles doivent être annoncées par la direction d'école, comme c'est le cas pour les réunions du conseil d'école.

4.7 Le conseil d'école doit suivre les règlements administratifs dans la directive administrative en annexe de la présente politique pour la conduite de ses affaires.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 9 de 12

4.8 Le conseil d'école remet chaque année un rapport annuel écrit comprenant :

- ses objectifs;
- ses activités et ses réalisations;
- son rapport financier annuel.

Le rapport annuel est remis à la direction d'école avant le 15 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat. Le rapport doit également être affiché sur le site Web de l'école et disponible dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire avant le 30 septembre.

4.9 Avec l'approbation de la direction d'école, le conseil d'école peut mener des activités de financement. Cependant, celles-ci doivent obligatoirement:

- être menées conformément aux politiques applicables adoptées par le Conseil;
- recueillir des fonds à une des fins approuvées par le Conseil ou autorisées en vertu des par les politiques applicables adoptées par celui-ci.

**A. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS****B.**

**C. Chaque école fournit au Conseil scolaire la liste de ses membres. Le Conseil scolaire peut, sur demande, fournir fournira, sur demande, au ministère de l'Éducation, des renseignements personnels tels que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la présidence ou des coprésidences et des autres membres des conseils d'école, au besoin. Toutes les personnes ayant accès à ces renseignements doivent considérer leur caractère confidentiel et s'assurer de les traiter. Ces données doivent être traitées en conformité avec les règles et les lois régissant la protection de la vie privée.**

**D. COMMUNICATIONS**

La direction d'école doit s'assurer de communiquer les renseignements suivants à l'ensemble de la communauté scolaire, et les afficher sur le site Web de l'école, au plus tard le 15 octobre :

1. la liste des membres du conseil d'école et leurs rôles (sans autre renseignement personnel);
2. l'adresse de courriel générale à utiliser pour contacter la présidence du conseil d'école;
3. les dates et heures prévues des réunions du conseil d'école.

**5.1 RÔLE DU CONSEIL SCOLAIRE**

Le Conseil consulte les conseils d'école sur les questions suivantes :

- 5.1 a) L'élaboration ou la modification de ses politiques et directives administratives relatives au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les parents, tuteurs ou tutrices. parents personnes détenant l'autorité

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 10 de 12

parentale des élèves de l'école.

5.2 b) L'élaboration de programmes dans le domaine de l'éducation relative au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les parents personnes détenant l'autorité parentale d'élèves de l'école. ~~parents, tuteurs ou tutrices.~~

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 11 de 12

~~c) — Les programmes d'amélioration du Conseil, fondés sur les rapports de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation quant aux résultats des tests administrés aux élèves, et la communication de ces programmes au public.~~

~~Les membres du Conseil élu (gouvernance) ainsi que les cadres supérieurs du Conseil scolaire peuvent à titre de personnes ressources, participer aux réunions d'un conseil d'école à titre de personnes ressources, et en notant celle-ci dans le procès-verbal de la réunion. Ces personnes ont le droit de parole lors des réunions.~~

~~Le Conseil étudie chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des mesures prises en conséquence.~~

**653. LANGUE DE COMMUNICATION**

La langue de communication et de fonctionnement des conseils d'école et de ses comités est le français.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Approuvée le 27 juin 1998

Révisée le 28 mai 2021 23 octobre 2025

Prochaine révision en 2024-2025

Page 12 de

**K76. POLITIQUES ET DIRECTIVES DU CONSEIL**

Le conseil d'école doit respecter toutes les politiques et les directives administratives du Conseil.

**L. RÉFÉRENCES**

~~Politique/Programmes Note n° 122, ministère de l'Éducation~~  
~~Conseils d'école - Guide à l'intention des membres, rédigé en 2001 et, révisé en 2002, du~~  
~~ministère de l'Éducation~~

~~Règl.ements de l'Ont. 612/00, Conseils d'école et comités de participation des parents,~~  
~~ministère de l'Éducation~~

~~Toutes les politiques et directives administratives du Conseil scolaire Viamonde, notamment :~~

- ~~○ sur l'accès à l'information et protection de la vie privée (2,106)~~
- ~~○ sur la langue de communication (1,100)~~
- ~~○ en cas d'atteinte à la vie privée (2,107)~~
- ~~○ sur l'approvisionnement (2,200)~~
- ~~○ sur la gestion des fonds d'école (3,100)~~
- ~~○ sur l'accès et l'utilisation d'Internet et des réseaux électroniques (2,402)~~
- ~~○ sur les dépenses d'accueil, de reconnaissance et de cadeaux (2,304)~~
- ~~○ sur l'éducation inclusive (3,405)~~
- ~~○ sur les activités de financement (2,306)~~
- ~~○ sur la stratégie pour la sécurité dans les écoles (3,204).~~

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Approuvées le 27 juin 1999****Révisées le 23 octobre 2025****Prochaine révision en 2029-2030****Page 1 de 17**

---

**PRÉAMBULE**

Le document intitulé *Les règlements administratifs à l'intention des conseils d'école* en Annexe C constitue l'ensemble des règlements que doivent suivre les conseils d'école. Un conseil d'école peut y ajouter d'autres règlements, mais ne doit pas contrevenir aux dispositions du règlement 612/00, ni aux politiques et aux directives administratives du Conseil. Le conseil d'école n'a aucun statut juridique autre que celui qui lui est conféré par la *Loi sur l'éducation* ou des règlements d'application.

**MODALITÉS****1. Affiliation**

Le conseil d'école est affilié au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et se conforme aux politiques, directives administratives et procédures de celui-ci.

**2. But**

Les membres du conseil d'école travaillent en collaboration avec le personnel de l'école, les personnes détenant l'autorité parentale d'élèves, le Conseil et la collectivité francophone à améliorer le rendement des élèves, à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les familles et à promouvoir l'école dans la communauté.

**3. Code de déontologie** (tiré de *Conseil d'école – Guide à l'intention des membres, 2002*)

Afin d'assurer le bon fonctionnement du conseil d'école dans la réalisation de son mandat, chaque membre s'engage à :

- veiller aux intérêts de l'ensemble des élèves de l'école;
- se conformer à l'énoncé de vision du Conseil;
- agir à l'intérieur des limites des fonctions et des responsabilités d'un conseil d'école comme l'indiquent les lignes directrices de fonctionnement de l'école, du Conseil et du ministère de l'Éducation de l'Ontario;
- se familiariser et agir en conformité avec les politiques du Conseil et méthodes de fonctionnement de l'école;
- se conduire en obéissant aux normes d'intégrité les plus strictes;
- reconnaître et respecter l'intégrité personnelle des membres de la communauté scolaire;
- traiter les membres du conseil d'école avec respect et écouter les opinions des autres membres sans interruption;
- préconiser un environnement positif au sein duquel les apports personnels sont encouragés et appréciés;
- reconnaître les principes démocratiques et accepter les décisions par consensus du conseil d'école;
- respecter le caractère confidentiel de certaines questions d'ordre scolaire ainsi que les restrictions que cette directive peut entraîner à l'égard du fonctionnement du conseil d'école;

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

- 
- s'abstenir de dévoiler des renseignements confidentiels;
  - s'en tenir aux questions concernant la communauté scolaire dans son ensemble lors des réunions du conseil d'école;
  - utiliser les voies de communication établies par l'école et le Conseil lorsque des questions ou préoccupations surviennent;
  - prôner des normes déontologiques rigoureuses au sein de la communauté scolaire;
  - déclarer tous les conflits d'intérêts;
  - s'abstenir d'accepter des paiements ou des avantages pécuniaires liés à sa participation au conseil d'école.

**4. Composition**

Bien que la composition d'un conseil d'école puisse varier quelque peu à l'intérieur des paramètres qui sont définis par le Conseil, elle doit respecter les directives contenues dans le Règlement 612/00.

**4.1 La composition d'un conseil d'école comprend :**

- une majorité de parents ou de personnes détenant l'autorité parentale d'élèves fréquentant l'école (jusqu'à un maximum de douze membres de cette catégorie);
- une personne membre du personnel enseignant;
- une personne membre du personnel non enseignant;
- au moins une personne représentant la collectivité francophone;
- jusqu'à 2 élèves du secondaire (pour les conseils d'école secondaire);
- une personne nommée par l'association *Parents partenaire en éducation*, s'il y a lieu;
- la direction d'école, qui siège de facto.

**4.2 Un conseiller ou une conseillère scolaire du Conseil ne peut pas siéger à un conseil d'école.****4.3 Chaque membre du comité a le droit de vote, à l'exception de la direction d'école.****4.4 Toute question ou tout projet soumis est approuvé ou refusé par voie de consensus. Si les membres du conseil d'école ne peuvent arriver à un consensus, la recommandation doit faire l'objet d'un vote et la majorité des voix exprimées détermine si la recommandation est approuvée ou rejetée. Le vote par procuration n'est pas permis.****4.5 Le quorum à une séance constitue la moitié des membres votant +1, pourvu que la majorité des membres qui participent représentent les parents ou les personnes détenant l'autorité parentale d'élèves.****4.6 La durée du mandat des membres est d'un an (de la première réunion suivant les élections d'une année scolaire à la première réunion qui suit les élections de l'année scolaire suivante). Toute personne ayant déjà siégé au conseil d'école peut se présenter à nouveau lors des élections annuelles et être réélue ou renommée.**

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 3 de 17

4.7 Dans l'éventualité où des postes occupés par des membres de la communauté de parents devenaient vacants en cours de mandat, le conseil d'école peut solliciter des réservistes pour combler les postes disponibles. S'il n'y a pas de réserviste, le conseil d'école peut envoyer une invitation à l'ensemble de la communauté de familles de l'école pour qu'ils puissent manifester leur intérêt de siéger au conseil. Si plus de personnes manifestent leur intérêt que le nombre de postes vacants, le conseil doit alors procéder à une élection. Le mandat d'une personne nommée ou élue pour combler une vacance au sein du conseil d'école expire à la date des prochaines élections.

**5. Modalités d'élection**

La direction d'école a la responsabilité de mettre sur pied le conseil d'école avant le trentième jour de l'année scolaire afin de refléter les conditions locales particulière, par exemple, l'existence d'organismes communautaires associés à l'école et la composition de la collectivité francophone élargie de l'école.

S'il a plus que 12 personnes qui déposent leur intérêt de devenir membre du conseil d'école, la direction d'école doit déclencher une élection selon les normes suivantes :

**5.1 Élections au conseil d'école des membres détenant l'autorité parental d'élèves représentant la communauté de parents**

5.1.1 Toute personne souhaitant représenter la communauté de personnes détenant l'autorité parentale au sein du conseil d'école doit déposer une déclaration de candidature par l'entremise du formulaire prescrit par le Conseil (voir annexe a.2. *Déclaration de candidature*).

5.1.2 Les membres de la communauté de personnes détenant l'autorité parentale d'élèves de l'école ont le droit à la fois de voter pour élire les membres du conseil d'école et de se présenter à l'élection. Toutefois, comme stipulé par la *Loi sur l'éducation*, les membres du personnel du Conseil ne peuvent pas occuper un siège au conseil d'école à titre de personnes détenant l'autorité parentale ou de membres de la collectivité, pourvu que :

- D'une part, leur emploi au Conseil ne soit pas directement à cette école.
- D'autre part, les employés du Conseil scolaire ont la responsabilité d'informer les membres du conseil d'école de leur statut d'employé à la nomination.
- Les employés du Conseil scolaire ne peuvent être à la présidence ou coprésidence d'un conseil d'école.

5.1.3 S'il y a lieu, au moins 14 jours avant la tenue des élections, la direction d'école, au nom du conseil d'école, avise par écrit la communauté de familles de son école de la date, l'heure et le lieu des élections. Les élections peuvent avoir lieu par voie électronique, mais une alternative doit être prévue pour permettre la participation des personnes qui n'ont pas accès à la technologie.

5.1.4 Il est interdit d'imposer un système de quotas ou d'autres conditions (par exemple, programme de l'enfant, année d'études, lieu de résidence, etc.) visant à limiter le droit de vote ou l'éligibilité de certaines personnes composant la communauté de parents de l'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 4 de 17**

- 
- 5.1.5 Les élections se tiennent par voie de scrutin secret. Le vote par procuration ou par correspondance n'est pas permis. Les personnes qui votent doivent soit se rendre à l'école le jour de l'élection et voter en personne, ou voter par voie électronique au moment déterminé pour l'élection.
- 5.1.6 La direction d'école tire au sort les noms des personnes candidates pour déterminer l'ordre des noms sur le bulletin de vote.
- 5.1.7 Pour chaque conseil d'école, les personnes détenant l'autorité parentale ont le droit de voter une fois pour pourvoir aux postes réservés à la représentation de la communauté de familles. Les bulletins de vote marqués qui dépassent le nombre de sièges à combler pour cette catégorie de membre, sont considérés invalides et annulés.
- 5.1.8 S'il y a égalité de votes pour un des postes au conseil d'école, la personne gagnante est déterminée par un tirage au sort.
- 5.1.9 Il est interdit d'utiliser les ressources humaines ou matérielles de l'école pour appuyer une personne candidate ou des groupes de personnes candidates. De plus, il est interdit de distribuer ou d'afficher toute publicité à propos des personnes qui se portent candidates aux élections à l'intérieur de l'école.
- 5.1.10 La direction d'école supervise le déroulement des élections. La direction d'école s'adjoint deux personnes scrutatrices parmi la communauté de familles ou les membres du personnel pour compiler le résultat du vote ou pour revoir les résultats reçus par voie électronique. Ce résultat est communiqué à l'ensemble de la communauté.
- 5.1.11 Toutes les nominations au conseil d'école se font avec l'accord de la majorité des membres siégeant alors au conseil d'école et qui participent à la réunion. Les nominations doivent se faire au cours d'une réunion publique, annoncée suffisamment à l'avance. Les votes par procuration ne sont pas acceptés.
- 5.1.12 À la suite de l'élection, les candidatures non retenues des personnes ayant démontré un intérêt à représenter la communauté de personnes détenant l'autorité parentale au conseil d'école sont placées sur une liste de réservistes avec leur autorisation, en cas de vacance éventuelle au sein du conseil d'école. La liste est dressée en fonction du nombre de votes reçus par chaque personne.
- 5.1.13 La direction d'école convoque la première réunion du conseil d'école dans les 35 jours suivant l'élection des personnes détenant l'autorité parentale au conseil d'école.
- 5.1.14 La présidence ou les coprésidences du conseil d'école sont élues parmi les personnes membres détenant l'autorité parentale du conseil d'école, et ce, par l'ensemble des membres du conseil d'école, à l'exception de la direction. Cette élection a lieu dans les 35 jours suivant la première réunion du conseil d'école.

Toute personne élue membre du conseil d'école en poste le jour de la première réunion du conseil d'école suivant les élections et jusqu'au jour de la première réunion du conseil d'école suivant les élections de la prochaine année scolaire.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 5 de 17****5.2 Élection d'une personne représentant le personnel enseignant**

- 5.2.1 La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel enseignant.
- 5.2.2 Toute personne qui enseigne à l'école (à temps plein ou à temps partiel), exception faite de la direction et de la direction adjointe, est éligible au poste de représentant du personnel enseignant.

**5.3 Élection d'une personne représentant le personnel non enseignant**

- 5.3.1 La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel non enseignant.
- 5.3.2 Toute personne qui travaille à l'école (à temps plein ou à temps partiel) parmi le personnel de soutien est éligible au poste de représentant du personnel non enseignant.

**5.4 Nomination ou élection d'un maximum de 2 élèves (écoles secondaires seulement)**

Dans les écoles secondaires, le conseil des élèves nomme jusqu'à 2 élèves pour siéger au conseil d'école.

**5.5 Nomination d'une personne représentant la communauté francophone**

La direction d'école prend les dispositions nécessaires à la nomination au conseil d'école d'une personne représentant la communauté. Cette personne est nommée par les membres du conseil d'école.

**6 Rôle et responsabilités du conseil d'école**

- 6.1 Le conseil d'école est un organisme consultatif qui offre ses conseils à la direction d'école et au Conseil scolaire. Il est tenu de se conformer à l'ensemble des politiques et directives administratives établies par le Conseil scolaire.

La direction d'école examine chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis. Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions dans la perspective globale de l'école.

Le conseil d'école doit également :

- fixer ses buts et ses priorités pour l'année;
- tenir au moins quatre réunions publiques par an, en présentiel ou en virtuel, auxquelles la collectivité francophone desservie par l'école peut assister :
  - les personnes qui assistent à la rencontre, mais qui ne sont pas membres du conseil d'école, n'ont ni le droit de parole ni le droit de vote ;
  - les membres du personnel du Conseil scolaire, les membres élus de la table de gouvernance du Conseil et les invités qui figurent à l'ordre du jour de la réunion ont toutefois un droit de parole, mais ne peuvent pas voter.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 6 de 17**

- se réunir dans les 35 jours suivant l'élection des membres du conseil d'école tenue en début d'année scolaire;
- s'assurer que les présentes directives administratives sont intégrées au règlement administratif adopté par le conseil d'école. Le conseil d'école peut y ajouter, à son gré, des règlements administratifs touchant les règles générales relatives aux réunions, par exemple, en matière d'assiduité et de ponctualité, pourvu que ces règlements respectent les politiques et les directives administratives du Conseil;
- rendre accessible la liste des personnes membres, les ordres du jour, les procès-verbaux et rapports financiers sur le site Web de l'école;
- rendre accessible l'ordre du jour sur le site Web de l'école une semaine avant ladite réunion pour donner l'occasion au public d'y assister si les thématiques l'intéresse;
- garder des procès-verbaux approuvés de toutes ses réunions et une copie des rapports financiers pour une période de quatre ans;
- organiser des programmes d'information et de formation afin de permettre à ses membres d'acquérir les compétences reliées à leurs fonctions;
- promouvoir au mieux les intérêts de la collectivité francophone desservie par l'école.

Le conseil d'école consulte, par l'entremise de la direction d'école, les personnes détenant l'autorité parental qu'il représente sur des questions dont il est saisi et offre des recommandations, sur tout sujet, à la direction d'école ou au Conseil scolaire, notamment sur :

- le code de conduite de l'école;
- la tenue vestimentaire appropriée des élèves;
- les programmes du Conseil scolaire sur l'amélioration du rendement des élèves, fondés sur les résultats des tests administrés aux élèves par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;
- les activités de financement;
- la répartition de fonds entre les conseils d'école en ce qui a trait aux projets inter écoles ou de soutien financier;
- tout autre sujet jugé pertinent par la direction d'école.

Le conseil d'école peut également créer des comités :

- Les comités sont chargés de lui faire des recommandations sur un sujet donné avec un mandat précisé par le conseil d'école.
- Chaque comité doit compter au moins trois personnes, dont au moins un membre parent du conseil d'école (la liste des membres du sous-comité est remise au conseil d'école).
- Les comités du conseil d'école peuvent compter des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école.
- Les comités doivent remettre des résumés de leurs rencontres au conseil d'école. Les réunions des comités peuvent avoir lieu à l'école ou de façon virtuelle. Elles doivent être ouvertes et accessibles au public et elles doivent être annoncées par la direction d'école comme c'est le cas pour les réunions du conseil d'école.

Chaque année, le conseil d'école remet à la direction un rapport annuel écrit comprenant :

- ses objectifs;
- ses activités et ses réalisations;
- son rapport financier annuel.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 7 de 17**

Le rapport annuel est remis avant le 15 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat et est affiché sur le site Web de l'école au plus tard le 30 septembre. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent obtenir une copie du rapport annuel en communiquant avec l'école.

Avec l'approbation de la direction d'école, le conseil d'école peut mener des activités de financement. Ces activités doivent :

- être menées conformément aux politiques applicables adoptées par le Conseil;
- recueillir des fonds à une fin approuvée par le Conseil ou autorisée par les politiques applicables adoptées par celui-ci.

6.2 Les membres du conseil d'école doivent étudier les questions dans la perspective de l'école. Les réunions du conseil d'école et de ses comités ne doivent pas servir à discuter des cas individuels de membres de la communauté de parents, d'élèves, de membres du personnel, des membres du Conseil ou de toute autre personne.

**7 Rôle et responsabilités des membres**

7.1 La présidence ou les coprésidences doivent :

- rédiger les ordres du jour des séances, en collaboration avec la direction d'école;
- organiser les réunions du conseil d'école en collaboration avec la direction d'école;
- présider les réunions du conseil d'école dans l'ordre et le respect de chaque membre et s'assurer que les discussions sont en lien direct avec le mandat du conseil d'école;
- s'assurer qu'un procès-verbal de chaque réunion soit rédigé et remis à la direction d'école pour approbation à la prochaine rencontre du conseil d'école;
- participer aux programmes d'information et de formation;
- agir comme personne-ressource entre le conseil d'école et la direction d'école;
- s'assurer que le conseil d'école communique avec la communauté scolaire; par l'entremise de la direction d'école ou des moyens mis à sa disposition par le Conseil
- faire suivre les communications reçues de la part de la communauté scolaire à la direction d'école pour qu'elle en assure le suivi;
- consulter les membres de l'administration scolaire du Conseil pour tout besoin de clarification au sujet des politiques, directives, règlements ou procédures en place, en passant d'abord par la direction d'école;
- préparer le rapport annuel, qui inclut le rapport financier annuel;
- veiller à ce que les politiques envoyées en consultation par le Conseil scolaire soient revues par l'ensemble des membres du conseil d'école.

7.2 La personne secrétaire est responsable de :

- rédiger les procès-verbaux;
- s'occuper de la correspondance.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

7.3 Les membres du conseil d'école, partenaires égaux, doivent :

- participer aux réunions du conseil d'école;
- participer aux programmes d'information et de formation;
- exercer leur droit de vote égal, à l'exception du membre d'office;
- faciliter la liaison entre le conseil d'école et la communauté scolaire;
- encourager la participation des personnes détenant l'autorité parental provenant de tous les groupes francophones ainsi que d'autres personnes de la communauté scolaire desservie par l'école;
- fournir des conseils à la direction d'école sur toute question relative au rendement des élèves, au code de conduite des élèves et aux procédures de l'école;
- examiner les questions étudiées dans une perspective propre à l'école;
- s'assurer que leurs propos ne portent pas atteinte à la réputation d'autrui, du Conseil ni de l'école.

7.4 La direction d'école doit :

- faciliter l'établissement du conseil d'école et soutenir son processus de fonctionnement;
- encourager la participation des familles de l'école provenant de tous les groupes représentatifs de la diversité ainsi que d'autres personnes de la collectivité desservie par l'école;
- afficher, sur le site Web de l'école, les noms et les rôles des membres du conseil d'école, de même que la voie de communications officielles (courriel générique de l'école) à prendre pour joindre la présidence du conseil d'école
- fournir à la surintendance de l'éducation les noms et les coordonnées des membres du conseil d'école au début de chaque année scolaire;
- afficher sur le site Web de l'école et aviser par écrit toutes les familles de l'école de la date, de l'heure et du lieu des réunions du conseil d'école et de ses comités pour l'année en cours;
- participer aux sous-comités du conseil d'école, au besoin;
- travailler en collaboration avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la publication de l'ordre du jour de chaque réunion au moins une semaine avant la rencontre ainsi que du procès-verbal approuvé de la réunion précédente pendant une période de 2 ans. Le rapport annuel, incluant le rapport financier annuel, y est affiché. Toutes les familles peuvent également se procurer la documentation au secrétariat de l'école;
- consulter le conseil d'école sur des questions particulières, notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du Conseil;
- recueillir les informations demandées par le conseil d'école pour lui permettre de prendre des décisions éclairées, dans la mesure du possible;
- considérer les recommandations faites par le conseil d'école et l'informer des mesures prises en conséquence;
- soumettre à la surintendance de l'éducation toute recommandation ou décision à prendre qui dépasse le cadre de l'école;

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 9 de 17**

- communiquer les messages de la part du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire lorsque cela est pertinent;
- partager les communications reçues de la part de l'ensemble de la communauté scolaire au conseil d'école lorsque le sujet est pertinent au mandat du conseil d'école;
- appuyer les activités approuvées du conseil d'école;
- s'assurer qu'une copie papier des procès-verbaux des réunions du conseil d'école et des rapports annuels soient conservées à l'école pendant une période de 4 ans;
- servir de lien entre le conseil d'école et l'administration du Conseil;
- servir de personne-ressource en ce qui a trait aux lois, aux règlements et aux politiques du Conseil;
- signaler tout problème épineux à la surintendance de l'éducation;
- s'assurer que les membres du conseil d'école respectent les politiques du Conseil et informer la surintendance de l'éducation de tout manquement à ces politiques;
- s'assurer que les fonds du budget de l'école alloués au conseil d'école sont utilisés en respect des politiques du Conseil.

**8 Honoraires**

Les membres du conseil d'école ne recevront pas d'honoraires. Aucune dépense personnelle des membres du conseil d'école n'est remboursée par l'école, le conseil d'école ou le Conseil scolaire.

**9 Rôle du conseil scolaire**

Le Conseil scolaire consulte les conseils d'école sur les questions suivantes :

- 9.1 L'élaboration ou la modification de ses politiques et directives administratives relatives au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les familles du Conseil.
- 9.2 L'élaboration de programmes dans le domaine de l'éducation relative au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les familles du Conseil.
- 9.3 Les programmes d'amélioration du Conseil, fondés sur les rapports de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation quant aux résultats des tests administrés aux élèves, et la communication de ces programmes au public.

Le Conseil étudie chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des mesures prises en conséquence.

**10 Conflits d'intérêts**

- 10.1 Un conflit d'intérêts peut être réel, perçu ou potentiel.
- 10.2 Toute personne membre doit déclarer un conflit d'intérêt et se retirer d'une discussion ou d'une décision si :
  - un conflit d'intérêts pouvait vraisemblablement survenir;
  - sa capacité de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités à titre de membre du conseil d'école risque d'être compromise;

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 10 de 17**

- sa propre personne, des membres de sa famille, ou une entreprise commerciale dans laquelle sa propre personne ou des membres de sa famille ont des intérêts, pourrait tirer un gain ou un avantage, directement ou indirectement, des recommandations ou des décisions prises par le conseil d'école.

10.3 Les membres ne doivent pas accepter de faveurs ou d'avantages pécuniaires d'une personne, d'une organisation ou d'une entité intéressée à établir une relation d'affaires avec l'école.

**11. Règlement de différends**

- Les membres du conseil d'école sont élus pour représenter la communauté scolaire et doivent faire preuve de respect à l'égard de leurs collègues du conseil d'école en tout temps.
- Si des membres du conseil d'école adoptent un comportement perturbateur au cours d'une réunion, la présidence doit essayer de rétablir l'ordre.
- S'il a été impossible de rétablir l'ordre ou si des comportements perturbateurs persistent, la présidence peut ordonner à la personne ou aux personnes en cause de quitter la salle tout en exposant ses raisons.
- Les membres expulsés regagnent le droit de participer aux séances du conseil d'école lors de la prochaine séance annoncée du conseil d'école.
- L'incident doit être consigné et la direction doit en informer la surintendance de l'éducation dans la semaine suivant la réunion.
- Lorsque la présidence demande l'expulsion de membres au cours d'une réunion, elle doit demander aux personnes en cause de participer à une rencontre visant à régler le différend et à réinstaurer l'ordre au sein du conseil d'école. Il s'agit d'une rencontre privée qui ne sera pas réputée une réunion du conseil d'école.
- La présidence peut demander l'intervention d'une tierce partie pour faciliter le règlement du différend. Il peut s'agir d'une autre personne membre du conseil d'école dont la participation convient à la personne membre et à la présidence ou, au besoin, d'une personne de l'administration de l'école ou du Conseil.
- Lorsque la présidence ou la direction d'école est impliquée dans le différend, il revient à la surintendance de l'éducation de faciliter le règlement du différend.
- Tout accord conclue lors d'une rencontre de résolution de différend doit être signé et respecté intégralement par toutes les parties.
- La direction de l'éducation peut recommander au Conseil la dissolution du conseil d'école si les membres n'arrivent pas à s'entendre et que les différends sont irrévocables.

**12. Voies de communication**

- 12.1 Par souci de transparence, le conseil d'école doit définir ses voies de communication, et ce, en collaboration avec la direction d'école.
- 12.2 Les recommandations du conseil d'école se rapportant expressément à l'école doivent être soumises à la direction d'école.
- 12.3 Toute recommandation qui dépasse le cadre de l'école peut être portée à l'attention de la surintendance de l'éducation, par l'intermédiaire de la direction de l'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 11 de 17**

---

**13 Langue de communication**

La langue de communication et de fonctionnement du conseil d'école et de ses comités est le français.

**14 Liste des annexes**

Les documents ci-joints peuvent être utilisés par la direction d'école en vue de la création d'un conseil d'école :

- 14.1 Processus entourant les candidatures
  - Annexe a1 *Appel de candidatures*
  - Annexe a2 *Déclaration de candidature*
  - Annexe a3 *Avis de candidatures retenues*
- 14.2 Annexe b *Bulletin de vote*

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 12 de 17****ANNEXE a.1****APPEL DE CANDIDATURES**

***Cette information peut également être affichée à l'école et soumise à l'ensemble de la communauté de parents par le moyen jugé le plus approprié par la direction d'école.***

Date

Chères familles,

Nous tenons à vous informer que l'école a amorcé son processus en vue de constituer son conseil d'école pour l'année scolaire 20XX-20XX. Nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion publique sur ce sujet le (date).

La période de mise en candidature se tiendra du (date) au (date) (5 jours). Toute personne éligible souhaitant siéger au conseil d'école pour représenter la communauté de parents doit remplir le formulaire de mise en candidature et le faire parvenir à l'école avant le (date). Le formulaire de mise en candidature est fourni en pièce jointe. La liste officielle des personnes ayant déposé leur candidature vous sera acheminée par l'entremise d'un courriel de la part de la direction).

Les élections se tiendront le (date et heure). Lors de cette réunion, les personnes candidates auront l'occasion de s'adresser à l'ensemble des familles présentes. Par la suite, les personnes qui voudront voter pourront alors le faire.

**Pourquoi poser sa candidature?**

Faire partie du conseil d'école est une façon tangible de s'engager dans la vie scolaire de ses enfants. Les conseils d'écoles ont pour mission de formuler des recommandations à la direction d'école visant notamment à améliorer le rendement des élèves, augmenter la responsabilité du système d'éducation pour la communauté de parents d'élèves et promouvoir les écoles dans leur communauté. Cette mission amène les conseils d'école à étudier des sujets divers comme le code de conduite de l'école, les programmes éducatifs, les activités de financement, etc.

Nous vous encourageons vivement à poser votre candidature pour siéger au conseil d'école et à participer à la soirée d'informations prévue à cet effet. Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, chères familles, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La direction d'école,

(Nom et signature)

c. c. Surintendance de l'éducation

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

CONSEILS D'ÉCOLE

Page 13 de 17

ANNEXE a.2

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

École : \_\_\_\_\_

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                      |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|
| Nom :                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                      |              |
| Adresse :                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Numéros de téléphone |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | (à la maison)        | (au travail) |
| Courriel :                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |              |
| Je suis la personne détenant l'autorité parentale :<br>_____ (nom de l'élève et date de naissance)<br>_____ (nom de l'élève et date de naissance)<br>_____ (nom de l'élève et date de naissance)<br>actuellement inscrits à l'école.                                                                       |                      |              |
| <input type="checkbox"/> Je suis à l'emploi du Conseil scolaire Viamonde et j'atteste que je ne suis pas à l'emploi de cette école.                                                                                                                                                                        |                      |              |
| Je désire poser ma candidature au poste élu de représentant ou de représentante des personnes détenant l'autorité parentale au sein du conseil d'école. Je comprends le rôle et les responsabilités qui incombent aux membres du conseil d'école qui sont décrits dans le document annexé à ce formulaire. |                      |              |
| Signature - candidat ou candidate                                                                                                                                                                                                                                                                          |                      | Date (a-m-j) |
| <b>RÉSERVÉ À L'ÉCOLE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                      |              |
| Reçu par                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Heure                | Date (a-m-j) |

----- ✂ -----

REÇU DE LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

La déclaration de candidature à un poste au sein du conseil d'école de \_\_\_\_\_ a été reçue.

\_\_\_\_\_  
Signature - direction de l'école

\_\_\_\_\_  
Date (a-m-j)

Une copie, dûment signée, de cette déclaration sera remise au candidat ou à la candidate.

A01 décl de candidature - conseils d'école 3130-218 rév 2024-09 Réf. Pol 4,103

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils seront utilisés dans le cadre du processus de sélection des membres des conseils d'école et pour faciliter la communication entre l'administration des écoles et du Conseil avec les membres des conseils d'école. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à [demandevieprivée@csvgiamonde.ca](mailto:demandevieprivée@csvgiamonde.ca). Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csvgiamonde.ca](mailto:accessibilité@csvgiamonde.ca).

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

## ANNEXE a.2 (Suite)

Tiré du guide *Conseils d'école – un guide à l'intention des membres*, 2001 révisé en 2002. Cette publication est postée dans le site Web du ministère de l'Éducation à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/conseils-decole-un-guide-lintention-des-membres>

**Rôles et responsabilités des membres des conseils d'école**

Accepter de devenir membre d'un conseil d'école entraîne certaines responsabilités. Chaque conseil d'école peut définir les rôles et les responsabilités de ses membres dans ses règlements administratifs. Ces règlements administratifs peuvent spécifier que l'on s'attend à ce que les membres assistent régulièrement aux réunions du conseil d'école. On encourage les membres du conseil d'école à prendre connaissance des attentes de leur conseil d'école concernant ses membres et à s'engager à traiter d'une façon professionnelle les affaires du conseil d'école.

Parfois, en l'absence répétée d'un membre élu, il est possible que le conseil ne dispose pas du quorum voulu pour tenir une réunion. Dans ce cas, les conseils devraient songer à inclure dans leurs règlements une clause permettant à la présidente ou au président ou aux coprésidentes ou aux coprésidents de déterminer, en accord avec le membre, s'il est capable de continuer à siéger au sein du conseil d'école ou disposé à le faire. Dans de nombreux cas, il se pourrait bien que le membre ne réalise pas que ses absences répétées entravent la capacité du conseil d'exécuter son mandat en vertu du règlement. Une fois informé des conséquences de ses absences répétées, le membre pourrait décider qu'il est prioritaire pour lui d'assister régulièrement aux réunions du conseil d'école. Le membre pourrait aussi décider de démissionner du conseil d'école, ce qui créerait une vacance.

Il est important de noter que le Règlement 612/00 ne comprend pas de disposition traitant du pouvoir discrétionnaire de relever de ses fonctions un membre du conseil d'école dûment élu ou nommé avant la fin de son mandat. Les règlements administratifs adoptés par le conseil d'école, ou les politiques du conseil scolaire, ne doivent pas contrevenir aux dispositions du règlement. Les membres du conseil d'école sont en droit de conserver leur poste jusqu'à la fin de leur mandat.

On pourrait demander aux membres du conseil d'école de se conformer à un code de déontologie qui régirait leurs actions et leurs discussions.

On trouvera ci-après des responsabilités qu'on pourrait attribuer aux représentantes et représentants du conseil d'école. Votre conseil d'école pourrait souhaiter ajouter d'autres responsabilités pour tenir compte des besoins de votre collectivité tout en respectant le [mandat](#) des conseils d'école.

**Présidente ou président et coprésidentes ou coprésidents**

La présidente, le président, les coprésidentes et les coprésidents du conseil sont élus par les membres du conseil et doivent être des personnes détenant l'autorité parentale qui ne sont pas employés par le conseil scolaire. Ces personnes sont des membres votants qui assument les mêmes fonctions que les autres membres du conseil d'école et qui peuvent aussi :

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 15 de 17

- 
- 
- organiser les réunions;
  - établir l'ordre du jour des réunions;
  - présider les réunions du conseil;
  - veiller à consigner et à maintenir les procès-verbaux des réunions du conseil;
  - faciliter le règlement des différends;
  - être membres d'office des comités du conseil d'école;
  - communiquer avec la directrice ou le directeur d'école au nom du conseil d'école.

*Remarque : Les règlements administratifs du conseil d'école peuvent préciser les fonctions spécifiques des titulaires de la présidence ou de la coprésidence, de même que d'autres postes au sein du conseil, comme la ou le secrétaire ou la trésorière ou le trésorier.*

***Représentantes et représentants des personnes détenant l'autorité parentale***

*Les représentantes et représentants des personnes détenant l'autorité parentale sont des membres votants qui :*

- siègent aux comités créés par le conseil d'école;
- participent aux discussions du conseil d'école;
- sollicitent l'opinion d'autres personnes détenant l'autorité parentale et membres de la collectivité, opinion qu'ils partagent avec le conseil d'école;
- observent le code de déontologie du conseil et ses règlements administratifs.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 16 de 17****ANNEXE a.3****AVIS DE CANDIDATURES RETENUES**

***Cette information peut également être affichée à l'école et soumise à l'ensemble de la communauté scolaire par le moyen jugé le plus approprié par la direction d'école.***

Date

Chères familles,

À la suite de l'élection du conseil d'école, tenue le (date), nous sommes heureux de vous informer que les personnes suivantes ont été élues pour combler les XX sièges attribuables à des membres représentant notre communauté de parents.

*(Mettre la liste complète)*

Nous remercions toutes les personnes qui ont soumis leur candidature et souhaitons, du même souffle, beaucoup de succès au conseil d'école 20XX-20XX.

Veuillez agréer, chères familles, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La direction d'école,

(Nom et signature)

c. c. Surintendance de l'éducation

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 17 de 17****ANNEXE b****BULLETIN DE VOTE****École** \_\_\_\_\_

Personnes représentant la communauté de parents.

**Mandat pour l'année scolaire 20\_\_-20\_\_**

NE VOTEZ QUE POUR DOUZE (12) PERSONNES SUR CE BULLETIN.

Inscrivez un « X » dans la case qui précède le nom des personnes candidates que vous souhaitez appuyer. Un bulletin avec plus de douze (12) votes sera automatiquement annulé.

|                                                                                                                   |                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |
| <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> | <div style="display: flex;"><div style="margin-right: 10px;"><input type="checkbox"/></div><div>_____</div></div> |

**\*Ce bulletin type est adapté pour les différents types de membres siégeant au conseil d'école.**

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Approuvées le 27 juin 1999

Révisées le ~~17 avril 2023~~ **23 octobre 2025**Prochaine révision en ~~2024-2025~~ **2030**

Page 1 de 36

**PRÉAMBULE**

~~Afin d'assurer une plus grande cohérence dans les pratiques au sein de ses écoles, Le document intitulé Les règlements administratifs à l'intention des conseils d'école en Annexe C constitue L'annexe C intitulée Les règlements administratifs à l'intention des conseils d'école constitue~~ l'ensemble des règlements que doivent suivre les conseils d'école. Un conseil d'école peut y ajouter d'autres règlements, mais ne doit pas contrevenir aux dispositions du règlement 612/00, ~~ainsi qu'ni~~ aux politiques ~~du Conseil~~ et aux directives administratives ~~du Conseil~~. Le conseil d'école n'a aucun statut juridique autre que celui qui lui est conféré par la *Loi sur l'éducation* ou des règlements d'application.

**MODALITÉS****1. Affiliation**

Le conseil d'école est affilié au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et se conforme aux politiques, directives administratives et procédures de celui-ci.

**2. But**

Les ~~membres du~~ conseil d'école travaillent ~~en~~ ~~collaboration~~ avec le personnel de l'école, les ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ ~~personnes détenant l'autorité parentale d'élèves~~, le Conseil et la collectivité francophone à améliorer le rendement des élèves, à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les ~~familles-parents, tuteurs ou tutrices~~ ~~personnes détenant l'autorité parentale~~ et à promouvoir l'école dans la communauté.

**3. Code de déontologie** (tiré de *Conseil d'école – Guide à l'intention des membres, 2002*)

Afin d'assurer le bon fonctionnement du conseil d'école dans la réalisation de son mandat, chaque membre s'engage à :

- veiller aux intérêts de ~~tous l'ensemble des~~ élèves de l'école;
- se conformer à l'énoncé de vision du Conseil;
- agir à l'intérieur des limites des fonctions et des responsabilités d'un conseil d'école comme l'indiquent les lignes directrices de fonctionnement de l'école, du Conseil et du ministère de l'Éducation de l'Ontario;
- se familiariser et agir en conformité avec les politiques du Conseil et méthodes de fonctionnement de l'école;
- se conduire en obéissant aux normes d'intégrité les plus strictes;
- reconnaître et respecter l'intégrité personnelle des ~~tous les~~ membres de la communauté scolaire;
- traiter ~~tous les~~ membres du conseil d'école avec respect et écouter les opinions des autres membres sans interruption;
- préconiser un environnement positif au sein duquel les apports personnels sont encouragés et appréciés;

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 2 de 36**

- 
- reconnaître les principes démocratiques et accepter les décisions par consensus du conseil d'école;
  - respecter le caractère confidentiel de certaines questions d'ordre scolaire ainsi que les restrictions que cette directive peut entraîner à l'égard du fonctionnement du conseil d'école;

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

- s'abstenir de dévoiler des renseignements confidentiels;
- s'en tenir aux questions concernant la communauté scolaire dans son ensemble lors des réunions du conseil d'école;
- utiliser les réseaux-voies de communication établies par l'école et le Conseil lorsque des questions ou préoccupations surviennent;
- prôner des normes déontologiques rigoureuses au sein de la communauté scolaire;
- déclarer tous les conflits d'intérêts;
- s'abstenir d'accepter des paiements ou des avantages pécuniaires liés à sa participation au conseil d'école.

## 4. Composition

Bien que la composition d'un conseil d'école puisse varier quelque peu à l'intérieur des paramètres qui sont définis par le Conseil, elle doit respecter les directives contenues dans le Règlement 612/00.

4.1 ~~Les membres du~~ La composition d'un conseil d'école comprend sont :

- une majorité de ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ parents ou de personnes détenant l'autorité parentale d'élèves fréquentant l'école (jusqu'à un maximum de douze membres de cette catégorie);
- une personne membre du personnel enseignant;
- une personne membre du personnel non enseignant;
- au moins une personne représentant la collectivité francophone;
- ~~au moins un~~ jusqu'à 2 élèves du secondaire (pour les conseils d'école secondaire);
- ~~un~~ une personne ~~membre~~ nommée par l'association *Parents partenaire en éducation*, s'il y a lieu;
- ~~obligatoirement~~ la direction d'école, qui siège de facto.

4.2 Un conseiller ou une conseillère scolaire du Conseil ne peut pas siéger à un conseil d'école.4.3 ~~Tous les membres ont~~ Chaque membre du comité a le droit de vote, à l'exception de ~~sauf~~ la direction d'école.4.4 Toute question ou tout projet soumis ~~sera est~~ sera approuvé ou refusé par voie de consensus. Si les membres du conseil d'école ne peuvent arriver à un consensus, la recommandation ~~sera mise au~~ doit faire l'objet d'un vote et ~~approuvée ou refusée par~~ la majorité des voix exprimées détermine si la recommandation est approuvée ou rejetée. Le vote par procuration n'est pas ~~valide~~ permis.4.5 Le quorum à une séance constitue la moitié ~~plus un~~ des membres votant +1, pourvu que la majorité des membres qui participent représentent les parents ou les personnes détenant l'autorité parentale d'élèves. ~~présents du conseil d'école ayant droit de vote et que cette majorité de membres présents du conseil d'école soit composée de parents, tuteurs ou tutrices membres~~ personnes détenant l'autorité parental d'élèves fréquentant l'école.4.6 La durée du mandat des membres ~~élus/nommés~~ est d'un an (de la première réunion suivant les élections d'une année scolaire à la première réunion qui suit les élections de l'année scolaire

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 4 de 36**

---

suivante). Toute personne ayant déjà siégé au conseil d'école peut se présenter à nouveau lors des élections annuelles et être réélue ou renommée.

## **COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL**

### **CONSEILS D'ÉCOLE**

**Page 5 de 36**

4.7 Dans l'éventualité où ~~une des postes occupés par des membres de la communauté de parents devenaient vacants~~vacance surviendrait parmi les postes de parents ~~personnes membres détenant l'autorité parentale~~ du conseil entre deux élections en cours de mandat, le conseil d'école peut inviter un parent membre en réserve solliciter des réservistes pour combler les postes disponibles. ~~à se joindre au conseil d'école.~~ S'il n'y a pas de ~~personne parent membre en réserve détenant l'autorité parentale~~réserviste, le conseil d'école ~~il peut inviter les autres~~envoyer une invitation à l'ensemble de la communauté de ~~parents~~familles ~~personnes détenant l'autorité parentale~~parents, tuteurs ou tutrices, de la communauté scolaire de l'école à soumettre leur nom ~~pour qu'ils puissent manifester leur intérêt de siéger au conseil.~~ Si plus de personnes manifestent leur intérêt que le nombre de postes vacants, le conseil doit alors procéder à une élection. ~~pour une éventuelle élection ou nomination.~~ Le mandat d'une personne nommée ~~ou élue~~ pour combler une vacance au sein du conseil d'école expire à la date des prochaines élections.

### **5. Modalités d'élection**

La direction d'école a la responsabilité de mettre sur pied le conseil d'école avant le trentième jour de l'année scolaire afin de refléter les conditions locales particulière, par exemple, l'existence d'organismes communautaires associés à l'école et la composition de la collectivité francophone élargie de l'école.

S'il a plus que 12 personnes qui déposent leur intérêt de devenir membre du conseil d'école, la direction d'école doit déclencher une élection selon les normes suivantes :

5.1 **Élections au conseil d'école des parents, tuteurs ou tutrices ~~personnes, membres détenant l'autorité parentale d'élèves~~ représentant la communauté de parents** ~~du conseil d'école :~~

5.1.1 ~~Les parents, tuteurs ou tutrices qui~~~~personnes détenant l'autorité parentale qui~~Toute personne souhaitant représenter la communauté de ~~personnes détenant l'autorité parentale~~parents au sein du conseil d'école doit ~~désirent~~poser leur candidature aux postes élus du conseil d'école doivent déposer une déclaration de candidature par l'entremise du formulaire prescrit par le Conseil (voir annexe a.2. *Déclaration de candidature*).

5.1.2 Les membres de la communauté de parents~~personnes détenant l'autorité parentale~~ d'élèves ~~inscrits à~~de l'école ont le droit à la fois de voter pour élire les membres du conseil d'école et de se présenter à l'élection. ~~en qualité de personnes représentantes des personnes détenant l'autorité parentale~~parents, tuteurs ou tutrices. Toutefois, comme stipulé par la *Loi sur l'éducation*, les membres du personnel du Conseil ne peuvent pas occuper un siège au conseil d'école à titre de personnes détenant l'autorité parentale ou de membres de la collectivité, pourvu que :

- D'une part, leur emploi au Conseil ne soit pas directement à cette école.
- D'autre part, les employés du Conseil scolaire ont la responsabilité d'informer les membres du conseil d'école de leur statut d'employé à la nomination.
- Les employés du Conseil scolaire ne peuvent être à la présidence ou coprésidence d'un conseil d'école.

~~5.1.25.1.3~~ 5.1.3 S'il y a lieu, a Au moins 14 jours avant la tenue des élections, la direction d'école, au nom du conseil d'école, avise par écrit ~~toutes les personnes détenant l'autorité parentale~~les parents, tuteurs

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 6 de 36

~~ou tutrices, la communauté de parents/familles de son école des élèves qui sont inscrits à l'école,~~ de la date, l'heure et le lieu des élections. Les élections peuvent avoir lieu par voie électronique, mais une alternative doit être prévue pour permettre la participation des personnes ~~ceux et celles~~ qui n'ont pas accès à la technologie.

5.1.35.1.4 Il est interdit d'imposer un système de quotas ou d'autres conditions (par exemple, programme de l'enfant, année d'études, lieu de résidence, etc.) visant à limiter le droit de vote ou l'éligibilité de certaines personnes composant la communauté de parents de l'école. ~~des personnes détenant l'autorité parentale parents, tuteurs ou tutrices.~~

5.1.45.1.5 Les élections se tiennent par voie de scrutin secret. ~~membres du conseil d'école sont élus par voie de scrutin secret.~~ Le vote par procuration ou par correspondance ~~est interdit~~ est pas permis. Les électrices et électeurs personnes qui votent doivent soit se rendre à l'école le jour de l'élection et voter en personne, ou voter par voie électronique au moment déterminé pour l'élection.

5.1.55.1.6 La direction d'école tire au sort les noms des personnes candidates ~~et candidats~~ pour déterminer l'ordre des noms sur le bulletin de vote.

5.1.65.1.7 Pour chaque conseil d'école, les personnes détenant l'autorité parentale parents, tuteurs ou tutrices éligibles ont le droit de voter une fois pour pourvoir aux postes réservés pour les personnes détenant l'autorité parentale parents, tuteurs ou tutrices à la représentation de la communauté de parents/familles ~~S'ils votent~~ Les bulletins de vote marqués qui dépassent le nombre de sièges à combler pour un nombre de personnes candidates supérieur au maximum permis dans la ~~pour cette~~ catégorie de membre, sont considérés invalides et annulés. ~~leur bulletin est annulé. Les membres du personnel enseignant et non enseignant procèdent de la même façon pour élire leurs personnes représentantes respectives.~~

5.1.75.1.8 S'il y a égalité de votes pour un des postes ~~de personnes représentantes ou de représentant~~ au conseil d'école, la personne gagnante est ~~choisie-déterminée~~ par un tirage au sort.

6. ~~Il est interdit de distribuer ou d'afficher dans l'école les brochures publicitaires individuelles de personne une candidate ou d'un candidat aux élections du conseil d'école.~~

5.1.9 Il est interdit d'utiliser les ressources humaines ou matérielles de l'école, pour appuyer une personne candidate ~~ou un candidat~~ ou des groupes de personnes candidates. De plus, ~~il~~ est interdit de distribuer ou d'afficher toute publicité à propos des personnes qui se portent candidates aux élections à l'intérieur de l'école.

5.1.10 La direction d'école supervise le déroulement des élections. La direction d'école s'adjoint deux personnes scrutatrices ~~ou scrutateurs~~ parmi les personnes détenant l'autorité parentale parents, tuteurs ou tutrices la communauté de parents/familles ou les membres du personnel pour compiler le résultat du vote ou pour revoir les résultats reçus par voie électronique. Ce résultat est communiqué à l'ensemble de la communauté.

5.1.11 Toutes les nominations au conseil d'école se font avec l'accord de la majorité des membres siégeant alors au conseil d'école et présents qui participent à la réunion. Les nominations doivent se faire au cours d'une réunion publique, qui a été ~~annoncée~~ suffisamment à l'avance. Les votes par procuration ne sont pas acceptés.

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 7 de 36

- 5.1.12 À la suite de l'élection, les ~~parents personnes détenant l'autorité parentale candidatures non retenues des personnes ayant démontré un intérêt à représenter la communauté de~~ parents personnes détenant l'autorité parentale ~~non retenus pour siéger~~ au conseil d'école sont placés sur une liste ~~de parents personnes membres en réserve de réservistes avec leur~~ autorisation, en cas de vacance éventuelle au sein du conseil d'école. La liste est dressée en fonction selon le nombre de votes reçus par chaque personne.
- 5.1.13 La direction d'école convoque la première réunion du conseil d'école dans les 35 jours suivant l'élection des personnes détenant l'autorité parentale ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ au conseil d'école.
- 5.1.14 La présidence ou les coprésidences du conseil d'école sont élues parmi les personnes membres détenant l'autorité parentale ~~parents, tuteurs ou tutrices, membres~~ du conseil d'école, et ce, par ~~tous les~~ l'ensemble des membres du conseil d'école, à l'exception de la direction. Cette élection a lieu dans les 35 jours suivant la première réunion du conseil d'école.
- Toute personne élue membre du conseil d'école ~~occupe sa charge~~ en poste le jour de la première réunion du conseil d'école ~~qui suit~~ suivant les élections et jusqu'au jour de la première réunion du conseil d'école ~~qui suit~~ suivant les élections de la prochaine année scolaire.

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 8 de 36

~~5.1.15 tenues pour l'année scolaire suivante.~~**5.2 Élection d'une personne représentant le personnel enseignant**

5.2.1 La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel enseignant.

5.2.2 Toute personne qui enseigne à l'école (à temps plein ou à temps partiel), exception faite de la direction et de ~~son adjointe ou adjoint~~ la direction adjointe, est éligible au poste de représentant du personnel enseignant.

**5.3 Élection d'une personne représentant le personnel non enseignant**

5.3.1 La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel non enseignant.

5.3.2 Toute personne qui travaille à l'école (à temps plein ou à temps partiel) parmi le personnel de soutien est éligible au poste de représentant du personnel non enseignant.

**5.4 Nomination ou élection ~~d'une ou d'un~~ d'un maximum de 2 élèves (écoles secondaires seulement)**

Dans les écoles secondaires, le conseil des élèves nomme ~~l'~~ jusqu'à 2 élèves pour siéger au ~~qui fera~~ partie du conseil d'école.

**5.5 Nomination d'une personne représentante ~~ou d'un représentant de~~ la communauté francophone**

La direction d'école prend les dispositions nécessaires à la nomination au conseil d'école d'une personne représentant la communauté. Cette personne est nommée par les membres du conseil d'école.

**6 Rôle et responsabilités du conseil d'école**

6.1 Le conseil d'école est un organisme consultatif qui offre ses conseils à la direction d'école et au Conseil scolaire. Il est tenu de se conformer à l'ensemble des politiques et directives administratives établies par le Conseil scolaire.

La direction d'école examine chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis. Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions dans la perspective globale de l'école.

Le conseil d'école ~~devra~~ doit également :

- fixer ses buts et ses priorités pour l'année;
- tenir au moins quatre réunions publiques par an, en présentiel ou en virtuel, -auxquelles la collectivité francophone desservie par l'école peut ~~pourra~~ assister :

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

### CONSEILS D'ÉCOLE

Page 9 de 36

- ~~les personnes qui assistent à la rencontre, mais qui ne sont pas membres du conseil d'école, n'ont ni le droit de parole ni le droit de vote~~ ~~les personnes, qui ne sont pas membres du conseil d'école, qui assistent à la rencontre n'ont ni le droit de parole ni le droit de vote;~~
- ~~les membres du personnel et les cadres supérieurs~~ du Conseil scolaire, les membres élus de la table de gouvernance du Conseil et les invités —qui figurent à l'ordre du jour de la réunion ont toutefois un droit de parole, mais ne peuvent pas voter. peuvent y assister avec un droit de parole;
- se réunir dans les 35 jours suivants l'élection des membres du conseil d'école tenue en début d'année scolaire;
- s'assurer que les présentes directives administratives sont intégrées au règlement administratif adopté par le conseil d'école. Le conseil d'école peut y ajouter, à son gré, des règlements administratifs touchant les règles générales relatives aux réunions, par exemple, en matière d'assiduité et de ponctualité, pourvu que ces règlements respectent les politiques et les directives administratives du Conseil;
- rendre accessibles la liste des personnes membres, les ordres du jour, les procès-verbaux et rapports financiers sur le site Web de l'école;
- Rendre accessible l'ordre du jour sur le site Web de l'école une semaine avant ladite réunion pour donner l'occasion au public d'y assister si les thématiques l'intéresse;
- garder des procès-verbaux approuvés de toutes ses réunions et une copie des rapports financiers pour une période de quatre ans;
- organiser des programmes d'information et de formation afin de permettre à ses membres d'acquérir les compétences reliées à leurs fonctions;
- promouvoir au mieux les intérêts de la collectivité francophone desservie par l'école.

Le conseil d'école consulte, par l'entremise de la direction d'école, les ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ personnes détenant l'autorité parentale qu'il représente ~~des élèves qui sont inscrits à l'école~~ sur des questions dont il est saisi et offre des recommandations, sur tout sujet, à la direction d'école ou au Conseil scolaire, notamment sur : qu'il aura jugé prioritaire, c'est-à-dire sur :

- le code de conduite de l'école;
- la tenue vestimentaire appropriée des élèves;
- les programmes du Conseil scolaire sur l'amélioration du rendement des élèves, fondés sur les résultats des tests administrés aux élèves par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;
- les activités de financement;
- la répartition des fonds entre les conseils d'école en ce qui a trait aux projets inter écoles ou de soutien financier;
- tout autre sujet jugé pertinent par la direction d'école.;
- ~~la répartition des fonds entre les conseils d'école.~~

Le conseil d'école peut également créer des comités :

- Les comités sont chargés de lui faire des recommandations sur un sujet donné avec un mandat précisé par le conseil d'école.
- Chaque comité doit compter au moins trois personnes, dont ~~un parente personne membre du conseil d'école détenant l'autorité parentale d'élèves à l'école~~ au moins une représente la communauté de un membre parents de du conseil d'école (la liste des membres du sous-comité est remise au conseil d'école).
- Les comités du conseil d'école peuvent compter des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école.

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 10 de 36

- 
- Les comités doivent remettre des résumés de leurs rencontres au conseil d'école.
    - Les réunions des comités peuvent avoir lieu à l'école ou de façon virtuelle. Elles doivent être ouvertes et accessibles au public et elles doivent être annoncées par la direction d'école comme c'est le cas pour les réunions du conseil d'école.

Chaque année, le conseil d'école remet à la direction chaque année un rapport annuel écrit comprenant :

- ses objectifs;
- ses activités et ses réalisations;
- son rapport financier annuel.

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 11 de 36

Le rapport annuel est remis ~~à la direction d'école~~ avant le 15 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat et est affiché. ~~Le rapport doit également être affiché sur le site Web de l'école et disponible dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire au plus tard avant le 30 septembre.~~ Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent obtenir une copie du rapport annuel en communiquant avec l'école.

Avec l'approbation de la direction d'école, le conseil d'école peut mener des activités de financement. Ces activités ~~celles-ci~~ doivent :

- être menées conformément aux politiques applicables adoptées par le Conseil;
- recueillir des fonds à une fin approuvée par le Conseil ou autorisée par les politiques applicables adoptées par celui-ci.

~~6.1~~ ~~6.2~~ Les membres du conseil d'école doivent étudier les questions dans la perspective de l'école. Les réunions du conseil d'école et de ses comités ne doivent pas servir à discuter des cas individuels ~~de parents, tuteurs ou tutrices~~ personnes détenant l'autorité parentale, de membres de la communauté de parents, d'élèves, de membres du personnel, des membres du Conseil ou de toute autre personne. ~~membre de la communauté.~~

## 7 Rôle et responsabilités des membres

7.1 La présidence ou les coprésidences doivent :

- ~~prépare~~ rédigé les 'ordres du jour des séances, ~~par écrit~~ en collaboration avec la direction d'école;
- organiser les réunions du conseil d'école en collaboration avec la direction d'école;
- présider les réunions du conseil d'école dans l'ordre et le respect de chaque membre et s'assurer que les discussions sont en lien direct avec le mandat du conseil d'école;
- s'assurer qu'un procès-verbal de chaque réunion est soit rédigé et remis à la direction d'école pour approbation à la prochaine rencontre du conseil d'école;
- participer aux programmes d'information et de formation;
- est agir comme la personne-ressource entre le conseil d'école et la direction d'école;
- ~~par l'entremise de la direction d'école,~~ s'assurer que le conseil d'école communique avec la communauté scolaire; par l'entremise de la direction d'école ou des moyens mis à sa ~~disposition par le Conseil~~ disposition par le Conseil;
- ~~faire~~ suivre les communications reçues de la part de la communauté scolaire à la direction d'école pour qu'elle en assure le suivi;
- ~~de concert avec la direction d'école,~~ consulter, au besoin les membres de l'administration scolaire cadres administratifs du Conseil pour tout besoin de clarification au sujet des politiques, directives, règlements ou procédures en place, en passant d'abord par, la direction d'école;
- préparer le rapport annuel, qui inclut le rapport financier annuel;
- veiller à ce que les politiques envoyées en consultation par le Conseil scolaire soient revues par l'ensemble des membres du conseil d'école.

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 12 de 36

7.2 La ~~ou le~~ personne secrétaire ~~secrétair~~ ~~se~~ est responsable de :

- \_\_ rédiger les procès-verbaux;
- ~~-et~~ s'occuper de la correspondance.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL**

**CONSEILS D'ÉCOLE**

**Page 13 de 36**

7.3 Les membres du conseil d'école, partenaires égaux, doivent :

- participer~~nt~~ aux réunions du conseil d'école;
- participer~~nt~~ aux programmes d'information et de formation;
- exercer leur ont-tous-un droit de vote égal, à l'exception du membre d'office;
- sont faciliter la liaison entre des personnes agentes et agents de liaison entre le conseil d'école et la communauté scolaire;
- encourager~~nt~~ la participation des parents, tuteurs ou tutrices personnes détenant l'autorité parental provenant de tous les groupes francophones ainsi que d'autres personnes de la communauté scolaire desservie par l'école;
- fournir~~ssent~~ des conseils éclairés à la direction d'école sur toute question relative au rendement des élèves, et au code de conduite des élèves et aux procédures de l'école;
- examiner~~nt~~ les questions étudiées dans une perspective propre à l'école;
- ~~sont tous des partenaires égaux;~~
- s'assurer~~nt~~ que leurs propos ne risquent pas de porter portent pas atteinte à la réputation d'autrui, du Conseil niet de l'école.

7.4 La direction d'école doit :

- faciliter l'établissement du conseil d'école et soutenir~~ient~~ son processus de fonctionnement;
- encourager la participation des familles de l'école parental ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ provenant de tous les groupes représentatifs de la diversité ainsi que d'autres personnes de la collectivité desservie par l'école;
- afficher, sur le site Wweb de l'école, communique les noms et les rôles des membres du conseil d'école, de même que laes voies de communications officielles- (courriel générique de l'école) à prendre pour joindre la présidence du conseil d'école ainsi que le courriel générique de l'école à utiliser pour contacter la présidence du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire, et l'affiche sur le site Web de l'école;
- fournir~~t~~ à la surintendance de l'éducation les noms et les coordonnées des membres du conseil d'école au début de chaque année scolaire;
- afficher sur le site Web de l'école, ~~au nom du conseil d'école,~~ et aviser~~r~~ par écrit toutes les familles de l'école parents, tuteurs ou tutrices des élèves, de la date, de l'heure et du lieu (ou le lien pour y accéder si virtuel), des réunions du conseil d'école et de ses comités pour l'année en cours;
- ~~peut~~ participer aux sous--comités du conseil d'école, au besoin;
- travailler en collaboration avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions;
- ~~affiche, sur la page réservée au conseil d'école du site Web de l'école,~~ veiller à la publication de l'ordre du jour de chaque réunion au moins une semaine avant la rencontre ainsi que dûle procès-verbal approuvé de la réunion précédente pendant une période de 2 ans. Le rapport annuel, incluant le rapport financier annuel, y est également affiché. Toutes les familles parent, tuteur ou tutrice peuvent également se procurer la documentation au secrétariat de l'école;
- ~~communique au besoin avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école;~~
- consulter le conseil d'école sur des questions particulières, notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du Conseil;

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 14 de 36

- 
- ~~obtient et fournit~~recueillir les informations demandées par le conseil d'école pour lui permettre de prendre des décisions éclairées, dans la mesure du possible;
  - consid~~érer~~er les recommandations faites par le conseil d'école et l'informerr des mesures prises en conséquence;
  - soumettre à la surintendance de l'éducation toute recommandation ~~ou~~et toute décision à prendre qui dépasse le cadre de l'école;

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 15 de 36

- communiquer les messages de la part du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire, lorsque cela est pertinent;
- partager les communications reçues de la part de l'ensemble de la communauté scolaire au conseil d'école, lorsque le sujet est pertinent au mandat du conseil d'école;
- appuyer et faire la promotion des activités approuvées du conseil d'école;
- s'assurer qu'une copie papier des procès-verbaux des réunions du conseil d'école et des rapports annuels soient conservés à l'école pendant une période de 4 ans;
- servir de lien entre le conseil d'école et l'administration du Conseil;
- servir de personne-ressource en ce qui a trait aux lois, aux règlements et aux politiques du Conseil;
- signaler tout problème épineux à la surintendance de l'éducation;
- s'assurer que les membres du conseil d'école respectent les politiques du Conseil et informer la surintendance de l'éducation de tout manquement à ces politiques;
- s'assurer que les fonds du budget de l'école alloués par le Conseil au conseil d'école sont utilisés pour la gestion du conseil d'école et les dépenses du conseil d'école, et ce, selon le respect des politiques du Conseil.

**8 Honoraires**

Les membres du conseil d'école ne recevront pas d'honoraires. Aucune dépense personnelle des membres du conseil d'école n'est remboursée par l'école, le conseil d'école ou le Conseil scolaire.

**9 Rôle du conseil scolaire**

Le Conseil scolaire consulte les conseils d'école sur les questions suivantes :

7.59.1 L'élaboration ou la modification de ses politiques et directives administratives relatives au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les familles du Conseil.

9.2 L'élaboration de programmes dans le domaine de l'éducation relative au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les familles du Conseil.

9.3 Les programmes d'amélioration du Conseil, fondés sur les rapports de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation quant aux résultats des tests administrés aux élèves, et la communication de ces programmes au public.

Le Conseil étudie chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des mesures prises en conséquence.

**810 Conflits d'intérêts**

8.110.1 Un conflit d'intérêts peut être réel, perçu ou potentiel.

9 Les membres du conseil d'école doivent déclarer un conflit d'intérêts dans les affaires par lesquelles ces derniers, les membres de leur famille ou des entreprises commerciales dans lesquelles ils peuvent avoir des intérêts, pourraient profiter directement ou indirectement des décisions prises par le conseil d'école.

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 16 de 36

---

10.2 Toutes personnes membres doit déclarer un conflit d'intérêt et se retirer ~~ventt s'exclure de façon autonome~~ ~~elle-même ou lui-même d'unees discussions ou d'une et des~~ décisions si :

- un conflit d'intérêts pouvait vraisemblablement survenir;
- ~~la sa~~ capacité ~~du membre~~ de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités à titre de membre du conseil d'école risque d'être compromise;

## **COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL**

### **CONSEILS D'ÉCOLE**

**Page 17 de 36**

- ~~sa propre personne, le membre du conseil d'école, les~~ membres de sa famille, ou une entreprise commerciale dans laquelle ~~le membre~~ sa propre personne ou des membres de sa famille ont peut avoir des intérêts, pourrait tirer un gain ou un avantage, directement ou indirectement, des ~~actions que peut entreprendre la direction d'école ou le Conseil à la suite des avis fournis par le conseil d'école à la direction ou au Conseil.~~ recommandations ou des décisions prises par le conseil d'école.

10.3 ~~Un membre~~ Les membres ne ~~doivent~~ pas accepter de faveurs ou d'avantages pécuniaires d'une personne, d'une organisation ou d'une entité intéressée à ~~dont on sait qu'elles ou ils cherchent à faire des~~ établir une relation d'affaires avec l'école.

### **11. Règlement de différends**

- Les membres du conseil d'école sont élus pour représenter la communauté scolaire et ~~feront~~ doivent faire preuve de respect à l'égard de leurs collègues du conseil d'école en tout temps.
- Si ~~un ou plusieurs~~ des membres du conseil d'école ~~affichent~~ adoptent un comportement perturbateur au cours d'une réunion, la présidence ~~devrait~~ doit essayer de rétablir l'ordre.
- S'il a été impossible de rétablir l'ordre ou si ~~le membre ou les membres continuent d'afficher~~ un ~~des~~ comportements perturbateurs persistent, la présidence peut ordonner à la personne ou aux personnes en cause de quitter la salle tout en exposant ses raisons.
- ~~Un membre expulsé~~ Les membres expulsés regagnent le droit de participer aux séances du conseil d'école d'une réunion à le droit de participer aux futures réunions du lors de la prochaine séance annoncée du conseil d'école.
- L'incident doit être consigné et la direction doit en informer ~~soumis à la~~ surintendance de l'éducation ~~école~~ dans la semaine suivant la réunion.
- Lorsque la présidence demande l'expulsion ~~d'un ou de plusieurs~~ de membres au cours d'une réunion, ~~la présidence~~ elle doit demander aux ~~membres personnes~~ en cause de participer à une rencontre visant à régler le différend et à réinstaurer l'ordre au sein du conseil d'école. ~~dans le but de pouvoir en arriver à une solution acceptable pour tous.~~ Il s'agit d'une rencontre privée qui ne sera pas réputée une réunion du conseil d'école.
- La présidence peut demander l'intervention d'une tierce partie pour faciliter le règlement du différend. Il peut s'agir d'une autre personne membre du conseil d'école dont la participation convient à la personne membre et à la présidence ou, au besoin, d'une personne de l'administration de l'école ou du Conseil.
- ~~Cette tierce partie serait, de préférence, un autre membre du conseil d'école sur lequel les parties en cause se sont entendues ou, au besoin, une personne de l'administration de l'école ou du Conseil.~~
- Lorsque la présidence ou la direction d'école est impliquée dans le différend, l'intervention de il revient à la surintendance de l'éducation ~~sera nécessaire pour~~ de faciliter le règlement du différend.
- ~~Toute résolution~~ Tout accord conclue ~~lors à l'occasion de la d'une~~ rencontre visant à régler le ~~de résolution de~~ différend doit être signée et respectée intégralement par toutes les parties.

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 18 de 36

- 
- La direction de l'éducation peut recommander au Conseil la dissolution du conseil d'école si les membres n'arrivent pas à s'entendre et que les différends sont irrévocables.

**12. Voies de communication**

- 12.1 Par souci de transparence, le conseil d'école doit élaborer des stratégies définir ses voies de communication, et ce, en collaboration avec la direction d'école.
- 12.2 Les recommandations du conseil d'école se rapportant expressément à l'école sont doivent être soumises à la direction d'école.
- 12.3 Toute recommandation qui dépasse le cadre de l'école peut être portée à l'attention de la surintendance de l'éducation, par l'intermédiaire de soumise à la-la direction de l'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 19 de 36**

~~qui se chargera de la porter à l'attention de la surintendance de l'éducation.~~

**13 Langue de communication**

La langue de communication et de fonctionnement du conseil d'école et de ses comités est le français.

~~**14 RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉCOLE**~~

~~Avant le 15 septembre de chaque année, le conseil d'école préparera un rapport décrivant brièvement les activités de l'année précédente.~~

~~Ce rapport fera état des objectifs ainsi que des activités et des réalisations menées par le conseil d'école et inclura le rapport financier annuel décrivant les activités de financement entreprises par le conseil d'école.~~

~~Ce même rapport sera disponible à l'ensemble des familles de l'école parents, tuteurs ou tutrices de l'école, et affiché sur le site Web de l'école avant le 30 septembre.~~

~~**15.14**~~ **Liste des annexes**

Les documents ci-joints peuvent être utilisés par la direction d'école en vue de la création d'un conseil d'école :

~~15.1~~ 14.1 \_\_\_\_\_ Processus entourant les candidatures

Annexe a1 *Appel de candidatures*

Annexe a2 *Déclaration de candidature*

Annexe a3 *Avis de candidatures retenues*

~~15.2~~ 14.2 \_\_\_\_\_ Annexe b *Bulletin de vote*

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 20 de 36

~~15.3—Règlements administratifs à l'intention des conseils d'école (pages 16-25).~~

## ANNEXE a.1

## APPEL DE CANDIDATURES

***Cette information peut également être affichée à l'école et soumise à l'ensemble ~~des personnes~~ détenant l'autorité parentale ~~parents~~ de la communauté de parents par le moyen jugé le plus approprié par la direction d'école.***

Date

Chers ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ parents, tuteurs ou tutrices familles,

~~Comme vous le savez sans doute,~~ Nous tenons à vous informer que l'école a amorcé son processus en vue de constituer ~~doit mettre sur pied~~ son conseil d'école pour l'année scolaire 20XX-20XX. Nous avons le plaisir de vous ~~inviterons~~ à une réunion publique sur ce sujet le (date).

La période de mise en candidature se tiendra du (date) au (date) (5 jours). ~~Toute personne détenant l'autorité parentale~~ Toute personne éligible souhaitant siéger au conseil d'école pour représenter la communauté de parents doit remplir le formulaire de mise en candidature et le faire parvenir à l'école avant le (date). ~~Une copie du~~ Le formulaire de mise en candidature est ~~incluse au présent envoi~~ fourni en pièce jointe. La liste officielle des ~~personnes se représentant~~ personnes ayant déposé leur candidature ~~candidates et candidats mis en candidature~~ sera disponible à la fin des classes, c'est à dire le (date) et vous sera acheminée par l'entremise d'un courriel de la part de la direction e votre enfant le (date).

Les élections se tiendront le (date et heure). Lors de cette réunion, les ~~personnes se représentant candidates et candidats~~ personnes candidates auront l'occasion de s'adresser à l'ensemble des ~~parents familles~~ parents familles présentes. Par la suite, ~~elles et ceux~~ les personnes qui voudront voter pourront alors le faire.

**Pourquoi poser sa candidature?**

Faire partie du conseil d'école est une façon tangible de s'engager dans la vie scolaire de ses enfants. Les conseils d'écoles ont pour mission de formuler des recommandations à la direction d'école visant notamment à améliorer le rendement des élèves, augmenter la responsabilité du système d'éducation pour la communauté de parents d'élèves et promouvoir les écoles dans leur communauté. Cette mission amène les conseils d'école à étudier des sujets divers comme le code de conduite de l'école, les programmes éducatifs, les activités de financement, etc.

Nous vous encourageons ~~fortement vivement~~ à poser votre candidature pour ~~devenir membre du~~ siéger au conseil d'école et à participer à la soirée d'informations prévue à cet effet. Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec ~~la direction d'école~~ nous.

Veuillez agréer, ~~chers parents, tuteurs ou tutrices~~ chers familles, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La direction d'école,

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 21 de 36**

---

(Nom et signature)

c. c. Surintendance de l'éducation

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

CONSEILS D'ÉCOLE

Page 22 de 36

ANNEXE a.2

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

École : \_\_\_\_\_

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                      |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|
| Nom :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                      |              |
| Adresse :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Numéros de téléphone |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | (à la maison)        | (au travail) |
| Courriel :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                      |              |
| <p>Je suis la personne détenant l'autorité parentale :</p> <p>_____ (nom de l'élève et date de naissance)</p> <p>_____ (nom de l'élève et date de naissance)</p> <p>_____ (nom de l'élève et date de naissance)</p> <p>actuellement inscrits à l'école.</p> <p><input type="checkbox"/> Je suis à l'emploi du Conseil scolaire Viamonde et j'atteste que je ne suis pas à l'emploi de cette école.</p> <p>Je désire poser ma candidature au poste élu de représentant ou de représentante des personnes détenant l'autorité parentale au sein du conseil d'école. Je comprends le rôle et les responsabilités qui incombent aux membres du conseil d'école qui sont décrits dans le document annexé à ce formulaire.</p> |                      |              |
| Signature - candidat ou candidate                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                      | Date (a-m-j) |
| <b>RÉSERVÉ À L'ÉCOLE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |              |
| Reçu par                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Heure                | Date (a-m-j) |

----- ✂ -----

REÇU DE LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

La déclaration de candidature à un poste au sein du conseil d'école de \_\_\_\_\_ a été reçue.

\_\_\_\_\_  
Signature - direction de l'école

\_\_\_\_\_  
Date (a-m-j)

Une copie, dûment signée, de cette déclaration sera remise au candidat ou à la candidate.

A01 décl de candidature - conseils d'école 3130-218 rév 2024-09 Réf. Pol 4,103

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils seront utilisés dans le cadre du processus de sélection des membres des conseils d'école et pour faciliter la communication entre l'administration des écoles et du Conseil avec les membres des conseils d'école. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à [demandevieprivée@csvgiamonde.ca](mailto:demandevieprivée@csvgiamonde.ca). Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csvgiamonde.ca](mailto:accessibilité@csvgiamonde.ca).

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Tiré du guide *Conseils d'école – un guide à l'intention des membres*, 2001 révisé en 2002. Cette publication est postée dans le site Web du ministère de l'Éducation à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/conseils-decole-un-guide-lintention-des-membres>

## ANNEXE a.2 (Suite)

**Rôles et responsabilités des membres des conseils d'école**

Accepter de devenir membre d'un conseil d'école entraîne certaines responsabilités. Chaque conseil d'école peut définir les rôles et les responsabilités de ses membres dans ses règlements administratifs. Ces règlements administratifs peuvent spécifier que l'on s'attend à ce que les membres assistent régulièrement aux réunions du conseil d'école. On encourage les membres du conseil d'école à prendre connaissance des attentes de leur conseil d'école concernant ses membres et à s'engager à traiter d'une façon professionnelle les affaires du conseil d'école.

Parfois, en l'absence répétée d'un membre élu, il est possible que le conseil ne dispose pas du quorum voulu pour tenir une réunion. Dans ce cas, les conseils devraient songer à inclure dans leurs règlements une clause permettant à la présidente ou au président ou aux coprésidentes ou aux coprésidents de déterminer, en accord avec le membre, s'il est capable de continuer à siéger au sein du conseil d'école ou disposé à le faire. Dans de nombreux cas, il se pourrait bien que le membre ne réalise pas que ses absences répétées entravent la capacité du conseil d'exécuter son mandat en vertu du règlement. Une fois informé des conséquences de ses absences répétées, le membre pourrait décider qu'il est prioritaire pour lui d'assister régulièrement aux réunions du conseil d'école. Le membre pourrait aussi décider de démissionner du conseil d'école, ce qui créerait une vacance.

Il est important de noter que le Règlement 612/00 ne comprend pas de disposition traitant du pouvoir discrétionnaire de relever de ses fonctions un membre du conseil d'école dûment élu ou nommé avant la fin de son mandat. Les règlements administratifs adoptés par le conseil d'école, ou les politiques du conseil scolaire, ne doivent pas contrevenir aux dispositions du règlement. Les membres du conseil d'école sont en droit de conserver leur poste jusqu'à la fin de leur mandat.

On pourrait demander aux membres du conseil d'école de se conformer à un code de déontologie qui régirait leurs actions et leurs discussions.

On trouvera ci-après des responsabilités qu'on pourrait attribuer aux représentantes et représentants du conseil d'école. Votre conseil d'école pourrait souhaiter ajouter d'autres responsabilités pour tenir compte des besoins de votre collectivité tout en respectant le [mandat](#) des conseils d'école.

**Présidente ou président et coprésidentes ou coprésidents**

La présidente, le président, les coprésidentes et les coprésidents du conseil sont élus par les membres du conseil et doivent être des personnes détenant l'autorité parentale qui ne sont pas employés par le conseil scolaire. Ces personnes sont des membres votants qui assument les mêmes fonctions que les autres membres du conseil d'école et qui peuvent aussi :

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 24 de 36

- organiser les réunions;
- établir l'ordre du jour des réunions;
- présider les réunions du conseil;
- veiller à consigner et à maintenir les procès-verbaux des réunions du conseil;
- faciliter le règlement des différends;
- être membres d'office des comités du conseil d'école;
- communiquer avec la directrice ou le directeur d'école au nom du conseil d'école.

*Remarque : Les règlements administratifs du conseil d'école peuvent préciser les fonctions spécifiques des titulaires de la présidence ou de la coprésidence, de même que d'autres postes au sein du conseil, comme la ou le secrétaire ou la trésorière ou le trésorier.*

**Représentantes et représentants des personnes détenant l'autorité parentale**

*Les représentantes et représentants des personnes détenant l'autorité parentale sont des membres votants qui :*

- siègent aux comités créés par le conseil d'école;
- participent aux discussions du conseil d'école;
- sollicitent l'opinion d'autres personnes détenant l'autorité parentale et membres de la collectivité, opinion qu'ils partagent avec le conseil d'école;
- observent le code de déontologie du conseil et ses règlements administratifs.

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 25 de 36

## ANNEXE a.3

## AVIS DE CANDIDATURES RETENUES

***Cette information peut également être affichée à l'école et soumise à l'ensemble ~~des personnes détenant l'autorité parentale~~ parents de la communauté scolaire par le moyen jugé le plus approprié par la direction d'école.***

Date

~~Chers parents, tuteurs ou tutrices~~ Chères familles,

~~À la suite de l'élection du conseil d'école, tenue le a eu lieu le (date), nous sommes heureux de vous informer que les personnes suivantes ont été élues pour combler les XX sièges attribuables à des membres représentant notre communauté de parents.~~

*(Mettre la liste complète)*

~~J'aimerais Nous remercions remercier toutes les personnes en nomination qui ont soumis leur candidature et souhaitons, du même souffle, beaucoup de succès au conseil d'école 20XX-20XX. et souhaiter beaucoup de succès à celles et ceux qui ont été élus pour siéger au conseil d'école pour l'année scolaire (date).~~

~~Je vous remercie de votre appui constant à notre école.~~

Veuillez agréer, ~~chers parents, tuteurs ou tutrices~~ chères familles, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La direction d'école,

(Nom et signature)

c. c. Surintendance de l'éducation

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

Page 26 de 36

## ANNEXE b

## BULLETIN DE VOTE

École \_\_\_\_\_

Personnes ~~Représentantes et représentants des personnes détenant l'autorité parentale~~ ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ ~~\*représentant la communauté de parents.~~

Mandat pour l'année scolaire 20\_\_-20\_\_

NE VOTEZ QUE POUR DOUZE (12) PERSONNES ~~CANDIDATES OU CANDIDATS~~ SUR CE BULLETIN.

Inscrivez un « X » dans la case qui précède ~~le-le-~~ nom des personnes candidates que vous souhaitez appuyer. Un bulletin avec plus de douze (12) votes sera automatiquement annulé.  
~~des candidates et candidats de votre choix.~~

|                          |       |                          |       |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |
| <input type="checkbox"/> | _____ | <input type="checkbox"/> | _____ |

~~Un bulletin avec plus de douze (12) votes sera automatiquement annulé.~~

**\*Ce bulletin type est adapté pour les différents types de membres siégeant au conseil d'école.**

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 27 de 36****RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS  
À L'INTENTION DES CONSEILS D'ÉCOLE****AFFILIATION**

Le conseil d'école est affilié au Conseil scolaire Viamonde et se conforme aux politiques, directives administratives et procédures de celui-ci.

**BUT**

Le conseil d'école travaillera, en collaboration avec le personnel de l'école, les parents, tuteurs, tutrices, le Conseil et la collectivité francophone à améliorer le rendement des élèves et à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents, tuteurs, tutrices.

**CODE DE DÉONTOLOGIE** (tiré de *Conseil d'école – Guide à l'intention des membres, 2002*)

Afin d'assurer le bon fonctionnement du conseil d'école dans la réalisation de son mandat, chaque membre s'engage à :

- veiller aux intérêts de tous les élèves de l'école;
- se conformer à l'énoncé de mission et de vision de l'école et du Conseil scolaire;
- agir à l'intérieur des limites des fonctions et des responsabilités d'un conseil d'école comme l'indiquent les lignes directrices de fonctionnement de l'école, du Conseil scolaire et du ministère de l'Éducation de l'Ontario;
- se familiariser et agir en conformité avec les politiques du Conseil et méthodes de fonctionnement de l'école;
- se conduire en obéissant aux normes d'intégrité les plus strictes;
- reconnaître et respecter l'intégrité personnelle de tous les membres de la communauté scolaire;
- traiter tous les membres du conseil d'école avec respect et écouter les opinions des autres membres sans interruption;
- préconiser un environnement positif au sein duquel les apports personnels sont encouragés et appréciés;
- reconnaître les principes démocratiques et accepter les décisions par consensus du conseil d'école;
- respecter le caractère confidentiel de certaines questions d'ordre scolaire ainsi que les restrictions que cette directive peut entraîner à l'égard du fonctionnement du conseil d'école;
- s'abstenir de dévoiler des renseignements confidentiels;
- s'en tenir aux questions concernant la communauté scolaire dans son ensemble lors des réunions du conseil d'école;
- utiliser les réseaux de communication établis lorsque des questions ou préoccupations surviennent;
- prôner des normes déontologiques rigoureuses au sein de la communauté scolaire;
- déclarer tous les conflits d'intérêts;
- s'abstenir d'accepter des paiements ou des avantages pécuniaires liés à sa participation au conseil d'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 28 de 36****COMPOSITION**

~~Bien que la composition d'un conseil d'école puisse varier quelque peu à l'intérieur des paramètres qui sont définis par le Conseil scolaire, elle doit respecter les directives contenues dans le Règlement 612/00.~~

~~Les membres du conseil d'école sont :~~

~~une majorité de parents, tuteurs ou tutrices d'élèves fréquentant l'école jusqu'à un maximum de douze membres;~~  
~~un membre du personnel enseignant;~~  
~~un membre du personnel non enseignant;~~  
~~au moins une personne représentant la collectivité;~~  
~~un membre nommé par l'association Parents partenaires en éducation, s'il y a lieu;~~  
~~au moins un élève du secondaire (pour les conseils d'école secondaire);~~  
~~la direction d'école.~~

~~Tous les membres ont droit de vote sauf la direction d'école.~~

~~Toute question ou tout projet soumis sera approuvé ou refusé par voie de consensus. Si les membres du conseil d'école ne peuvent arriver à un consensus, la recommandation sera mise au vote et approuvée ou refusée par la majorité des voix exprimées. Le vote par procuration n'est pas valide.~~

~~Le quorum constitue la moitié plus un des membres présents du conseil d'école ayant droit de vote et que cette majorité de membres présents du conseil d'école soit composée de parents, tuteurs, tutrices membres.~~

~~La durée du mandat des membres élus/nommés est d'un an (de la première réunion suivant les élections d'une année scolaire à la première réunion qui suit les élections de l'année scolaire suivante).~~

~~—— Dans l'éventualité où une vacance surviendrait parmi les postes de parents membres du conseil entre deux élections, le conseil d'école peut inviter un parent membre en réserve à se joindre au conseil d'école. S'il n'y a pas de parent membre en réserve, il peut inviter les autres parents, tuteurs ou tutrices, de la communauté scolaire à soumettre leur nom pour une éventuelle élection ou nomination. Le mandat d'une personne nommée pour combler une vacance au sein du conseil d'école expire à la date des prochaines élections.~~

## COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL

## CONSEILS D'ÉCOLE

**MODALITÉS D'ÉLECTION**

Élections des parents, tuteurs, tutrices, membres du conseil d'école :

Les parents, tuteurs, tutrices, qui désirent poser leur candidature aux postes élus du conseil d'école, doivent déposer une déclaration de candidature par l'entremise du formulaire prescrit par le Conseil (voir annexe a.2. Déclaration de candidature).

Les parents, tuteurs, tutrices d'un élève inscrit à l'école ont le droit à la fois de voter pour élire les membres du conseil d'école et de se présenter à l'élection en qualité de représentants des parents, tuteurs, tutrices.

Au moins 14 jours avant la tenue des élections, la direction d'école, au nom du conseil d'école, avise par écrit tous les parents, tuteurs, tutrices des élèves qui sont inscrits à l'école de la date, de l'heure et du lieu des élections.

Il est interdit d'imposer un système de quotas ou d'autres conditions (par exemple, programme de l'enfant, année d'études, lieu de résidence, etc.) visant à limiter le droit de vote ou l'éligibilité des parents, tuteurs, tutrices.

Les membres du conseil d'école sont élus par voie de scrutin secret. Le vote par procuration ou par correspondance est interdit. Les électrices et électeurs doivent se rendre à l'école le jour de l'élection et voter en personne, ou voter par voie électronique au moment déterminé pour l'élection.

La direction d'école tire au sort les noms des candidates et candidats pour déterminer l'ordre des noms sur le bulletin de vote.

Pour chaque conseil d'école, les parents, tuteurs, tutrices éligibles ont le droit de voter une fois pour pourvoir aux postes réservés pour les parents, tuteurs, tutrices. S'ils votent pour un nombre de candidats supérieur au maximum permis dans la catégorie, leur bulletin est annulé. Le personnel enseignant et non enseignant procède de la même façon pour élire leur représentant.

S'il y a égalité de votes pour un des postes de représentante ou de représentant au conseil d'école, la personne gagnante est choisie par un tirage au sort.

Il est interdit de distribuer ou d'afficher dans l'école les brochures publicitaires individuelles d'une candidate ou d'un candidat aux élections du conseil d'école.

Il est interdit d'utiliser les ressources humaines ou matérielles de l'école, pour appuyer une candidate ou un candidat ou des groupes de candidats. Il est interdit de distribuer ou d'afficher toute publicité à propos des personnes qui se portent candidates aux élections.

La direction d'école supervise le déroulement des élections.

La direction d'école s'adjoint deux scrutatrices ou scrutateurs parmi les parents, tuteurs, tutrices ou les membres du personnel pour compter le résultat du vote ou pour revoir les résultats reçus par voie électronique. Ce résultat est communiqué à l'ensemble de la communauté.

Toutes les nominations au conseil d'école se font avec l'accord de la majorité des membres siégeant alors au conseil d'école et présents à la réunion. Les nominations doivent se faire au cours d'une réunion publique qui a été annoncée suffisamment à l'avance. Les votes par procuration ne sont pas permis.

À la suite de l'élection, les parents non retenus pour siéger au conseil d'école sont placés sur une liste de parents membres en réserve, en cas de vacance éventuelle au sein du conseil d'école. La liste est dressée selon le nombre de votes reçus.

La direction d'école convoque la première réunion du conseil d'école dans les 35 jours suivant

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 30 de 36

~~l'élection des parents, tuteurs, tutrices au conseil d'école.~~

~~La présidence ou les coprésidences du conseil d'école sont élues parmi les parents, tuteurs, tutrices, membres du conseil d'école, et ce, par tous les membres du conseil d'école. Cette élection a lieu dans les 35 jours suivant la première réunion du conseil d'école.~~

~~Toute personne élue membre du conseil d'école occupe sa charge le jour de la première réunion du conseil d'école qui suit les élections et jusqu'au jour de la première réunion du conseil d'école qui suit les élections tenues pour l'année scolaire suivante.~~

~~Élection d'une personne représentant le personnel enseignant :~~

~~La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel enseignant.~~

~~Toute personne qui enseigne à l'école (à temps plein ou à temps partiel), exception faite de la direction et de son adjointe ou adjoint, est éligible au poste de représentant du personnel enseignant.~~

~~Élection d'une personne représentant le personnel non enseignant :~~

~~La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel non enseignant.~~

~~Toute personne qui travaille à l'école (à temps plein ou à temps partiel) parmi le personnel de soutien est éligible au poste de représentant du personnel non enseignant.~~

~~Nomination ou élection d'une ou d'un élève :~~

~~Dans les écoles secondaires, le conseil des élèves nomme l'élève qui fera partie du conseil d'école.~~

~~Nomination d'une représentante ou d'un représentant de la communauté :~~

~~La direction d'école prend les dispositions nécessaires à la nomination au conseil d'école d'une personne représentant la communauté. Cette personne est nommée par les membres du conseil d'école.~~

**RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ÉCOLE**

~~Le conseil d'école est un organisme consultatif qui offre ses conseils à la direction d'école et au Conseil scolaire. La direction d'école examine chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis. Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions dans la perspective globale de l'école.~~

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Le conseil d'école devra également :

~~fixer ses buts et ses priorités pour l'année;~~  
~~tenir au moins quatre réunions publiques par an, en présentiel ou en virtuel, auxquelles la collectivité francophone desservie par l'école pourra assister, toutefois les personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école qui assistent à la rencontre, n'ont pas le droit de parole ni de vote, sauf pour le droit de parole aux invités dûment inscrits à l'ordre du jour;~~  
~~se réunir dans les 35 jours suivants l'élection des membres du conseil d'école tenue en début d'année scolaire;~~  
~~s'assurer que les présentes directives administratives sont intégrées au règlement administratif adopté par le conseil d'école. Le conseil d'école peut y ajouter, à son gré, des règlements administratifs touchant les règles générales relatives aux réunions, par exemple en matière d'assiduité et de ponctualité, pourvu que ces règlements respectent les politiques et les directives administratives du Conseil;~~  
~~rendre accessibles les procès-verbaux et les rapports financiers au site Web de l'école;~~  
~~garder des procès-verbaux approuvés de toutes ses réunions et une copie des rapports financiers pour une période de quatre ans;~~  
~~organiser des programmes d'information et de formation afin de permettre à ses membres d'acquérir les compétences reliées à leurs fonctions;~~  
~~promouvoir au mieux les intérêts de la collectivité francophone desservie par l'école.~~

~~Le conseil d'école consulte, par l'entremise de la direction d'école, les parents, tuteurs, tutrices des élèves qui sont inscrits à l'école sur des questions dont il est saisi et offre des recommandations, sur tout sujet, à la direction d'école ou au Conseil scolaire qu'il aura jugé prioritaire, c'est-à-dire sur :~~

~~le code de conduite de l'école;~~  
~~la tenue vestimentaire appropriée des élèves;~~  
~~les programmes du Conseil scolaire sur l'amélioration du rendement des élèves, fondés sur les résultats des tests administrés aux élèves par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;~~  
~~les activités de financement;~~  
~~le processus et les critères de sélection et de placement de la direction d'école et de la direction adjointe;~~  
~~la répartition des fonds entre les conseils d'école;~~  
~~tout autre sujet jugé pertinent par la direction d'école.~~

~~Le conseil d'école peut également créer des comités :~~

~~Les comités sont chargés de lui faire des recommandations sur un sujet donné avec un mandat précisé par le conseil d'école. —~~

~~Chaque comité doit compter au moins trois personnes, dont un parent membre du conseil d'école (la liste des membres du sous-comité est remise au conseil d'école).~~

~~Les comités du conseil d'école peuvent compter des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école.~~

~~Les comités doivent remettre des résumés de leurs rencontres au conseil d'école.~~

~~Les réunions des comités peuvent avoir lieu à l'école ou de façon virtuelle. Elles doivent être~~

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 32 de 36**

~~ouvertes et accessibles au public et elles doivent être annoncées par la direction d'école comme c'est le cas pour les réunions du conseil d'école.~~

~~Le conseil d'école remet chaque année un rapport annuel écrit comprenant :~~

- ~~a) — ses objectifs;~~
- ~~b) — ses activités et ses réalisations;~~
- ~~c) — son rapport financier annuel.~~

~~Le rapport annuel est remis à la direction d'école avant le 15 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat. Le rapport doit également être affiché sur le site Web de l'école et disponible dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire avant le 30 septembre.~~

~~Avec l'approbation de la direction d'école, le conseil d'école peut mener des activités de financement, celles-ci doivent :~~

~~être menées conformément aux politiques applicables adoptées par le Conseil;  
recueillir des fonds à une fin approuvée par le Conseil ou autorisée par les — politiques applicables adoptées par celui-ci.~~

~~Les membres du conseil d'école doivent étudier les questions dans la perspective de l'école. Les réunions du conseil d'école et de ses comités ne doivent pas servir à discuter des cas individuels de parents, tuteurs, tutrices, d'élèves, de membres du personnel, de membres du Conseil ou de tout autre membre de la communauté.~~

**RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES**

~~La présidence ou les coprésidences :~~

~~prépare l'ordre du jour par écrit en collaboration avec la direction d'école;  
organise les réunions du conseil d'école en collaboration avec la direction d'école;  
préside les réunions du conseil d'école dans l'ordre et le respect de chaque membre;  
s'assure qu'un procès-verbal de chaque réunion est rédigé et remis à la direction d'école pour approbation à la prochaine rencontre du conseil d'école;  
participe aux programmes d'information et de formation;  
est la personne ressource entre le conseil d'école et la direction d'école;  
par l'entremise de la direction d'école, s'assure que le conseil d'école communique avec la communauté scolaire;  
fait suivre les communications reçues de la part de la communauté scolaire à la direction d'école pour suivi;  
de concert avec la direction de l'école, consulte, au besoin les cadres administratifs;  
prépare le rapport annuel qui inclut le rapport financier annuel;  
veille à ce que les politiques envoyées en consultation par le Conseil scolaire soient revues par l'ensemble des membres du conseil d'école.~~

~~La ou le secrétaire :~~

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 33 de 36**

~~rédige les procès-verbaux et s'occupe de la correspondance.~~

~~Les membres du conseil d'école :~~

~~participent aux réunions du conseil d'école;~~  
~~participent aux programmes d'information et de formation;~~  
~~ont tous un droit de vote égal à l'exception de la direction d'école;~~  
~~sont des agentes et agents de liaison entre le conseil d'école et la communauté scolaire;~~  
~~encouragent la participation de parents, tuteurs, tutrices provenant de tous les groupes francophones ainsi que d'autres personnes de la communauté scolaire desservie par l'école;~~  
~~fournissent des conseils éclairés à la direction de l'école sur toute question relative au rendement des élèves et au code de conduite des élèves et aux procédures de l'école;~~  
~~examinent les questions étudiées dans une perspective propre à l'école;~~  
~~sont tous des partenaires égaux;~~  
~~s'assurent que leurs propos ne risquent pas de porter atteinte à la réputation du Conseil et de l'école.~~

~~La direction d'école :~~

~~facilite l'établissement du conseil d'école et soutient son processus de fonctionnement;~~  
~~encourage la participation de parents, tuteurs, tutrices provenant de tous les groupes représentatifs de la diversité ainsi que d'autres personnes de la collectivité desservie par l'école;~~  
~~communique les noms et rôles des membres du conseil d'école ainsi que le courriel à utiliser pour contacter la présidence du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire, et l'affiche sur le site Web de l'école;~~  
~~fournit à la surintendance de l'éducation les noms et les coordonnées des membres du conseil d'école au début de chaque année scolaire;~~  
~~affiche sur le site Web de l'école, au nom du conseil d'école, et avise par écrit tous les parents, tuteurs ou tutrices des élèves, de la date, de l'heure et du lieu (ou le lien pour accéder si virtuel), des réunions du conseil d'école et de ses comités;~~  
~~peut participer aux comités du conseil d'école;~~  
~~travaille en collaboration avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions;~~  
~~affiche, sur la page réservée au conseil d'école du site Web de l'école, l'ordre du jour de chaque réunion ainsi que le procès-verbal approuvé de la réunion précédente. Le rapport annuel, incluant le rapport financier annuel, y est également affiché. Tout parent, tuteur, tutrice peut également se procurer la documentation au secrétariat de l'école;~~  
~~communique au besoin avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école;~~  
~~consulte le conseil d'école sur des questions particulières, notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du Conseil;~~  
~~obtient et fournit les informations demandées par le conseil d'école pour lui permettre de prendre des décisions éclairées;~~  
~~considère les recommandations faites par le conseil d'école et l'informe des mesures prises en conséquence;~~  
~~soumet à la surintendance de l'éducation toute recommandation et toute décision qui dépasse le cadre de l'école;~~  
~~communique les messages de la part du conseil d'école à l'ensemble de la communauté~~

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 34 de 36**

scolaire, lorsque cela est pertinent;  
partage les communications reçues de la part de l'ensemble de la communauté scolaire au conseil d'école, lorsque le sujet est pertinent au mandat du conseil d'école;  
appuie et fait la promotion des activités approuvées du conseil d'école;  
s'assure qu'une copie papier des procès-verbaux des réunions du conseil d'école et des rapports annuels sont conservés à l'école;  
sert de lien entre le conseil d'école et l'administration du Conseil;  
sert de personne-ressource en ce qui a trait aux lois, aux règlements et aux politiques du Conseil scolaire;  
signale tout problème épineux à la surintendance de l'éducation;  
s'assure que les membres du conseil d'école respectent les politiques du Conseil scolaire et informe la surintendance de l'éducation de tout manquement à ces politiques;  
s'assure que les fonds du budget de l'école alloués par le Conseil scolaire au conseil d'école sont utilisés pour la gestion du conseil d'école et les dépenses du conseil d'école, et ce, selon les politiques du Conseil scolaire.

**CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Un conflit d'intérêts peut être réel, perçu ou potentiel.

Les membres du conseil doivent déclarer un conflit d'intérêts dans les affaires par lesquelles ces derniers, les membres de leur famille ou des entreprises commerciales dans lesquelles ils peuvent avoir des intérêts, pourraient profiter directement ou indirectement des décisions prises par le conseil d'école.

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE**

Page 35 de 36

~~Tout membre doit s'exclure elle-même ou lui-même des discussions et des décisions si :~~

~~un conflit d'intérêts pouvait vraisemblablement survenir;~~

~~la capacité du membre de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités à titre de membre du conseil d'école risque d'être compromise;~~

~~le membre du conseil d'école, les membres de sa famille, ou une entreprise commerciale dans laquelle le membre peut avoir des intérêts tirent un gain ou un avantage, directement ou indirectement, des actions que peut entreprendre la direction d'école ou le Conseil scolaire à la suite des avis fournis par le conseil d'école à la direction ou au Conseil scolaire.~~

~~Un membre ne doit pas accepter de faveurs ou d'avantages pécuniaires d'une personne, d'une organisation ou d'une entité dont on sait qu'elle ou il cherche à faire des affaires avec l'école.~~

**RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS**

~~Les membres du conseil d'école sont élus pour représenter la communauté scolaire et feront preuve de respect à l'égard de leurs collègues du conseil d'école en tout temps.~~

~~Si un ou plusieurs membres du conseil affichent un comportement perturbateur au cours d'une réunion, la présidence devrait essayer de rétablir l'ordre.~~

~~S'il a été impossible de rétablir l'ordre ou si le membre ou les membres continuent d'afficher un comportement perturbateur, la présidence peut ordonner à la personne ou aux personnes en cause de quitter la salle tout en exposant ses raisons.~~

~~Un membre expulsé d'une réunion a le droit de participer aux futures réunions du conseil d'école.~~

~~L'incident doit être consigné et soumis à la surintendance de l'école dans la semaine suivant la réunion.~~

~~Lorsque la présidence demande l'expulsion d'un ou de plusieurs membres d'une réunion, la présidence doit demander aux membres en cause de participer à une rencontre dans le but de pouvoir en arriver à une solution acceptable pour tous. Il s'agit d'une rencontre privée qui ne sera pas réputée une réunion du conseil d'école.~~

~~La présidence peut demander l'intervention d'une tierce partie pour faciliter le règlement du différend.~~

~~Cette tierce partie serait, de préférence, un autre membre du conseil d'école sur lequel les parties en cause se sont entendues ou, au besoin, une personne de l'administration de l'école ou du Conseil scolaire.~~

~~Lorsque la présidence ou la direction d'école est impliquée dans le différend, l'intervention de la surintendance de l'éducation sera nécessaire pour faciliter le règlement du différend.~~

~~Toute résolution conclue à l'occasion de la rencontre visant à régler le différend doit être signée et respectée intégralement par toutes les parties.~~

~~La direction de l'éducation peut recommander au Conseil scolaire la dissolution du conseil d'école si les membres n'arrivent pas à s'entendre et que les différends sont irrévocables.~~

**VOIES DE COMMUNICATION**

~~Le conseil d'école doit élaborer des stratégies de communication, et ce, en collaboration avec la direction d'école.~~

**COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT PARENTAL****CONSEILS D'ÉCOLE****Page 36 de 36**

~~Les recommandations du conseil d'école se rapportant expressément à l'école sont soumises à la direction d'école.~~

~~Toute recommandation qui dépasse le cadre de l'école peut être soumise à la direction d'école qui se chargera de la porter à l'attention de la surintendance de l'éducation.~~

**~~LANGUE DE COMMUNICATION~~**

~~La langue de communication et de fonctionnement du conseil d'école et de ses comités est le français.~~

**~~RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉCOLE~~**

~~Avant le 15 septembre de chaque année, le conseil d'école préparera un rapport décrivant brièvement les activités de l'année précédente.~~

~~Ce rapport fera état des objectifs ainsi que des activités et des réalisations menées par le conseil d'école et inclura le rapport financier annuel décrivant les activités de financement entreprises par le conseil d'école.~~

~~Ce même rapport sera disponible à l'ensemble des parents, tuteurs, tutrices de l'école et affiché sur le site Web de l'école avant le 30 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat.~~

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

| <b>Je réponds au nom ou comme membre :</b>                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Nombre</b>                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)                                                                                                                                                                                           | 41                                                               |
| Présidence du conseil d'école                                                                                                                                                                                                                                                                            | 7                                                                |
| Personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)                                                                                                                                                                                                                                        | 4                                                                |
| Comité de participation de parents                                                                                                                                                                                                                                                                       | 3                                                                |
| Personne détenant l'autorité parentale                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1                                                                |
| Personne suppléante                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1                                                                |
| Personne représentant le syndicat                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1                                                                |
| 2 commentaires de la même personne :<br>1. Première phrase des Principes directeurs pas nécessaire<br>2. « dont au moins un représentant parent du conseil ... » Je ne suis pas d'accord avec la suppression du point 9 item I- j'aimerais préserver le rôle du conseil scolaire au sein de la directive | 1. Nous l'avons maintenu.<br>2. Il a été rajouté à la politique. |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                  |
| <b>Total général</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>58</b>                                                        |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou membre : | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
| 1  | 9/4/2025       | 9/4/2025     | 9:27                  | 9:27                          | anonyme                     | de la présidence du conseil d'école   | Aucun                                           |                                                  |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 2  | 9/4/2025       | 9/4/2025     | 10:11                 | 10:11                         | anonyme                     | de la présidence du conseil d'école   | Aucun                                           |                                                  |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 3  | 9/4/2025       | 9/4/2025     | 10:45                 | 10:46                         | anonyme                     | du personnel des écoles               | Aucun                                           |                                                  |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin       | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                                                         | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                           |                                         | (direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>) |                                              |                                      |                                                                                  |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/4/<br>202<br>5<br>10:4<br>5 | 9/4/<br>2025<br>10:4<br>8 | an<br>ymo<br>us                         | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles                                                                                                              |                                              | Aucun                                |                                                                                  |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin       | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                                                         | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                           |                                         | (direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>) |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/4/<br>202<br>5<br>10:4<br>7 | 9/4/<br>2025<br>10:5<br>8 | anon<br>ymo<br>us                       | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles                                                                                                              |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin   | Message | Adresse ou membre :                                                                       | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires | Voici mes commentaires | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|----------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------------|
|    |                |                |         | (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) |                             |                        |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                        |                        |                                          |
| 8  | 9/4/2025 10:58 | 9/4/2025 10:58 | anonyme | us                                                                                        | des écoles                  |                        | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                        |                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin       | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                                                         | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                           |                                         | (direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>) |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/4/<br>202<br>5<br>10:5<br>9 | 9/4/<br>2025<br>10:5<br>3 | an<br>ymo<br>us                         | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles                                                                                                              |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin   | Messagerie | Adresse de membre :     | Je réponds au nom ou adresse de membre :                                                  | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|----------------|------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |                |            |                         | (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) |                             |                        |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 10 | 9/4/2025 11:00 | 9/4/2025 11:01 |            | du personnel des écoles |                                                                                           |                             |                        | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin       | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                                                         | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                           |                                         | (direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>) |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/4/<br>202<br>5<br>11:0<br>1 | 9/4/<br>2025<br>11:0<br>4 | anonymo<br>us                           | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>burea                                                                                                               |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

[illegible]

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin   | Messagerie | Adresse de membre : | Je réponds au nom ou commente : Si Autre, veuillez préciser                                     | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|----------------|------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |                |            |                     | de conciergerie )                                                                               |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|    |                |                |            |                     | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétaire, |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 17 | 9/4/2022 11:11 | 9/4/2025 11:16 | anonyme    |                     |                                                                                                 | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou adresse membre :                                                            | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |              |                       | de conciergerie )                                                                                |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|    |                |              |                       | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 1  | 9/4/2022       | 9/4/2025     | 11:11                 | 11:11                                                                                            | anonyme                     |                                       | Aucun                                           |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 8  | 11:11          | 11:11        | 6                     | 6                                                                                                | us                          |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin       | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                                                                                                 | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                           |                                         | de<br>concie<br>rgerie<br>)<br>du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles<br>(direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat, |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/4/<br>202<br>5<br>11:4<br>9 | 9/4/<br>2025<br>11:4<br>2 | anon<br>ymo<br>us                       |                                                                                                                                                                                           |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id   | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou membre :                                                                    | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|------|----------------|--------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|      |                |              |                       | de conciergerie )                                                                                |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|      |                |              |                       | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 2022 | 9/4/2025       | 9/4/2025     | 11:46                 | 11:47                                                                                            | anonyme                     |                                       | Aucun                                           |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin   | Messagerie | Adresse de membre : | Je réponds au nom ou commente : Si Autre, veuillez préciser                                      | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|----------------|------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |                |            |                     | de conciergerie )                                                                                |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|    |                |                |            |                     | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 21 | 9/4/2022 11:51 | 9/4/2025 12:03 | anonyme    |                     |                                                                                                  | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou adresse membre :                                                            | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Voici mes commentaires pour tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------|
|    |                |              |                       | de conciergerie )                                                                                |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                                    |
|    |                |              |                       | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, | enseignant suppléant        |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                                    |
| 22 | 12:04          | 12:05        | 2025-04-05            | anonyme                                                                                          |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                                    |
|    |                |              |                       |                                                                                                  |                             | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                                    |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou adresse membre :                                                            | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |              |                       | de conciergerie )                                                                                |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|    |                |              |                       | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 24 | 12:50          | 12:51        | 9/4/2025 12:50        | 9/4/2025 12:51                                                                                   | anonyme                     |                                       | Aucun                                           |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Messagerie | Adresse ou membre : | Je réponds au nom ou commentez : Si Autre, veuillez préciser                                     | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |              |            |                     | de conciergerie )                                                                                |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|    |                |              |            |                     | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 25 | 9/4/2022       | 9/4/2025     | 12:51      | 12:53               | anonyme                                                                                          |                                       | Aucun                                           |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin       | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                         | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                           |                                         | tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>) |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/4/<br>202<br>5<br>2<br>9    | 9/4/<br>2025<br>13:5<br>5 | anon<br>ymo<br>s<br>us                  | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>burea<br>ux<br>admin<br>istratif<br>s<br>(syndi                     |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Message        | Adresse | Je réponds au nom ou membre :                                                              | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|----------------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |              |                |         | qués et non-syndiqués)                                                                     |                             |                        |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|    |                |              |                |         | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrét |                             |                        |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 30 | 14:00          | 14:03        | 9/4/2025 14:04 |         |                                                                                            |                             |                        |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        | Aucun                                    |

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

|    | Heure de début | Heure de fin   | Adresse messagerie | Nom du membre :                              | Si Autre, veuillez préciser | Votre commentaire                                                             | Votre commentaire pour Énoncé de politique | Votre commentaire pour Principes directeurs | Vos commentaires pour Principes directeurs1 | Vos commentaires pour Principes directeurs2 | Vos commentaires pour Principes directeurs3 | Vos commentaires pour Principes directeurs4 | Vos commentaires pour Principes directeurs5                                                  | Votre commentaire | Veuillez indiquer toute autre remarque |
|----|----------------|----------------|--------------------|----------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------|
|    |                |                |                    | Ariat,<br>de conciergerie<br>)               |                             |                                                                               |                                            |                                             |                                             |                                             |                                             |                                             |                                                                                              |                   |                                        |
|    |                |                |                    |                                              |                             | Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous) |                                            |                                             |                                             |                                             |                                             |                                             | B)<br>« dont au moins un représentant parent du conseil ... »<br><br>Je ne suis pas d'accord |                   |                                        |
| 32 | 9/4/2025 15:21 | 9/4/2025 15:24 | anonymo us         | du Comité de participation des parents (CPP) |                             |                                                                               |                                            |                                             |                                             |                                             | Première phrase n'est pas nécessaire        |                                             |                                                                                              |                   |                                        |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re : | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|

avec la  
suppr  
ession  
du  
point  
9 item  
I-  
j'aime  
rais  
présér  
ver le  
rôle  
du  
conseil  
scolair  
e au  
sein  
de la  
directi  
ve

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re : | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veull<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|

d'écol  
e

|                  |              |      |     |       |        |       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|------------------|--------------|------|-----|-------|--------|-------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 9/5/<br>202<br>5 | 9/5/<br>2025 | anon |     |       |        |       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4                | 16:2         | 16:3 | ymo | Suppl | Supplé |       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1                | 9            | 0    | us  | éante | ante   | Aucun |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

du  
perso  
nnel  
des  
burea  
ux  
admin  
istratif  
s

(syndi  
qués  
et  
non-  
syndiq  
ués)

|                  |              |      |     |  |  |       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|------------------|--------------|------|-----|--|--|-------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 9/5/<br>202<br>5 | 9/5/<br>2025 | anon |     |  |  |       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4                | 20:2         | 20:2 | ymo |  |  |       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2                | 1            | 2    | us  |  |  | Aucun |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin   | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou adresse membre :                                                                             | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|----------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
| 43 | 9/6/2025 11:10 | 9/6/2025 11:12 | anonyme               | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie) |                             | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                                                                                                 | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                     |                                         | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles<br>(direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>) |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/9/<br>202<br>5              | 9/9/<br>2025        | anonymo<br>us                           |                                                                                                                                                                                           |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 4 10:1<br>4 6                 | 10:1<br>8           |                                         |                                                                                                                                                                                           |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou membre :                                                    | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
| 45 | 9/9/2025       | 9/9/2025     | anonyme               | de la présidence du conseil d'école                                              |                             | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 46 | 9/9/2025       | 9/9/2025     | anonyme               | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant) |                             | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                               | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                     |                                         | nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>)                                                          |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/11<br>/202<br>5             | 9/11<br>/202<br>5   | anon<br>ymo<br>us                       | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles<br>(direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 4<br>7                        | 15:3<br>7           | 15:3<br>8                               |                                                                                                                         |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :      | Si<br>Autre,<br>veuill<br>ez<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es                                                                           | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique                                                                                                                                                           | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs                                                                                                                                                                                  | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3                                                                                                                                                             | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Référé<br>nces | Veull<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|                             |                     |                                         | nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>) |                                              |                                                                                                                |                                      |                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                     |
| 9/14<br>/202<br>5           | 9/14<br>/202<br>5   | anon<br>l<br>ymo<br>us                  | de la<br>présid<br>ence<br>du<br>consei<br>l<br>d'écol<br>e    |                                              | Pour<br>les<br>différe<br>ntes<br>sectio<br>ns<br>(veull<br>ez<br>indiqu<br>er vos<br>comm<br>entair<br>es ci- |                                      | La politique<br>insiste sur le<br>rôle consultatif<br>des conseils<br>d'école, mais<br>l'ensemble des<br>révisions leur<br>attribue plus de<br>responsabilités<br>sans autorité<br>décisionnelle<br>correspondante | Exclusion des<br>conseillères et<br>conseillers<br>scolaires : Cette<br>modification<br>empêche des<br>conflits de<br>gouvernance,<br>mais affaiblit le<br>lien naturel<br>entre le Conseil<br>scolaire et les<br>familles,<br>puisque les | N/A                                                                              | N/A                                                                              | Les conseils<br>d'école doivent<br>produire des<br>rapports,<br>publier<br>l'information en<br>ligne et fournir<br>des<br>recommandatio<br>ns sur un plus<br>grand éventail<br>de sujets<br>(répartition des<br>fonds, | N/A                                                                              | N/A                                                                              | N/A                                                            | Merci                                                               |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re : | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique                                                                      | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs                                                                                                                                                                     | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3                                                                                       | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veull<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|                             |                     |                                         |                                                           |                                              | desso<br>us)                         |                                      | _d_ecole_direct<br>iv...                                                                                                      | conseillères et<br>conseillers sont<br>censés agir<br>comme pont                                                                                                                                                              |                                                                                  |                                                                                  | affectation des<br>directions et<br>directions<br>adjointes)                                                                                     |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                     |
|                             |                     |                                         |                                                           |                                              |                                      |                                      | B -<br>4_4_103_Conse<br>ils_ecole_poli...                                                                                     | B -<br>4_4_103_Conse<br>ils_ecole_poli...                                                                                                                                                                                     |                                                                                  |                                                                                  | 4_103_Conseils<br>_d_ecole_direct<br>iv...                                                                                                       |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                     |
|                             |                     |                                         |                                                           |                                              |                                      |                                      | . Ce<br>déséquilibre<br>soulève des<br>questions sur la<br>réelle influence<br>des conseils<br>auprès du<br>Conseil scolaire. | Double rôle de<br>la direction<br>d'école : Bien<br>qu'elle n'ait pas<br>de droit de<br>vote, la<br>direction est à<br>la fois membre<br>obligatoire pour<br>atteindre le<br>quorum et<br>détient un<br>pouvoir<br>procédural |                                                                                  |                                                                                  | B -<br>4_4_103_Conse<br>ils_ecole_poli...                                                                                                        |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                     |
|                             |                     |                                         |                                                           |                                              |                                      |                                      |                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                  |                                                                                  | Toutefois,<br>malgré<br>l'élargissement<br>des<br>responsabilités,<br>les conseils<br>demeurent<br>uniquement<br>consultatifs,<br>sans véritable |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                     |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE |                |              |                       |                               |                             |                        |                                          |                                                                                                                                                                  |                                                       |                                                       |                                                                                                                |                                                       |                                                       |                                            |                                          |
|-----------------------------------------------------|----------------|--------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| Id                                                  | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou membre : | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires | Voici mes commentaires pour le Préambule | Voici mes commentaires pour l'Énoncé de politique                                                                                                                | Voici mes commentaires pour les Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour les Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour les Principes directeurs3                                                          | Voici mes commentaires pour les Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour les Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour les Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|                                                     |                |              |                       |                               |                             |                        |                                          |                                                                                                                                                                  |                                                       |                                                       |                                                                                                                |                                                       |                                                       |                                            |                                          |
|                                                     |                |              |                       |                               |                             |                        |                                          | (approbation des collectes de fonds, publication de l'information, médiation des conflits). Cela crée un déséquilibre qui dilue le rôle consultatif des conseils |                                                       |                                                       | pouvoir décisionnel. Ce décalage entre responsabilités accrues et absence d'autorité réelle reste préoccupant. |                                                       |                                                       |                                            |                                          |
|                                                     |                |              |                       |                               |                             |                        |                                          | 4_103_Conseils_d_ecole_directiv...                                                                                                                               |                                                       |                                                       |                                                                                                                |                                                       |                                                       |                                            |                                          |
|                                                     |                |              |                       |                               |                             |                        |                                          | B - 4_4_103_Conseils_ecole_poli...                                                                                                                               |                                                       |                                                       |                                                                                                                |                                                       |                                                       |                                            |                                          |
|                                                     |                |              |                       |                               |                             |                        |                                          | Conflits d'intérêts liés                                                                                                                                         |                                                       |                                                       |                                                                                                                |                                                       |                                                       |                                            |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re : | Si<br>Autre,<br>veuillez<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veull<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|

au personnel du  
Conseil : Les  
employées et  
employés du  
Conseil ne  
peuvent pas  
être  
représentantes  
ou  
représentants  
des parents  
dans l'école de  
leur enfant ni  
occuper la  
présidence.  
Dans les petites  
communautés  
francophones,  
où beaucoup de  
parents  
travaillent pour  
le Conseil, cette  
restriction

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re : | Si<br>Autre,<br>veuillez<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|

pourrait  
fortement  
réduire le bassin  
de candidatures  
et compliquer le  
recrutement

B -  
4\_4\_103\_Conse  
ils\_ecole\_poli...

.

|                   |                   |                   |                                                                                      |       |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 9/14<br>/202<br>5 | 9/14<br>/202<br>5 | anon<br>ymo<br>us | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles<br>(direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin | Aucun |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou comme membre :                          | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |              |                       | tes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie ) |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|    |                |              |                       | du personnel des écoles (directions, directi                 |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 50 | 14:30          | 14:38        | 14:39                 | anonymo us                                                   |                             | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                         | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                     |                                         | tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat,<br>de<br>concie<br>rgerie<br>) |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/16<br>/202<br>5             | 9/16<br>/202<br>5   | anon<br>ymo<br>us                       | du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles<br>(direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin              |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Je réponds au nom ou comme membre :                          | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires pour Préambule | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires pour Références | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
|    |                |              |                       | tes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie ) |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
|    |                |              |                       | du personnel des écoles (directions, directi                 |                             |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 5  | 14:12          | 14:12        | 5                     | 5                                                            | anonymo                     |                                       |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |
| 2  | 1              | 2            | us                    | adjoin                                                       |                             | Aucun                                 |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                        |                                          |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

[illegible]

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Id | Heure de début | Heure de fin | Adresse de messagerie | Nom du membre :                                                                     | Si Autre, veuillez préciser | Voici mes commentaires | Voici mes commentaires pour Énoncé de politique | Voici mes commentaires pour Principes directeurs1 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs2 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs3 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs4 | Voici mes commentaires pour Principes directeurs5 | Voici mes commentaires | Voici mes commentaires | Veuillez indiquer tout autre commentaire |
|----|----------------|--------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------------|
|    | 14:25          | 14:25        |                       | conseil d'école                                                                     |                             |                        |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                        |                        |                                          |
|    | 9/19/2025      | 9/19/2025    |                       | du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de |                             |                        |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                        |                        |                                          |
| 55 | 23:25          | 23:24        | anonyme               | secrétariat,                                                                        |                             | Aucun                  |                                                 |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                                                   |                        |                        |                                          |

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                                                                                                 | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veull<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|                               |                     |                                         | de<br>concie<br>rgerie<br>)<br>du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles<br>(direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat, |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                     |
| 9/23<br>/202<br>5             | 9/23<br>/202<br>5   | anon<br>ymo<br>us                       |                                                                                                                                                                                           |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                     |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin            | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re :                                                                                                                                 | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                               |                                |                                         | de<br>concie<br>rgerie<br>)<br>du<br>perso<br>nnel<br>des<br>écoles<br>(direct<br>ions,<br>directi<br>ons<br>adjoin<br>tes,<br>perso<br>nnel<br>enseig<br>nant,<br>de<br>secrét<br>ariat, |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |
| 9/28<br>/202<br>5<br>5<br>7   | 9/28<br>/202<br>5<br>15:1<br>4 | anon<br>ymo<br>us                       |                                                                                                                                                                                           |                                              |                                      |                                      | Aucun                                                    |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>comm<br>memb<br>re : | Si<br>Autre,<br>veuill<br>ez<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                             |                     |                                         | de<br>concie<br>rgerie<br>)                               |                                              |                                      |                                      |                                                          |                                                           |                                                                                  |                                                                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                                  |                                                                |                                                                      |

|                   |                   |                   |                                                                         |                                                                                                                                 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                                                                                                                                                   |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9/29<br>/202<br>5 | 9/29<br>/202<br>5 | anon<br>ymo<br>us | du<br>Comit<br>é de<br>partici<br>pation<br>des<br>paren<br>ts<br>(CPP) | Pour<br>les<br>différe<br>ntes<br>sectio<br>ns<br>(veuill<br>ez<br>indiqu<br>er vos<br>comm<br>entair<br>es ci-<br>desso<br>us) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Merci<br>d'avoi<br>r pris<br>le<br>temps<br>de<br>simpli<br>fier le<br>docu<br>ment<br>et<br>d'enle<br>ver<br>les<br>infor<br>matio<br>ns<br>non- |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

| Heur<br>e de<br>l déb<br>d ut | Heur<br>e de<br>fin | Adre<br>sse<br>de<br>mess<br>ageri<br>e | Je<br>répon<br>ds au<br>nom<br>ou<br>e<br>memb<br>re : | Si<br>Autre,<br>veuille<br>z<br>précis<br>er | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es | Voici mes<br>commentaires<br>pour Énoncé de<br>politique | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs1 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs2 | Voici mes<br>commentaires<br>pour Principes<br>directeurs3 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs4 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Princi<br>pes<br>direct<br>eurs5 | Voici<br>mes<br>comm<br>entair<br>es<br>pour<br>Réfère<br>nces | Veuill<br>ez<br>indiq<br>uer<br>tout<br>autre<br>comm<br>entair<br>e |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|

néces  
saires.